



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/4

Partie I

PARIS, le 11 août 2009
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale.

La Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant les 18 premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009, correspondant au document 34 C/5. Afin de présenter un compte rendu plus concis et stratégique de la mise en œuvre du programme, ce rapport se limite aux quatre points suivants : (i) Évaluation globale des principaux résultats obtenus dans le cadre des cinq grands programmes et par l'Institut de statistique de l'UNESCO ; (ii) Contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies ; (iii) Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie révisée pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ; et (iv) Rapport d'étape sur l'Année internationale de la planète Terre.

Des informations détaillées concernant les résultats obtenus au niveau des axes d'action et dans le cadre d'autres chapitres du 34 C/5 peuvent être consultées sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse www.unesco.org/en/mlaunitassessment.

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ou financières.

TABLE DES MATIÈRES

GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION.....	1
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES.....	7
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	12
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE.....	15
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION.....	19
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU).....	24
CONTRIBUTION DE L'UNESCO AUX POLITIQUES ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (Décision 167 EX/8.1).....	26
RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE RÉVISÉE POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP) (Décision 181 EX/8)	27
RAPPORT D'ÉTAPE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PLANÈTE TERRE (Résolution 33 C/24)	28

GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION

1. Au bout de 18 mois d'exécution, le grand programme I progresse vers ses objectifs, et l'accent a une nouvelle fois été placé sur le renforcement de l'action au niveau des pays, tandis que quatre conférences internationales permettaient à l'UNESCO de maintenir les questions éducatives au centre des préoccupations mondiales, malgré la crise économique et financière.

2. Au titre de l'**axe d'action 1**, « Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides », l'UNESCO a continué de sensibiliser la communauté internationale aux défis à relever pour atteindre les objectifs de l'EPT, en particulier dans le contexte de la crise financière, ainsi que d'inspirer et de maintenir un engagement politique en faveur de l'éducation.

3. L'Organisation a réalisé une enquête auprès de ses États membres, en consultation avec l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), afin d'analyser et d'observer l'incidence de la crise financière et économique sur les dépenses pour l'éducation. Cette enquête devrait aider à identifier les conséquences probables de la crise sur le développement de l'éducation, en particulier dans les pays les plus en difficulté par rapport à l'EPT. L'UNESCO a continué de réaffirmer le caractère fondamental de l'éducation pour le développement et pour le relèvement en période de crise, soulignant l'importance de protéger les plus vulnérables et d'investir dans l'éducation pour répondre à la crise. On citera à cet égard l'exemple récent du débat thématique interactif sur le thème « L'accès à l'éducation en cas de situation d'urgence, d'après-crise et de transition due à des conflits causés par l'homme ou des catastrophes naturelles » de l'Assemblée générale des Nations Unies (organisé en mars 2009), ainsi que des réunions préparatoires avec le Groupe d'experts du G-8 sur l'éducation, qui ont été l'occasion d'insister pour que le rôle crucial de l'éducation pour le développement soit plus fortement affirmé lors du Sommet du G-8 en Italie (juillet 2009). L'Organisation a aussi sensibilisé le grand public aux questions d'éducation, comme le montrent les lancements nationaux du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009 et de la Semaine mondiale d'action 2009 (en avril), sur le thème : « L'alphabétisation des jeunes et des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie », dont les activités ont mobilisé environ 13 millions de personnes dans le monde entier.

4. L'UNESCO a continué de **renforcer son rôle de chef de file mondial et régional dans le domaine de l'éducation**. Elle s'est employée à améliorer la coordination des politiques, appelant, de concert avec les chefs des cinq institutions partenaires de l'EPT, à une coopération renforcée entre les institutions, à l'appui des efforts nationaux en faveur de l'EPT. Au niveau régional, l'Organisation a encouragé le renforcement de nombreux réseaux régionaux pour l'EPT. Ainsi, dans la région Asie-Pacifique, le groupe thématique régional sur l'EPT, étendu et consolidé, est en lien stratégique avec les réseaux régionaux existants. En outre, la 10^e Réunion régionale des coordonnateurs nationaux de l'EPT (mai 2009) a marqué une date importante dans l'examen des stratégies régionales et sous-régionales à la suite des conclusions et recommandations de l'Évaluation à mi-décennie de l'EPT. Dans le groupe Pacifique, les ministres de l'éducation ont adopté le Cadre du Pacifique pour le développement de l'éducation, établi en correspondance avec les objectifs de l'EPT. L'UNESCO a en outre continué d'appuyer le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) et d'élaborer une stratégie de suivi des actions à mener pour parvenir à l'EPT dans la région. En Afrique, la collaboration avec les communautés économiques régionales (CER) a été renforcée et des réunions de planification conjointes ont été tenues entre l'UNESCO et les quatre principales CER sur la mise en œuvre conjointe du Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique de l'Union africaine (UA) (voir point 16). La **coopération** et les échanges **Sud-Sud et Nord-Sud** concernant les bonnes pratiques dans le domaine de l'EPT ont été intensifiés, et les réseaux éducatifs des pays en développement ont été consolidés, comme en témoignent les 10 projets de collaboration entre pays sur les moyens d'atteindre les exclus en Asie du Sud-Est.

5. En sa qualité d'**institution chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)**, l'UNESCO a organisé six conférences régionales à l'appui de

l'alphabétisation mondiale. Elle a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 63^e session en 2008, l'Évaluation à mi-décennie, qui montrait que, dans l'ensemble, les progrès enregistrés étaient insuffisants et que l'alphabétisation restait un défi urgent à relever. Elle a en outre élaboré, en s'appuyant sur un vaste processus de consultation, le cadre d'action stratégique international pour la seconde moitié de la DNUA et au-delà¹.

6. Une nouvelle dynamique en faveur de la seconde moitié de la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD)** a été créée par le succès de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (tenue à Bonn en mars-avril 2009), qui a rassemblé environ 900 participants venus de 147 pays. La Déclaration de Bonn replace l'éducation au service du développement durable à la lumière des défis mondiaux actuels, résume les progrès qui ont été faits durant la première moitié de la Décennie, et recommande des mesures à prendre. L'UNESCO s'emploie actuellement à élaborer un projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie. Le projet de rapport mondial de suivi et d'évaluation sur la DEDD, qui porte sur le contexte et les structures de l'EDD, a aussi été présenté à la Conférence mondiale.

7. Au titre de l'**axe d'action 2**, « Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs », l'UNESCO a continué de rechercher et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de **renforcement des capacités**, avec pour objectif de faire en sorte que les interventions au niveau des pays aboutissent au développement durable et à des systèmes éducatifs efficaces. Un document stratégique de l'UNESCO a été établi, et des directives méthodologiques pour la formulation de politiques sous-sectorielles et la planification stratégique sont en cours d'élaboration.

8. De nombreuses activités de renforcement des capacités dans les domaines de la **planification**, du **financement** et de la **gestion de l'éducation** ont été entreprises en liaison avec d'autres activités que soutient l'UNESCO en vue du renforcement des capacités statistiques, de l'élaboration des documents de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale, et de l'examen à mi-parcours de l'Éducation pour tous. Les capacités ont ainsi été renforcées dans les domaines de l'analyse des politiques, de la planification et de la prévision des ressources – notamment en Mongolie et au Soudan. Des cours de formation ont par ailleurs été dispensés dans les sous-régions du Grand Mékong et du Pacifique. En Afrique, des équipes régionales de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et du Pôle de Dakar ont apporté leur soutien technique dans tout le continent, dans le domaine de l'analyse et de l'étude statistique du secteur. Ces activités, ainsi que la diffusion des résultats de recherches et de diverses études sur les politiques – portant par exemple sur les bonnes pratiques en matière d'établissement de budgets en faveur de l'éducation –, ont orienté les États membres vers une approche de l'élaboration des politiques et de la planification stratégique reposant davantage sur des données factuelles. Le portail Web sur la planification et la gestion de l'éducation (e-MAP) continue de contribuer activement au soutien du renforcement des capacités.

9. Au titre de l'**axe d'action 3**, « Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes », l'UNESCO a organisé des plates-formes de discussion sur une série de publications relatives à l'éducation afin d'enrichir les dialogues de haut niveau sur les politiques. Elle a en outre continué de fournir des conseils en matière de politiques pour aider les États membres à traduire les **instruments juridiques internationaux** sous forme de politiques nationales en matière d'éducation.

10. Afin de **promouvoir le dialogue sur les politiques** relatives à l'**enseignement secondaire**, l'UNESCO a organisé une réunion d'experts régionaux dans les États arabes (Oman, avril 2009) sur la question clé du développement et de la réforme de l'enseignement secondaire en vue de répondre aux besoins qui se font jour. La réunion a en outre encouragé la coopération Sud-Sud et Nord-Sud en faisant participer 54 chercheurs du monde entier. De même, la recherche sur les

¹ On trouvera de plus amples informations sur les progrès de la DNUA en 2007-2008 dans les documents 182 EX/5 et 182 EX/INF.6.

politiques relatives à l'enseignement secondaire en Asie et dans le Pacifique a permis aux États membres de mieux comprendre les grandes problématiques, en particulier en ce qui concerne le perfectionnement professionnel et la gestion des enseignants du secondaire. Dans le domaine de l'**EFTP**, l'UNESCO a favorisé une coopération plus efficace entre les institutions au niveau mondial, avec des partenaires clés tels que l'Organisation internationale du Travail, la Fondation européenne pour la formation et l'OCDE, et a organisé deux réunions interinstitutions, conformément à la nouvelle stratégie de l'UNESCO en matière d'EFTP. En Afrique, l'action de l'UNESCO dans ce domaine vient à l'appui des objectifs du 2^e Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique de l'UA, en ce qu'elle vise à renforcer la mobilité des compétences et du savoir-faire en matière d'EFTP par le biais de programmes et de cadres de qualification fondés sur les compétences. Dans la région Asie-Pacifique, l'accent a été placé sur la réalisation d'études pour la formulation et le redéploiement de politiques rationnelles qui répondent aux exigences sociales et à celles du marché du travail. En collaboration avec des partenaires clés, l'UNESCO a entrepris une étude sur le thème : « Relever les défis et saisir les opportunités pour l'emploi des jeunes en milieu rural en Asie ».

11. En préparation de la Conférence mondiale sur l'**enseignement supérieur** (qui se tiendra à Paris, en juillet 2009), l'UNESCO a organisé une série de conférences régionales et sous-régionales sur l'enseignement supérieur qui ont permis de mieux comprendre certaines questions régionales importantes en lien avec ce thème. La réunion qui s'est tenue dans la région arabe (au Caire, en mai 2009) a rassemblé plus de 160 experts de 17 pays arabes qui ont appuyé leurs travaux sur 17 rapports nationaux et 45 études. De même, la Conférence préparatoire sous-régionale pour l'Asie du Sud, du Sud-Ouest et du centre sur l'enseignement supérieur (tenue à New Delhi en février 2009) a publié une déclaration réaffirmant le lien entre enseignement supérieur, édification nationale et développement durable. En ce qui concerne les **conventions** dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'UNESCO a aidé l'Union africaine à réviser la Convention d'Arusha. Le projet final de révision de la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique a été approuvé par le Comité régional à sa 10^e session (mai 2009).

12. En ce qui concerne le **suivi des progrès de l'EPT à l'échelle régionale**, l'UNESCO a contribué à sensibiliser le public à cette question par le biais de publications qu'elle a élaborées avec des partenaires, telles que l'examen à mi-parcours de l'EPT au Maghreb, sur le thème : « Le développement de l'éducation au Maghreb : tendances, défis et perspectives ». En Amérique latine, l'UNESCO a apporté une assistance technique et a pourvu au renforcement des capacités en vue de suivre la performance des systèmes éducatifs, par le biais de son Système régional d'information (SIRI) et du Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE), hébergé par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation à Santiago. En Afrique, l'Organisation a continué d'apporter une assistance technique pour la mise au point d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique de l'UA, et d'assurer le renforcement des capacités de l'Observatoire de l'UA. En Asie et dans le Pacifique, l'UNESCO a renforcé les capacités des États membres en matière de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs, dans le secteur tant formel que non formel, aboutissant à une capacité de planification stratégique nationale consolidée. Des progrès ont été faits en ce qui concerne la coordination avec les partenaires de l'EPT dans le domaine du suivi et de l'évaluation.

13. Au titre de l'**axe d'action 4**, l'UNESCO a continué de « développer les capacités et fournir un soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar ». Les principales réalisations dans les domaines de l'alphabétisation et des enseignants, ainsi que dans d'autres sous-secteurs, sont énumérées ci-après.

14. Dans les domaines de l'**alphabétisation et de l'éducation permanente**, de nombreuses activités régionales ont été lancées en vue d'une meilleure coordination des actions entreprises pour donner suite aux conclusions de l'Évaluation à mi-décennie de l'EPT, aux recommandations de l'examen à moyen terme de la DNUA et aux conclusions des réunions régionales de préparation de la CONFINTEA VI. Dans les États arabes, l'opinion a été fortement sensibilisée aux

questions liées à l'apprentissage et à la formation des adultes, du fait de la conférence préparatoire régionale organisée en vue de la CONFINTEA VI en Tunisie, en janvier 2009. Les parties prenantes nationales ont aussi reçu l'aide de l'UNESCO pour établir les rapports nationaux sur la situation et l'évolution de l'apprentissage des adultes en vue de la Conférence. En outre, une action au niveau des pays en matière d'alphabétisation a été entreprise à vaste échelle dans les pays concernés par l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE). Cette action a mis l'accent sur la sensibilisation et la coordination ainsi que sur l'établissement ou le renforcement des arrangements institutionnels à l'appui de la planification et de la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation. Des politiques et stratégies nationales en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ENF) ont été élaborées et actualisées dans plusieurs pays de l'Initiative LIFE (par exemple le Bénin, la Guinée, le Mali et le Pakistan). Un Système d'information sur la gestion (SIG) pour le secteur non formel est en cours d'élaboration - ou mis à l'essai à titre pilote - dans certains pays, en vue de faciliter la prise de décisions dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation permanente (on citera par exemple un SIG pour l'ENF en Afghanistan et au Bhoutan, et un centre d'apprentissage communautaire/SIG au Viet Nam). L'UNESCO encourage l'analyse des situations nationales et l'établissement de rapports exhaustifs pour éclairer la formulation des politiques (par exemple au Burkina Faso, en République centrafricaine, en Gambie et au Mozambique). L'action de sensibilisation à l'importance de l'alphabétisation, qui a été menée par le biais des conférences successives tenues à Bamako, Maputo, Nairobi et Libreville, a contribué à augmenter les ressources en faveur des programmes d'alphabétisation au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal et au Nigéria. Par ailleurs, l'UNESCO a continué de produire des informations pour guider les responsables de l'élaboration des politiques, notamment par l'intermédiaire de publications telles que « le coût de l'analphabétisme » ou d'études telles que « Youth and Adult Literacy in Brazil: learning from practice ».

15. **La formation des enseignants** demeure un domaine de première priorité pour l'UNESCO, les unités hors Siège de toutes les régions participant à des activités répondant aux besoins spécifiques des États membres afin de mettre en œuvre des programmes de formation des enseignants et d'élaborer des politiques pertinentes qui s'appuient sur les travaux de recherche, les études et la mise en commun de bonnes pratiques. L'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) en est actuellement à sa quatrième année, et son évaluation externe (182 EX/9), récemment réalisée, relève un certain nombre de réalisations et de difficultés. Pour donner suite aux recommandations proposées, l'UNESCO continuera de renforcer les mesures prises pour améliorer l'efficacité de l'Initiative. À cet égard, la mise au point d'un outil de diagnostic pour les politiques, en lien avec la TTISSA, se révèle une étape utile vers la mise en place d'un plan d'action sous-sectoriel. La prochaine Conférence Bamako +5 offrira l'occasion de diffuser les résultats de l'évaluation et de présenter l'outil de diagnostic. En Asie et dans le Pacifique, de nombreuses activités ont été menées pour réorienter la formation des enseignants en vue de parvenir à une éducation de qualité – en particulier en favorisant une approche fondée sur les droits –, à l'égalité entre les sexes, et à l'**intégration de l'EDD** dans la formation des enseignants. Par exemple, au Viet Nam, un examen de la dimension inclusive de l'éducation dans la préparation des enseignants a été entrepris. L'EDD a été introduite dans la formation initiale et continue des enseignants dans les pays relevant des Bureaux multipays de Téhéran et de Tachkent. Les ministres de l'éducation du Pacifique ont adopté les normes de pratique régionales à l'usage des enseignants et des chefs d'établissement, tandis qu'au Pakistan des normes professionnelles pour les enseignants ont été finalisées et validées. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UNESCO a continué de soutenir la formation des enseignants en renforçant le réseau de gestion à l'aide de son « modèle de gouvernance et de direction pour un environnement scolaire paisible » et de l'élaboration de principes directeurs pour relever les défis que constituent la formation et la carrière des enseignants au Brésil. L'UNESCO a aussi élaboré un « cours international sur les politiques publiques dans l'enseignement en Amérique centrale ». L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de l'éducation est souvent associée à la formation des enseignants et a été encouragée dans plusieurs régions. Au Kazakhstan, des normes nationales de compétence des enseignants en matière de TIC ont été mises au point et approuvées. Au Cambodge, l'UNESCO a facilité l'augmentation de la place

accordée aux TIC dans le plan directeur pour l'éducation. Toutes ces initiatives aux niveaux mondial, régional et local sont désormais harmonisées et coordonnées par l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT, dont la création a été approuvée dans la Déclaration d'Oslo à l'issue de la 8^e réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT.

16. En s'attaquant à l'ensemble des six objectifs de l'EPT, l'UNESCO a continué d'apporter une assistance technique à tous les sous-secteurs de l'éducation. Des examens des politiques et stratégies nationales en matière d'**éducation et de protection de la petite enfance (EPPE)** ont été effectués en Algérie, au Maroc, en République arabe syrienne, en Tunisie et au Yémen pour guider la formulation de politiques et stratégies appropriées en vue d'élargir l'accès à l'EPPE, de concevoir des cadres pour les programmes d'enseignement et d'améliorer les méthodes d'enseignement. L'UNESCO a aussi appuyé l'élaboration et la formulation de politiques nationales, ce qui a permis d'améliorer les pratiques des pays en matière d'EPPE dans la sous-région du MERCOSUR. En Afrique, ces 18 derniers mois ont été consacrés à la sensibilisation et à la mise en œuvre du **Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP)**. À l'issue d'exercices pilotes en Gambie, en Éthiopie et en Côte d'Ivoire, les pays ont reçu une assistance technique pour l'élaboration d'une feuille de route en vue de la mise en œuvre du BEAP. Une session de formation a récemment été organisée en coopération avec le BIE à l'intention d'instituts de formation aux programmes scolaires. Comme suite à la 48^e session de la Conférence internationale sur l'éducation (CIE) (Genève, novembre 2008), l'accent a plus nettement été mis, aux niveaux mondial, régional et national, sur la promotion du **droit à l'éducation** et sur les efforts pour aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques d'**éducation inclusive**. L'Organisation a publié les Directives de l'UNESCO sur l'inclusion en matière d'éducation et prépare une base de données sur les bonnes pratiques novatrices. En Asie et dans le Pacifique, par exemple, les activités menées au titre de ces questions ont été très concluantes, conduisant à la mise au point de cadres et de plans directeurs destinés à inspirer des politiques dans le domaine de l'éducation intégratrice. Le soutien apporté par l'UNESCO aux efforts en faveur d'une sensibilisation qui guide les processus de réforme des politiques éducatives nationales en se fondant sur des données factuelles a permis de consolider efficacement la fonction intégratrice des systèmes éducatifs nationaux, en particulier en Afghanistan, au Cambodge, en Chine et en République démocratique populaire lao. Dans toutes les régions, des outils et principes directeurs sur le **thème du VIH et du SIDA** ont été élaborés, mis à l'essai et utilisés afin d'intégrer ce thème dans le Secteur de l'éducation (par exemple : kit de formation des enseignants, matériels de prévention du VIH, mise en avant de la thématique du VIH et du SIDA, etc.).

17. L'UNESCO aide ses États membres à **assurer une meilleure gestion des systèmes nationaux d'éducation** et à traduire en politiques et pratiques l'approche globale qui a été privilégiée en matière d'EPT. L'Organisation a assisté les pays dans l'élaboration de plans éducatifs nationaux crédibles. À ce titre, elle a aussi facilité le processus de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT (IMOA) pour assurer des financements en Haïti et en République centrafricaine, et a dirigé le groupe de coordination des partenaires, formulant la stratégie du secteur et élaborant la proposition de l'IMOA-EPT au Cameroun.

18. Dans le cadre de la **Priorité Afrique**, l'UNESCO a encore renforcé son travail collaboratif avec les quatre principales communautés économiques régionales (CER), couvrant tous les pays africains. Des réunions conjointes de planification ont été tenues avec les quatre CER sur la mise en œuvre conjointe de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique de l'UA. Dans les États d'Afrique centrale, une importance particulière a été accordée au SIGE et à l'Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA). En Afrique occidentale, l'accent a été mis sur le SIGE et l'EFTP. Des travaux préparatoires avec les partenaires clés ont déjà débuté, sous la forme d'un échange des meilleures pratiques dans le domaine de l'EFTP, en vue de mettre au point une stratégie sur des cadres de qualification nationaux et régionaux pour l'EFTP qui faciliteront la mobilité des compétences dans la sous-région. Des activités similaires sur le renforcement des capacités en matière de SIGE ont aussi été lancées par les bureaux de l'UNESCO en Afrique australe. L'UNESCO a organisé avec la Communauté d'Afrique de l'Est, lors du lancement du

BEAP, des réunions techniques sur l'application d'un cycle d'éducation de base ininterrompu de neuf ans.

19. Les activités au titre du grand programme I ont par ailleurs contribué à se rapprocher des résultats escomptés du **Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes**. Au cours de l'exercice biennal considéré, les progrès réalisés concernent principalement l'alphabétisation, les questions liées aux enseignants, les politiques relatives à l'éducation pour l'inclusion et les réponses du système éducatif au VIH et au SIDA. Dans le domaine de l'alphabétisation, par exemple, 22 pays de l'Initiative LIFE ont adopté un angle sexospécifique dans les exercices d'évaluation des besoins, afin de repérer les lacunes stratégiques. L'intégration des questions liées au genre a été l'un des dénominateurs communs de tous les projets LIFE concernant la formulation de politiques, la recherche et la formation au sein du Programme CapEFA. L'UNESCO entreprend des activités visant à intégrer la dimension sexospécifique dans la formation des enseignants et le programme d'enseignement qui leur est destiné. Au Viet Nam, par exemple, l'UNESCO a piloté des programmes de formation des enseignants afin d'y intégrer les questions d'égalité entre les sexes, dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies sur l'égalité des sexes qui rassemble 12 institutions du système des Nations Unies. Divers documents stratégiques et supports techniques clés, mis au point par l'Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA) de l'ONUSIDA, soulignent l'importance, pour le Secteur de l'éducation, d'apporter des réponses sexospécifiques et sexotransformatrices à l'épidémie du SIDA. L'Organisation œuvre en outre à l'équité et à l'inclusion, l'accent étant mis sur le genre, à travers sa participation active à des initiatives mondiales – notamment l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les adolescentes. En tant que membre fondateur de l'Équipe spéciale mondiale sur le travail des enfants et l'EPT, l'UNESCO a soutenu les Journées mondiales contre le travail des enfants – sur le thème « L'éducation : La bonne réponse au travail des enfants » en 2008 et « Donnons une chance aux filles : éliminons le travail des enfants » en 2009 –, qui ont contribué à sensibiliser au sort des enfants qui travaillent, ceux-ci n'ayant souvent pas la possibilité de bénéficier d'un enseignement de qualité.

20. Au titre de la plate-forme intersectorielle sur le VIH et le SIDA, l'UNESCO a aidé 52 pays à renforcer leurs capacités de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies et programmes d'éducation, de communication et d'information efficaces aux fins de la prévention du VIH. Une formation sur le VIH et le SIDA a été dispensée à 4 000 professionnels venant d'un vaste éventail de secteurs et de pays. L'UNESCO a continué de développer sa fonction de centralisation des informations, ayant par exemple mis à disposition environ 200 outils et publications de l'UNESCO relatifs au VIH et au SIDA. Au niveau mondial, elle a participé activement à la Conférence internationale sur le SIDA (Mexico, août 2008) et a pris la tête de différentes initiatives conjointes du système des Nations Unies, et notamment des travaux en vue de Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité. En Amérique latine et dans les Caraïbes, suite aux conclusions d'une réunion des ministres de la santé et de l'éducation, l'UNESCO dirige à présent un programme visant à établir de tels principes à l'échelle des pays.

21. Le grand programme I régit par ailleurs la plate-forme intersectorielle sur l'éducation au service du développement durable, à laquelle tous les secteurs apportent leur contribution. Dans le cadre de cette plate-forme, l'UNESCO a examiné des politiques à l'appui de l'EDD selon la perspective de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans huit pays de différentes régions. Dans la région Asie-Pacifique, des consultations sur l'EDD et un renforcement des capacités dans ce domaine ont été effectués par le biais d'ateliers ayant rassemblé 28 États membres. Plus d'une centaine de professionnels des médias ont été formés pour rendre compte des questions de développement durable à l'aide de l'ensemble d'outils de l'UNESCO intitulé « Les médias, partenaires de l'EDD ». Trois ateliers régionaux sur l'éducation relative à l'eau ont été axés sur les meilleures pratiques et recommandations et ont apporté une contribution directe à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (tenue à Bonn, en mars-avril 2009) et au 5^e Forum mondial de l'eau (Istanbul, mars 2009). La Conférence de Bonn et le Rapport mondial de la DEDD ont suscité un vif intérêt pour l'EDD et entraîné l'augmentation du nombre de visites sur le site Web de la DEDD.

Défis

22. Le secteur préconise une définition plus claire de la répartition des tâches entre les différentes entités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, afin d'améliorer l'efficacité de l'exécution et d'éviter les chevauchements. Malgré des résultats encourageants, la mise en œuvre pratique de cet élément reste un problème.

23. La participation de l'UNESCO aux exercices de programmation commune par pays des Nations Unies est freinée par les ressources humaines et financières limitées de ses unités hors Siège. Afin de garantir l'efficacité de l'exécution des programmes et projets de l'Organisation, les activités de ses unités hors Siège doivent être alignées sur le PNUAD et limitées à quelques domaines clés d'action en amont, où l'assistance technique de l'Organisation peut avoir le plus d'impact. Les activités de renforcement des capacités et de formation entreprises en interne et de façon ciblée doivent être intensifiées.

24. La crise financière et économique actuelle devrait avoir d'importantes répercussions négatives sur l'éducation dans les pays en développement. L'UNESCO doit continuer de surveiller et d'analyser les tendances et de se battre non seulement pour préserver les avancées durement acquises dans le domaine de l'éducation, mais aussi pour s'assurer que les pays les moins susceptibles d'atteindre les objectifs de l'EPT sont placés au centre de l'attention. Le projet de 35 C/5 propose donc de cibler davantage ces pays et de renforcer les interventions au niveau national.

GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

25. Les activités menées au titre du grand programme II au cours des 18 derniers mois ont nettement progressé, notamment en ce qui concerne l'aide à la formulation de politiques relatives aux sciences, aux technologies et de l'innovation (STI), l'évaluation des ressources en eau, avec la publication du troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, ainsi que l'action de la COI, du PHI, du MAB, du PISF et des plates-formes intersectorielles relevant du Secteur des sciences exactes et naturelles. Les capacités en matière de sciences de l'eau, de sciences de la terre et des sciences fondamentales ont été renforcées grâce à la création de centres de catégorie 2.

26. Au titre de l'**axe d'action 1**, « Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société », la base de connaissances relatives aux effets des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères a été enrichie dans toutes les régions. Dans le cadre du projet relatif à l'eau et au changement planétaire financé par l'Union européenne, une étude sur les tendances des étiages et des sécheresses hydrologiques observés a été menée avec la participation de la communauté de chercheurs du PHI-FRIEND. Des séminaires sur les réponses des pouvoirs publics face au changement climatique ont été organisés par le PHI-HELP dans trois régions. Dans le cadre du processus du NEPAD/AMCOW, un système expérimental de surveillance de la sécheresse en Afrique destiné à assurer un suivi en temps quasi réel des conditions hydrologiques à la surface de la terre et reposant sur des modèles conçus à partir d'observations de télédétection, a été testé et validé par des utilisateurs africains. La « Conférence internationale sur les eaux souterraines et le climat en Afrique » (Kampala) a contribué à améliorer la compréhension de l'impact du climat et du développement sur les eaux souterraines en Afrique. De même, la Conférence internationale sur « les pénuries d'eau, les changements globaux et les réponses apportées en matière de gestion des ressources en eaux souterraines » (Californie, États-Unis) a établi le Cadre d'action d'Irvine, qui indique les principales mesures à prendre pour faire face aux crises dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation, en mettant l'accent sur la gouvernance, la communication et les réponses apportées en matière de gestion des eaux souterraines. Une conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en

eau, organisée en partenariat avec d'importantes institutions sud-africaines, a mis en place une plate-forme permettant aux praticiens des pays en développement de mettre en commun des données d'expérience. Des directives relatives à la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelon des bassins fluviaux (*Integrated Water Resources Management Guidelines at River Basin Level*) ont été élaborées en collaboration avec le Gouvernement japonais et d'autres partenaires, puis largement diffusées. Le centre d'échange de données et le portail d'information de l'Initiative internationale relative à la sédimentation ont été mis en service par le centre IRTCES, outre l'organisation d'un atelier international et la publication d'une série technique du PHI sur l'érosion, les transports et le dépôt de sédiments.

27. L'UNESCO s'est considérablement impliquée dans le cinquième Forum mondial de l'eau (WWF5) (Istanbul, mars 2009), réaffirmant par là son engagement et son rôle moteur dans la promotion des sciences, de l'éducation et du renforcement des capacités pour relever les défis mondiaux dans le domaine de l'eau. Le PHI, l'UNESCO-IHE et le Programme d'évaluation des ressources en eau (WWAP) ont participé à plus d'une centaine d'événements et d'activités, y compris à la coordination conjointe du thème 6 « Éducation, savoir et renforcement des capacités ». La troisième édition du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* a été lancée par le Directeur général à l'ouverture du Forum.

28. Par ailleurs, cinq ateliers régionaux sur l'éducation relative à l'eau faisant intervenir des partenaires des réseaux UNESCO se sont employés à renforcer ce domaine. Le PHI a dirigé une formation de formateurs en matière de gestion des eaux urbaines lors du « quatrième Forum urbain mondial » et a conçu une nouvelle approche destinée à encourager la gestion « verte » des eaux urbaines. Le Groupe d'experts sur la qualité de l'eau du PHI a été mis en place pour définir des stratégies destinées à prévenir et combattre la pollution de l'eau. L'UNESCO s'est également vu confier la responsabilité du volet sur l'adaptation concernant l'eau du Cadre de partenariat chinois sur le changement climatique, initiative coorganisée avec l'ONU et lancée en octobre 2008.

29. À noter également, la conclusion d'un nouvel accord de coopération entre l'UNESCO et le Gouvernement néerlandais, qui prévoit d'augmenter le financement de base en vue de maintenir l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau en tant qu'institut de catégorie 1 jusqu'à la fin de 2013. Enfin, l'aide de l'UNESCO-PHI a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63^e session (résolution A/RES/63/124 sur le droit des aquifères transfrontières) pour son précieux apport scientifique et technique à la Commission du droit international, jetant ainsi les bases d'une prochaine convention.

30. Les capacités institutionnelles en matière de gestion des écosystèmes ont été renforcées par le biais de l'ERAIFT, qui a formé des étudiants originaires de 12 pays d'Afrique, et par les Bourses du MAB pour jeunes scientifiques, accordées à des chercheurs venant de 17 pays. Le maintien du financement de l'ERAIFT pour 2009-2013 a été obtenu et les démarches de création d'un institut similaire en Afrique de l'Ouest ont été engagées. De nouveaux kits éducatifs sur les zones arides ainsi que des notes d'orientation portant sur la biodiversité et les questions connexes ont contribué à sensibiliser sur ces thèmes et facilité les travaux des conventions correspondantes, telles que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et la CDB. Un centre de catégorie 2 sur les paysages karstiques a été établi en Chine. L'Année internationale de la planète Terre (IYPE) (2008) et l'Année internationale de l'astronomie (2009) ont sensibilisé à l'importance des sciences de la terre et de l'astronomie ainsi qu'aux échanges scientifiques, à travers des campagnes d'information s'adressant aussi bien à un public large qu'à des publics spécialisés et scientifiques (un rapport sur l'IYPE figure à la fin du présent document). Les contributions aux observations de la Terre ont été renforcées par l'intégration de la Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS) dans le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). Des négociations ont été engagées avec le Système global d'observation terrestre en vue de réformer son fonctionnement et de mieux l'intégrer aux activités du GEOSS et d'autres systèmes d'observation. L'Initiative ouverte de l'UNESCO avec les agences spatiales s'est considérablement étendue, et les agences spatiales qui y participent sont plus d'une vingtaine.

31. Le Plan d'action de Madrid (MAP), établissant le programme d'action du Programme MAB et de son Réseau mondial de réserves de biosphère, est actuellement engagé, avec l'ensemble des réseaux MAB et de réserves de biosphère, dans la préparation de dossiers destinés à présenter les réserves de biosphère comme des laboratoires d'apprentissage du développement durable et à révéler les échanges et les équilibres existant entre les services rendus par les écosystèmes, les interactions entre l'homme et l'environnement et le bien-être, dans le cadre de la DEDD. Un nouveau réseau de réserves de biosphère des zones côtières et petites îles, axé sur le changement climatique et le développement durable, a été créé sous l'égide de l'Espagne et de la République de Corée.

32. Les activités du Programme MAB et du PICG ont contribué aux initiatives du programme « Unité d'action des Nations Unies » au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Uruguay, ce qui a permis de lever des fonds importants pour les activités de gestion des ressources naturelles et les écosystèmes nationaux, notamment au Rwanda et en Tanzanie. Une coopération Sud-Sud mettant en relation la Chaire UNESCO de développement durable, de l'Université fédérale de Pará (Belém, Brésil), l'ERAIFT et le Comité national indonésien du MAB a été instaurée pour les zones tropicales humides et une nouvelle phase du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales a été lancée.

33. Au titre de l'**axe d'action 2**, « Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques », la COI a collaboré à l'amélioration de la gestion des océans en apportant des informations utiles à la prise de décisions concernant les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins et les zones côtières, dans le cadre de deux réunions majeures : le deuxième Colloque sur l'océan dans un monde à forte concentration de CO₂ à Monaco (octobre 2008) et la quatrième Conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles : se mobiliser pour tenir les engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable de 2002 à Hanoi (avril 2008). La CMAE a reçu un soutien en vue de débattre des enjeux environnementaux prioritaires et de définir une stratégie pour la 15^e Conférence des parties à la CCNUCC. Les observations de l'océan au moyen du déploiement de 3 000 flotteurs ARGO, de même que l'achèvement d'environ 85 % des enquêtes hydrographiques décennales CLIVAR prévues, au début de 2008, ont permis d'améliorer la gestion des océans et les connaissances scientifiques. Les connaissances et les observations sont mises au service de la protection des communautés côtières vulnérables, en particulier grâce au projet « Adaptation au changement climatique dans les zones côtières » financé par le FEM, mené conjointement avec le PNUD pour cinq pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

34. La santé des océans grâce à l'océanographie et au renforcement des capacités ont été pris en compte dans les efforts d'amélioration de la gouvernance des océans au moyen du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques de l'ONU. La toute première évaluation intégrée des océans devrait prolonger les efforts du groupe d'experts qui rendra compte de l'Évaluation des évaluations à l'Assemblée générale des Nations Unies en août 2009. La COI considère de loin cette mesure comme la plus décisive en faveur de l'amélioration de la gouvernance de l'indivis océanique mondial. C'est également l'objectif de la mise en place du plus grand ensemble mondial de données sur le carbone océanique, conçu pour améliorer les études concernant l'absorption par l'océan du CO₂ produit par l'homme, et des efforts de sensibilisation aux efflorescences algales nuisibles provoquées par le changement climatique et les écoulements d'origine terrestre, entre autres facteurs. La COI s'est également associée avec des instituts océanologiques nationaux pour stimuler l'aptitude des responsables politiques nationaux à gérer les ressources côtières et océaniques de manière plus efficace et plus durable. Le Réseau de données et d'information océanographiques a mené à bien l'installation de marégraphes ainsi que des projets relatifs à la gestion côtière en Afrique et en Amérique latine.

35. Au titre de l'**axe d'action 3**, « Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des

capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis », la COI poursuivra son action en vue d'établir et de coordonner des systèmes régionaux autonomes d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas marins. Des centres d'alerte aux tsunamis sont désormais opérationnels en Australie, en Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. De nombreuses activités de sensibilisation du public et de renforcement des capacités ont été mises en œuvre, parmi lesquelles la distribution de matériel et d'outils, ainsi que huit formations portant sur l'acquisition de données, la modélisation des côtes et la cartographie des zones d'inondation.

36. Dans le cadre de la contribution à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), le partage des connaissances entre sismologues et le renforcement des capacités pour la réduction des risques sismiques ont été encouragés par le biais d'ateliers spécialisés organisés en Méditerranée et en Asie du Sud ainsi que par la nouvelle Plate-forme internationale pour la réduction des catastrophes sismiques. Le premier Forum mondial sur les glissements de terrain, coorganisé par l'UNESCO, a attiré l'attention du monde entier sur la réduction des risques en ce domaine. L'UNESCO a poursuivi son plaidoyer en faveur de l'intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes dans les programmes éducatifs, y compris à l'occasion d'événements internationaux comme la 48^e Conférence internationale de l'éducation ou la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable. L'UNESCO a étroitement collaboré à la préparation et au lancement du Bilan mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophe.

37. Au titre de l'**axe d'action 4**, « Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie », un certain nombre d'activités ont été réalisées pour renforcer les capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques scientifiques en Afrique et dans les États arabes. Une réunion sur l'examen et la reformulation des politiques en matière de STI s'est tenue à Gaborone (Botswana) pour 14 États de la région de la SADC et à Mombasa (Kenya) pour 11 pays d'Afrique du Nord et de l'Est. L'UNESCO a lancé l'Initiative pour des politiques africaines de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de renforcer les capacités de formulation de politiques dans ces trois domaines et d'élaborer de telles politiques. Une aide à l'élaboration des politiques pour le renforcement des capacités est dispensée aux pays suivants : Bénin, Burundi, Gabon, Gambie, Madagascar, Malawi, Mauritanie, République centrafricaine, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Après plusieurs années d'interruption, l'UNESCO reprend également ses activités de formulation des politiques en Côte d'Ivoire et dans la République démocratique du Congo sur la base des rapports d'activité établis en 2006.

38. Dans le cadre de l'initiative de l'ONU « Unis dans l'action », l'UNESCO a conseillé deux pays quant aux politiques à suivre. En République-Unie de Tanzanie, l'UNESCO a formulé une série de propositions en vue de réformer l'intégralité du secteur scientifique, propositions intégrées dans les plans de travail des programmes conjoints « Unité d'action des Nations Unies ». Le système STI de l'Albanie a été réformé et une nouvelle stratégie en matière de STI pour 2009-2015 a été adoptée et lancée en juin 2009.

39. La gouvernance participative des systèmes de science et de technologie a été encouragée par le biais de deux forums régionaux réunissant des scientifiques, des parlementaires et des fonctionnaires à Brazzaville et à Mombasa. Ce dernier forum a débouché sur la création d'un réseau de parlementaires, le Parlement de l'Afrique de l'Est pour les sciences et la technologie au service du développement, qui entend prôner le rôle des STI dans le développement. Un Plan d'action régional pour les sciences et la technologie dans les États arabes a été mis au point par l'UNESCO en partenariat avec l'ALECSO. En collaboration avec l'ISU, trois ateliers régionaux ont contribué au renforcement des capacités en Afrique (Botswana, Kenya), en Asie du Sud-Est (Cambodge) et dans les États arabes (Égypte).

40. En collaboration avec l'Association internationale des technopoles, les capacités ont été renforcées concernant la mise en place et la gestion de parcs scientifiques et technologiques grâce à des ateliers de formation nationaux (Algérie et Afrique du Sud). Un atelier de formation international sur la gouvernance des parcs scientifiques et technologiques s'est également tenu en République de Corée, et trois projets pilotes ont été lancés en Égypte, au Kenya, et en Indonésie.

41. Les activités du PISF ont été rationalisées et se centrent désormais sur un nombre limité d'actions prioritaires entreprises en se fondant sur le partage des coûts avec des partenaires tels que le CIUS, le CERN et le CIPT. Ces activités seront réalisées principalement en Afrique. Une nouvelle initiative, le Projet commun CIGGB-TWAS-UNESCO/PISF pour la biologie moléculaire fondamentale, a été lancée afin d'accroître les capacités en matière de biologie moléculaire fondamentale et de génomique dans le domaine des agents pathogènes affectant la production agricole des pays en développement. Le bâtiment accueillant le SESAME a officiellement été remis au centre lors d'une pré-inauguration qui s'est déroulée en novembre 2008, en présence du Directeur général. Cette cérémonie a également été marquée par l'installation du Microtron et d'une partie du Booster synchrotron, ainsi que des composants de plusieurs faisceaux de rayons complets. Une méthodologie d'apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique a été présentée lors d'ateliers réunissant des participants provenant d'universités de 13 pays différents.

42. La mise en place de réseaux visant à stimuler le partage des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables en Asie a été renforcée par la retransmission de cours aux universités régionales et par des réseaux de recherche spécialisés. En Afrique et dans les États arabes, l'élaboration de politiques régionales et nationales pour les énergies renouvelables a été encouragée grâce à quatre réunions d'experts régionales et nationales. Dans le domaine des sciences de l'ingénieur, un appui a été fourni en 2008 à la Convention mondiale des ingénieurs, et un atelier international portant sur l'innovation au service du développement a été organisé en partenariat avec l'OCDE.

43. S'agissant des plates-formes intersectorielles à l'initiative du grand programme II (IP), la plate-forme intersectorielle sur l'**éducation scientifique** concentre ses efforts sur le recensement des besoins prioritaires en matière d'éducation scientifique des régions, au moyen de consultations, d'ateliers, de réunions régionales d'experts et en étudiant les publications et les principaux rapports en la matière. L'Initiative d'enseignement des sciences de la terre en Afrique a été lancée. Des activités portant sur les questions d'orientation des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation scientifique et technologique ont été réalisées, de même que des activités touchant à la promotion des sciences fondamentales, des sciences de l'ingénieur, de l'écologie, de l'enseignement de l'éthique et du journalisme scientifique.

44. La **Plate-forme intersectorielle pour le développement durable des PEID** a étendu l'initiative Sandwatch en cours, a lancé le Forum Internet « *En première ligne face au changement climatique* », et mis au point des programmes destinés aux jeunes dans les Caraïbes. L'appel à propositions lancé par la Vision des jeunes sur la vie dans les îles en novembre 2008 concernant la sensibilisation et l'éducation à la prévention du VIH/SIDA dans les PEID a donné lieu à 20 projets, actuellement en cours de réalisation. Une mission intersectorielle de haut niveau a fourni une assistance technique à la République de Maurice dans le domaine des politiques et des pratiques ayant trait au développement durable, dans le cadre du programme « Maurice Île Durable ». Une approche intersectorielle de l'Éducation en vue du développement durable (EDD) dans le Pacifique a été mise au point en insistant sur le renforcement de la pertinence des programmes scolaires dans les PEID. Cette approche a été approuvée par les ministres de l'éducation du Pacifique, et des travaux de cartographie de l'EDD ont été entamés. De nouveaux sites du patrimoine mondial situés dans les petits États insulaires en développement ont été inscrits ou ont présenté leur candidature au cours du présent exercice biennal, et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été ratifiée par plusieurs PEID. Des actions de formation en vue de renforcer la compréhension scientifique des phénomènes climatiques au

sein des médias ont été organisées dans les PEID, comme la formation de 40 journalistes dans le Pacifique.

45. Enfin, s'agissant de la Plate-forme intersectorielle sur le **changement climatique**, la réunion internationale sur le thème « Développement durable de la région arctique face aux changements climatiques : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » (Monaco, mars 2009), initiative faisant intervenir les secteurs SC, CLT, SHS et ED, a réuni une quarantaine d'experts. Cette manifestation a joué un rôle dans la reconnaissance croissante des implications mondiales des changements qui devraient affecter la région arctique et a ouvert la voie à une contribution scientifique durable en vue de mieux comprendre la dynamique du changement induit par le climat dans l'Arctique. Les progrès réalisés et les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et de son Plan d'action renforcé sont abordés plus en détail dans les documents 182 EX/5 Partie II et 182 EX/INF.7.

GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

46. Le troisième semestre de l'exercice biennal a été marqué par les efforts déployés pour réagir de manière coordonnée sur le plan international à la crise économique et financière menaçant d'annuler les acquis relatifs aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD. L'atténuation des retombées sociales défavorables sur les populations les plus vulnérables est donc devenue la priorité du Programme MOST, dont le but est de favoriser une compréhension éclairée des contextes locaux et nationaux et d'améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine des transformations sociales. Le bien-fondé de cette approche a été entériné par la conférence de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement qui s'est tenue en juin 2009. Le document final engage à « ... offrir en toute indépendance des conseils et des analyses techniques qui pourraient inspirer les mesures prises au niveau international et les décisions politiques et alimenter des dialogues et des échanges constructifs entre responsables politiques, universitaires, institutions et membres de la société civile ».

47. Dans le cadre du Programme MOST, SHS a participé aux débats de la Commission du développement social des Nations Unies à sa session de 2009, sur le thème prioritaire de « l'intégration sociale », qui a confirmé le besoin de solutions politiques reposant sur des fondements scientifiques aux effets sociaux probables de la crise. Parallèlement, le respect des **droits de l'homme** sera essentiel pour protéger d'une vulnérabilité excessive les personnes et les sociétés. Le secteur a approfondi ces réflexions lors de la manifestation intitulée « *Repenser les politiques sociales pour répondre à la crise économique et financière* » dans le cadre du Forum mondial des sciences sociales organisé par le Conseil international des sciences sociales en Norvège en mai 2009, à l'occasion duquel plusieurs ministres ont souligné l'importance d'un investissement permanent dans le domaine de la protection sociale et des réseaux de sécurité sociale, d'approches centrées sur les droits de l'homme et de la coopération de l'ensemble des parties concernées. Par ailleurs, les débats de la neuvième session du Conseil intergouvernemental du Programme MOST, du 28 au 30 septembre, porteront sur les solutions politiques et sociales à apporter à la crise financière, avec la participation de ministres du développement social, de représentants du système des Nations Unies et d'organisations régionales, de chercheurs, d'ONG et d'un représentant du secteur privé. Les prochains forums régionaux des ministres du développement social d'Amérique latine et des Caraïbes (Quito, août 2009) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (Bujumbura, septembre 2009) se consacreront également au thème de la crise et de ses répercussions sur les politiques sociales à l'échelle régionale.

48. Par l'intermédiaire du **CIB**, du **CIGB** et de la **COMEST**, et dans le cadre de l'**axe d'action 1**, « Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique », l'UNESCO occupe une place avantageuse pour mener la réflexion et se pencher sur les enjeux éthiques des défis scientifiques, tout en parvenant à concilier la diversité des points de vue dans ce domaine. Le Rapport du CIB sur le clonage humain et la gouvernance internationale a reçu sa

forme définitive en juin 2009 et a été soumis à l'examen du CIGB à sa 6^e session, en juillet 2009. Le CIB poursuit son étude de la question de la responsabilité sociale et de la santé. Conséquence du déclenchement de l'épidémie de grippe H1N1 au Mexique, la réunion du CIB programmée pour mai 2009 a dû être reportée en novembre 2009. Le recensement des spécialistes de l'enseignement de l'éthique et la constitution d'un échantillon de programmes d'enseignement par le biais du Programme d'éducation à l'éthique ont été poursuivis en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique. Les bases de données de l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) continuent d'être enrichies, raison pour laquelle les indicateurs de référence sont en partie dépassés.

49. Le Projet de rapport sur les implications éthiques du changement climatique et les sciences de la COMEST a été largement diffusé et a reçu un accueil favorable. À sa session ordinaire à Kuala Lumpur, en juin 2009, la Commission – reconnaissant les compétences particulières de l'UNESCO – a engagé l'Organisation à concevoir un cadre éthique de principes relatifs au changement climatique. Cela nécessiterait de préciser les concepts et d'élargir les processus de consultation, mais aussi de bien préciser les limites avec les autres processus politiques en cours.

50. Dans le cadre de l'**axe d'action 2**, « Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport », un nouveau **Comité de conseil scientifique MOST** a été désigné. Un bilan constructif de la phase 2 de MOST (2004-2007) est actuellement effectué. Un nouveau projet de directives concernant les comités nationaux MOST a été élaboré et est actuellement diffusé parmi les commissions nationales pour approbation éventuelle par le prochain Conseil intergouvernemental du programme MOST. Cinq nouvelles séries de notes d'orientation vont venir enrichir l'outil en ligne du programme MOST. La rédaction du Rapport mondial sur les sciences sociales prévu par l'accord-cadre UNESCO-CISS progresse de manière satisfaisante et il devrait paraître en 2010. Concernant la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, une étude des relations entre **changement climatique** et migrations a été entreprise.

51. Les consultations aboutissant à l'élaboration de la stratégie de SHS concernant la **jeunesse** ont contribué à resserrer davantage les liens institutionnels, techniques et financiers avec les institutions du système des Nations Unies et les organismes régionaux et nationaux. L'organisation du Forum des ministres et hauts responsables en charge de la jeunesse en Amérique centrale sur le thème du développement de la jeunesse et de la prévention de la violence (Costa Rica, août 2009) a considérablement renforcé les efforts déployés par SHS pour prévenir la violence juvénile dans la région. Le CIGEPS a approuvé une nouvelle stratégie relative à l'**éducation physique et aux sports** qui s'articule autour de quatre objectifs : le sport au service du développement et de la paix, l'éducation physique « formelle et non formelle », les rapports entre sport et culture, la lutte contre le dopage dans le sport. Le nombre d'États parties à la **Convention internationale contre le dopage dans le sport** s'élève désormais à 112, dépassant ainsi le nombre attendu pendant l'exercice biennal. Un cadre de suivi de la Convention a été mis en place après consultation des États parties.

52. Dans le cadre de l'**axe d'action 3**, « Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination », les activités de l'UNESCO relatives au 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont officiellement pris fin lors de la cérémonie de fondation du **Centre international pour la promotion des droits de l'homme** de Buenos Aires (Argentine), placé sous l'égide de l'UNESCO. Cette commémoration a confirmé la légitimité de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme ainsi que le bien-fondé de sa Stratégie relative aux droits de l'homme et de sa Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle a aussi montré que la prise en compte systématique des droits de l'homme nécessitait l'intégration plus poussée d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes les activités et projets de l'UNESCO, au moyen de l'intensification, au sein de l'UNESCO, de la coordination des activités en matière de droits de l'homme et du développement de la formation du personnel de l'UNESCO aux normes relatives aux droits de l'homme, aux grands problèmes de droits de l'homme et à une programmation fondée sur les droits de l'homme.

53. À la demande du HCDH, l'UNESCO a organisé une Réunion d'experts internationaux sur « **le droit à la vie culturelle** » (mai 2009). Leurs recommandations ont contribué aux discussions de la 42^e session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Une définition plus claire du **droit d'accès à l'eau potable et aux équipements sanitaires** a été proposée lors d'une réunion d'experts organisée conjointement avec SC à Paris en juillet 2009.

54. Tous les secteurs de programme ont participé au rapport de l'UNESCO soumis à la **Conférence d'examen de Durban** (avril 2009) et à l'organisation de manifestations parallèles. L'initiative de l'UNESCO de Coalition internationale des villes contre le racisme est expressément mentionnée dans le Document final de la Conférence d'examen de Durban.

55. Des réunions régionales de haut niveau sur le thème de l'enseignement de la **philosophie** ont eu lieu en Tunisie, aux Philippines, en République dominicaine et au Mali, afin de préparer la tenue d'une conférence internationale sur cette question au cours du prochain exercice biennal.

56. Le nouveau Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains a organisé la première réunion de son Comité directeur afin de débattre des orientations, de la structure et du fonctionnement du Forum. Les travaux sur la **démocratie** ont été favorisés par la coopération avec le Centre international des sciences de l'homme de catégorie 2, à Byblos, avec notamment l'organisation d'un séminaire sur la démocratie : « Nouveaux défis, nouvelles perspectives » (mai 2009) et d'un atelier avec des ONG (juillet 2009).

57. S'inscrivant dans les efforts déployés par le secteur en faveur de la **Priorité Afrique**, la recommandation formulée par le Conseil exécutif à sa 181^e session de créer à Praia (Cap-Vert) l'Institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et les transformations sociales confirme la priorité accordée dans la région à ce type de recherche, dans le cadre de MOST. Dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent a été mis sur la consolidation des comités nationaux de bioéthique et sur l'enseignement de l'éthique. Le renforcement des capacités a été poursuivi au niveau des pays, dans le but de donner plus d'importance à l'approche fondée sur les droits de l'homme au sein de la programmation dans la mise en œuvre des stratégies relatives à l'éradication de la pauvreté nationale. Des outils d'aide à la décision sont en voie d'élaboration ; ils sont conçus pour aider les autorités dans leurs négociations avec les donateurs. Des équipes de recherche travaillent actuellement sur la question dans plusieurs pays. Dans le domaine des migrations, des recherches sont menées en ce qui concerne l'Afrique par des réseaux ad hoc de parties prenantes (responsables politiques, experts, ONG) qui s'attachent à la défense des droits des migrants ainsi qu'à la question de l'exode des compétences en mettant en lumière les défis soulevés par la migration de travailleurs qualifiés. Les pays d'Afrique ont été les principaux bénéficiaires de l'aide du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport pour élaborer et mettre en œuvre des programmes efficaces de lutte contre le dopage conformément à la Convention.

58. Dans le cadre de la **Plate-forme intersectorielle de l'UNESCO relative au renforcement des systèmes nationaux de recherche**, Madagascar a été le premier pays à bénéficier d'un processus d'examen de son système national de recherche, y compris les sciences naturelles et les sciences humaines et sociales. Des examens complets du même type devraient débiter dans d'autres pays africains, à commencer par la Côte d'Ivoire.

59. S'agissant de l'**Égalité entre les sexes**, le Réseau international UNESCO d'études sur les femmes et le genre fonctionne désormais parfaitement. Il regroupe des chercheurs et des départements d'universités d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Océanie. La deuxième réunion du réseau s'est tenue à Bangkok, en février 2009, et 40 études y ont été passées en revue. Le deuxième Forum des ministres chargés de la condition féminine de la région des Grands Lacs (GLR), organisé à Mombasa (Kenya, juin 2009) a approuvé le plan d'action relatif au Centre de recherche et de documentation sur les femmes de la région des Grands Lacs, qui pourrait être établi à Kinshasa (République démocratique du Congo). De nombreuses recherches et consultations ont été entreprises à cet égard à l'échelon national dans la région. Les travaux du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes ont donné lieu à plusieurs publications qui ont rencontré un grand succès aux niveaux national et régional. Ce centre est considéré par les

partenaires comme une expérience pilote réussie, à répéter dans d'autres régions des territoires palestiniens. Des réseaux stratégiques faisant intervenir les universités locales, d'autres instituts de recherche, des organismes du système des Nations Unies et des connexions internationales contribuent à la pérennité du centre.

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

60. L'UNESCO a poursuivi son action pour la **promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel** au niveau des pays en démontrant ainsi le rôle central de la culture *dans* et *pour* le développement. Son engagement dans les exercices nationaux de programmation conjointe s'est vu renforcé par l'intégration de la culture comme pilier du développement et facteur de cohésion sociale, notamment au sein de nombre d'UNDAF. Une équipe de soutien mise en place au niveau du Siège assiste les unités décentralisées, y compris dans la mise en œuvre des 18 programmes conjoints financés au titre du volet thématique « **Culture et développement** » du **Fonds PNUD/Espagne** pour la réalisation des OMD, dont l'UNESCO assure le rôle de chef de file pour 13 d'entre eux. L'UNESCO a ainsi réaffirmé son engagement vis-à-vis de la Réforme du système des Nations Unies qui s'est vu renforcé par la participation du Directeur général, à l'invitation de l'Administrateur du PNUD, à la réunion de haut niveau sur les OMD lors de la 63^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et par l'organisation à l'UNESCO de la première réunion interagences sur le Fonds PNUD/Espagne (avril 2009) au cours de laquelle elle s'est engagée dans l'élaboration d'un système pilote de gestion des connaissances en matière de « culture et développement » destiné à l'ensemble du système.

61. Dans le cadre de l'**axe d'action 1**, « Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial », les 32^e et 33^e sessions du Comité du patrimoine mondial (Québec (Canada), juillet 2008, et Séville (Espagne), juin 2009) ont été préparées intensivement, notamment par des réunions d'information et d'orientation à l'intention des membres du Comité. L'augmentation progressive du nombre de rapports sur l'état de conservation examinés (166 en 2008 et 178 en 2009) illustre l'accent mis sur la conservation – principal objectif de la Convention. De même, la représentativité de la Liste du patrimoine mondial s'est améliorée grâce à l'inclusion de **six sites de pays non représentés, sept de régions sous-représentées et quatre de catégories sous-représentées**. Le renforcement des capacités des États non représentés a été accru grâce à l'établissement de **nouvelles listes indicatives**. Conformément aux recommandations de l'audit de gestion 2009, une nouvelle structure a été mise en place pour le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, notamment en réorganisant les ressources humaines afin de garantir qu'un maximum de fonctions essentielles soient remplies. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées grâce à des activités de conservation et de formation en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, visant la participation des femmes. Des projets relatifs au tourisme durable (OMD 1) et des mesures de gestion renforçant le développement durable des sites ont également été mis en œuvre, de même que des activités liées à la conservation du patrimoine naturel (OMD 7). La coopération a été étendue avec les missions des Nations Unies dans les pays en situation de post-conflit et des mesures ont été prises en vue de retirer des biens de la **Liste du patrimoine mondial en péril** ; cependant, un nouveau site en Europe a été retiré de la liste en raison de l'impact irréversible sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. La sensibilisation et le soutien au patrimoine mondial ont été renforcés, notamment grâce au Fonds africain du patrimoine mondial, à la mobilisation de nouveaux partenaires pour le Programme marin du patrimoine mondial et à des projets à forte visibilité tels que la réinstallation réussie de **l'obélisque d'Axoum** sur son site d'origine en Éthiopie.

62. Au titre de l'**axe d'action 2**, « Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », les résultats escomptés relatifs à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été largement atteints puisque l'on dénombre **114 États parties à la Convention**. Les mesures prises à l'échelle nationale pour la sauvegarde du patrimoine vivant se sont

multipliées, tout comme le nombre d'États parties participant au mécanisme international de sauvegarde, lancé après l'adoption des Directives opérationnelles en juin 2008. De même, la sensibilisation à l'importance du patrimoine vivant a été renforcée grâce au lancement de l'**Atlas interactif UNESCO des langues en danger dans le monde** (février 2009), qui inclut désormais plus de 2 500 langues. Les capacités de sauvegarde ont été renforcées dans les États membres grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de sauvegarde, en particulier en Afrique. Quinze propositions d'inscription sur la **Liste de sauvegarde urgente** et **111 propositions d'inscription sur la Liste représentative** ont été présentées, auxquelles se sont ajoutées **cinq propositions concernant les programmes et projets reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention**. Quinze demandes d'assistance internationale ont été soumises au Fonds du patrimoine culturel immatériel. La coopération de qualité entre le Siège et l'ensemble des bureaux hors Siège a efficacement permis d'améliorer les résultats obtenus. Afin de garantir le respect des obligations statutaires des organes directeurs de la Convention, la plupart des ressources au Siège ont été affectées à l'organisation de réunions statutaires, au traitement des propositions d'inscription et des demandes d'assistance, ainsi qu'à la traduction des documents, moins de ressources étant allouées au renforcement des capacités dans les États membres et au renforcement de la coordination entre les Conventions de 2003 et de 1972. Cependant, plus d'un tiers des ressources totales ont directement profité aux **États africains et une dimension relative à l'égalité entre les sexes** a été introduite dans la préparation et la mise en œuvre de toutes les activités. Les financements extrabudgétaires ont été essentiels aux activités opérationnelles, y compris le système d'information et de communication.

63. En vertu de l'**axe d'action 3**, « Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement », le **développement des musées s'est poursuivi grâce au renforcement des capacités** en matière de gestion et de conservation des musées et des collections, à la production d'outils de conservation préventive en partenariat avec l'ICCROM, à la création de musées communautaires et de réseaux régionaux de musées, et à l'élaboration de **documents éducatifs destinés au plus grand nombre et à la sensibilisation** à la mise en œuvre effective des conventions internationales de 1954, 1970 et 2001 ; **21 nouveaux États parties ont adhéré aux conventions (1954 et Deuxième Protocole, 1970 et 2001)**. À la suite de l'**entrée en vigueur de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique**, son règlement intérieur a été adopté et un Conseil consultatif scientifique et technique a été créé. La lutte contre le trafic illicite incluait la mise en place réussie de la **Base de données de l'UNESCO relatives au patrimoine culturel** (80 % de l'ensemble de la législation des États membres est en ligne), des activités de formation et d'information et la création d'inventaires des collections des musées. Les activités tendant au retour des biens culturels ont également été poursuivies avec succès, notamment en Afghanistan. Le coût élevé des obligations statutaires pour la mise en œuvre des conventions reste un problème important ; cela a notamment conduit à recourir de manière systématique à l'assistance temporaire et à réduire les activités d'information. En outre, la situation en matière de sécurité a occasionné des retards de mise en œuvre dans certains pays, et des obstacles juridiques au retour des biens culturels ont été rencontrés dans d'autres. Une assistance a été apportée à un certain nombre de **musées africains**, y compris le *Conseil international des musées africains*, et la question de l'égalité entre les hommes et les femmes a été explicitement abordée au Viet Nam dans le cadre de l'analyse menée sur cette question dans des musées de trois provinces.

64. Dans le cadre de l'**axe d'action 4**, « Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives », le **nombre des parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est passé à 99, avec 21 nouvelles ratifications**. À l'issue des sessions du Comité intergouvernemental, la Conférence des Parties a adopté en juin 2009 les directives opérationnelles portant sur neuf articles, notamment l'article 16 relatif au traitement préférentiel pour les pays en développement. Une stratégie de levée de fonds pour le **Fonds international pour la diversité culturelle** et une nouvelle stratégie de l'**Alliance globale pour la diversité culturelle** ont été élaborées. Le processus de révision du cadre de

statistiques culturelles de l'UNESCO a été finalisé avec l'ISU en vue de sa présentation à la 35^e session de la Conférence générale. Le projet interagences sur le développement des industries culturelles dans les pays ACP a été poursuivi. Les mécanismes d'admission des villes candidates au **Réseau des villes créatives** ont été revus et le réseau s'est considérablement étendu. Dans le domaine du livre, des langues et de la traduction, des initiatives de conseil aux États membres dans la révision de leurs politiques nationales d'édition ont été menées. Le développement de la **Reconnaissance d'excellence** pour l'artisanat et les activités relatives au design ont connu un accroissement tant dans l'adhésion de nouveaux partenaires que dans les activités de soutien aux artisans, notamment dans les pays arabes et en Amérique latine. La préparation de la **seconde Conférence mondiale sur l'éducation artistique en 2010** a été finalisée par des consultations régionales et nationales émanant des commissions nationales et la réunion d'un Comité consultatif d'experts en juillet 2009.

65. Dans le cadre de l'**axe d'action 5**, « Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix », le renforcement des liens entre diversité culturelle et dialogue interculturel a été reflété aux niveaux national, régional et international à la fois dans les actions propres à l'UNESCO et dans l'action d'OIG et ONG partenaires. **L'achèvement de l'Histoire de l'humanité et de l'Histoire générale de l'Amérique latine** viennent clore le programme de longue haleine des Histoires de l'UNESCO dont l'ensemble a impliqué la coopération intellectuelle de plus de 1 800 éminents spécialistes de toutes les régions du monde. L'exploitation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique a été lancée grâce au financement extrabudgétaire (2 millions de dollars des États-Unis/la Libye). La coopération avec les commissions nationales a permis la mise en œuvre du projet sur « l'image de l'autre dans les manuels scolaires en Europe et dans le monde arabo-musulman ». Les activités destinées à renforcer la lutte contre les préjugés à caractère culturel, ethnique et religieux, ont été poursuivies, notamment par la revitalisation du projet **La route de l'esclave** grâce au renouvellement de son Comité scientifique international. Dans le cadre de partenariats avec les États membres, la réalisation d'un « Vademecum interculturel » a pu être finalisée. La coopération sous-régionale s'est poursuivie dans le Sud-Est européen par le concours de l'UNESCO aux **deux sommets de chefs d'État et réunions ministérielles**. La coopération avec l'Alliance des Civilisations (AoC), établie en 2008, a permis d'identifier des axes d'action conjoints visant les domaines de l'éducation formelle et non formelle, des médias et de la jeunesse. L'UNESCO a également apporté son soutien aux initiatives de ses partenaires dans ce domaine, tels que l'ISESCO, l'OIF, le Conseil de l'Europe, la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, et l'Union africaine.

66. Au titre de l'**axe d'action 6**, « Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable », le *Prisme d'analyse de la diversité culturelle* (« **Cultural Diversity Programming Lens** ») a été mis à l'essai des équipes de pays dans le contexte de la programmation conjointe. De même, le document-cadre des politiques culturelles a été finalisé (**cultural profile**) pour le développement du secteur culturel à l'échelle nationale. La contribution à la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** a consisté dans l'intégration de ces mêmes principes dans les politiques d'éducation de huit pays pilotes. La coopération avec l'*Instance permanente sur les questions autochtones* a été consolidée par la tenue au Siège de la réunion du **Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones** (septembre 2008) et du Groupe interagences institué à ce titre. Une attention particulière a été portée aux besoins définis par le NEPAD, plus particulièrement eu égard à l'égalité des sexes et à la lutte contre le **VIH et le SIDA**, notamment par la tenue d'ateliers sous-régionaux (février 2009). Le manque de ressources humaines et budgétaires dans les différentes phases du processus de rédaction du **Rapport mondial sur la diversité culturelle** s'est opposé à son achèvement. Alors que d'autres rapports des Nations Unies sont dotés d'un budget moyen de 4 millions de dollars des États-Unis et de ressources humaines considérables (20 personnes en moyenne), les ressources allouées au Rapport mondial de l'UNESCO se montent à 2 millions de dollars environ, y compris les frais afférents au personnel temporaire (2 à 7 personnes). Cela a eu pour effet de retarder la production du Rapport. Il n'a donc pas été possible de le terminer précocement comme cela avait été envisagé dans les résultats

escomptés. Le projet de Rapport mondial a été soumis en mai 2009 à l'ensemble des secteurs de programme et des membres du Comité consultatif en vue de recueillir leurs avis et observations, et le projet de recommandations du Rapport mondial a également été transmis aux États membres en juin 2009, comme convenu lors de la réunion de consultation des délégations permanentes et observateurs de janvier 2009. Le Rapport devrait être achevé fin juillet 2009 en vue du lancement de la production éditoriale en août 2009.

PLATE-FORME LINGUISTIQUE

67. La Plate-forme intersectorielle concernant les langues et le multilinguisme a axé ses efforts sur l'établissement de rapports concernant quelque 200 activités multipartenaires entreprises dans le cadre de l'Année internationale des langues 2008 et l'évaluation connexe de la coordination assurée par l'UNESCO. Le premier rapport détaillé a été présenté en février 2009, à l'occasion des célébrations de la Journée internationale de la langue maternelle. Les effets plus précis et concrets de l'Année internationale des langues, notamment sur la mise en œuvre des politiques linguistiques nationales, devront être évalués de façon approfondie et sur le long terme tout au long du prochain exercice biennal. De même, l'Atlas en ligne des langues en danger, publié en février 2009, sera un outil important pour la vitalité et le suivi stratégique des langues. La mise à jour de la Bibliographie mondiale de la traduction (Index Translationum) a été menée à bien, élargissant considérablement la banque des données collectées. Au nombre des activités opérationnelles menées sur le terrain figuraient la fourniture de conseils stratégiques sur les politiques nationales du livre en Afrique et en Amérique latine en harmonie avec les politiques linguistiques nationales, ainsi que des activités de promotion, de formation et d'information relatives à l'éducation multilingue. La collecte de données à grande échelle sur l'état et l'évolution du nombre de locuteurs des langues autochtones a été entreprise, et plus de 5 000 d'entre elles font actuellement l'objet d'une analyse quantitative, statistique, et qualitative afin de formuler des recommandations et des directives en vue d'une méthodologie normalisée de sauvegarde des langues en péril. Dans le domaine du multilinguisme et du cyberspace, les parties prenantes ont été mobilisées par le biais des réunions de consultation sur les grandes orientations du SMSI tenues en mai 2008 et 2009 et d'une plate-forme multipartenaires en ligne lancée en mai 2009.

PLATE-FORME DE DIALOGUE

68. La Plate-forme intersectorielle sur le dialogue entre les civilisations et une culture de la paix a poursuivi ses activités en s'appuyant sur le Plan d'action qu'elle a élaboré, contenant des stratégies pour quatre objectifs clés dont les résultats peuvent être atteints d'ici à la fin de l'exercice biennal, tout en préservant la cohérence des liens et des articulations entre ces liens et la Stratégie à moyen terme (site Web de BSP, « Plates-formes intersectorielles »). S'agissant de l'Objectif 1 : *Promotion et mise en valeur des Histoires régionales*, les collections complètes des Histoires générales et régionales seront lancées lors d'une manifestation mondiale le 5 octobre 2009. Ces collections seront également publiées sur CD-ROM et en ligne, ainsi que dans un numéro spécial du *Courrier de l'UNESCO* (septembre 2009). Dans le cadre de l'Objectif 2 : *Développement de compétences interculturelles*, un questionnaire destiné à mettre en évidence l'état actuel de la réflexion sur les compétences interculturelles a été élaboré et des philosophes, des professionnels des médias, des spécialistes de l'éducation et de la culture du monde entier ont été invités à prendre part à l'étude. L'Objectif 3 : *Participation de nouvelles voix au dialogue entre les religions*, s'intéresse aux pratiques actuelles en matière de dialogue interreligieux (par et pour les jeunes) ; une étude est actuellement réalisée par une équipe interrégionale et interreligieuse de jeunes. Un atelier destiné aux journalistes a été organisé dans le cadre du Forum mondial de l'eau (mars 2009) sur la question du développement durable. Cet atelier a abouti ultérieurement à la publication de 75 articles rédigés par les participants, contribuant ainsi directement à atteindre les résultats définis au titre de l'Objectif 4 : *Les médias et la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle*.

GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

69. Pendant la période considérée, l'UNESCO a intensifié ses efforts pour atteindre l'objectif primordial intitulé « Édifier des sociétés du savoir inclusives », en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir et en promouvant des médias et des infrastructures pluralistes, libres et indépendants. L'accent a continué d'être mis, d'une part, sur les conseils en matière de formulation des politiques et, de l'autre, sur le travail en amont et les activités de renforcement des capacités. La Déclaration de principes et le plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont défini les principaux paramètres de l'action de l'UNESCO dans ce domaine.

70. Au titre de l'**axe d'action 1**, « Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information », l'UNESCO s'est employée à sensibiliser davantage à la liberté d'expression, surtout par le biais de célébrations, dans le monde entier, de la **Journée mondiale de la liberté de la presse** (3 mai) et des conférences internationales organisées ce jour-là, l'une sur le thème « Liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des personnes » à Maputo (Mozambique), en 2008, et l'autre sur « Les médias, le dialogue et la compréhension mutuelle » à Doha (Qatar), en 2009. L'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano a conféré une grande visibilité aux efforts de l'UNESCO à cet égard, grâce au large écho que lui ont réservé les médias internationaux. L'organisation du Colloque de haut niveau sur la liberté d'expression, qui s'est tenu à Paris en octobre 2008, ainsi que d'une exposition correspondante, a focalisé davantage encore l'attention sur cette question.

71. Les efforts de sensibilisation ont, par exemple, abouti à la reconnaissance du rôle important que les médias libres jouent dans le développement, la démocratie et le dialogue dans le « Programme d'action d'Accra », ainsi que dans les documents finals de la réunion sur les médias et le développement organisée conjointement par l'Union africaine et la Commission européenne en septembre 2008 à Ouagadougou, Burkina Faso. La liberté d'expression et la liberté d'information sont les pierres angulaires des stratégies de développement des médias de l'UNESCO qui sont de plus en plus souvent adoptées à titre de directives stratégiques pour de nombreux projets d'assistance aux médias.

72. Un soutien a été apporté à la **formation à la liberté d'expression et à la liberté de la presse**, ce qui a permis à des journalistes d'appliquer dans leur travail des normes juridiques, éthiques et professionnelles internationalement reconnues. L'accent a également été mis sur le renforcement des capacités institutionnelles locales en vue de créer des cadres juridiques ainsi que des conditions réglementaires et politiques propices à ces libertés fondamentales. Il s'agit notamment de promouvoir les médias traditionnels et nouveaux comme plates-formes de dialogue et de favoriser la gouvernance démocratique. Dans ce contexte, l'UNESCO a donné à plusieurs pays des conseils stratégiques sur le processus de transformation de la radiotélévision publique en radiotélévision de service public.

73. L'UNESCO a continué de défendre la **sécurité des journalistes** puisque la violence contre les professionnels des médias demeure l'une des plus grandes menaces pour la liberté d'expression. L'UNESCO est devenue l'un des principaux interlocuteurs des gouvernements et des Organisations de journalistes s'efforçant d'améliorer la sécurité professionnelle des médias. Outre la sensibilisation à cette question par l'organisation d'une grande exposition au Siège de l'UNESCO à Paris et à Doha (Qatar), une aide a été fournie grâce au renforcement des capacités des reporters, en particulier dans les zones de conflit. De plus, l'UNESCO a intensifié son soutien à l'élaboration de **normes déontologiques et professionnelles pour les professionnels des médias** et pour faciliter la mise en place de systèmes de responsabilité des médias basés sur l'autoréglementation.

74. En guise de contribution supplémentaire à la promotion d'une bonne gouvernance par le biais des médias, un soutien accru a été apporté au développement de la **radiotélévision de service public** et d'une programmation diversifiée et réactive grâce à la création d'instances de

régulation indépendantes ou au renforcement des capacités des organismes de radio et télédiffusion, par exemple en Europe du Sud-Est et en Asie (Timor-Leste et Thaïlande). Les problèmes rencontrés dans ce domaine consistent notamment à maintenir le dialogue entre les différents partenaires, c'est-à-dire les médias, les pouvoirs publics et les parlementaires ; à faire face à l'incidence de la crise financière à laquelle le secteur des médias est confronté et à restructurer le secteur de l'audiovisuel dans le contexte du cyberspace.

75. Au titre de l'**axe d'action 2**, « Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures », l'UNESCO a poursuivi ses efforts pour renforcer les cadres d'orientation des politiques en vue de l'accès universel à l'information et de sa préservation, notamment par le biais de son **Programme Mémoire du monde** qui a servi de cadre à des activités de plaidoyer et de sensibilisation à l'importance de la conservation documentaire de l'humanité. Il s'en est suivi une augmentation du nombre de nouveaux comités nationaux de la Mémoire du monde et des propositions d'inscription de bibliothèques et de collections d'archives sur le Registre de la Mémoire du monde. L'accès à une information culturellement variée et multilingue a encore été renforcé en avril 2009, en coopération avec la Bibliothèque du Congrès des États-Unis, par l'inauguration de la Bibliothèque numérique mondiale dont le contenu, en plus de 40 langues, provient de 19 pays.

76. Sous l'égide du Programme Information pour tous (PIPT), la réflexion et le débat sur les **questions éthiques** que pose la société de l'information ont été stimulés par une série d'ateliers régionaux organisés à ce jour en Amérique latine, en Afrique, en Europe et dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'infoéthique est l'une des cinq priorités du Programme Information pour tous de l'UNESCO. À la demande de plusieurs États membres, l'Organisation a contribué à une proposition de Code de déontologie qui a été rédigée et débattue lors des réunions régionales sur l'infoéthique. Cette ébauche est actuellement examinée par un groupe de travail convoqué par le Président du Conseil du PIPT.

77. L'accès à l'information du **domaine public gouvernemental** a notamment été favorisé par la mise en œuvre de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace et des *Principes directeurs pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental y afférents*. Les initiatives concrètes de suivi entreprises ont notamment consisté à organiser des sessions de formation spécifiques afin d'inciter les décideurs et les responsables des politiques à faire respecter le droit d'accès en ligne universel aux documents publics et dossiers administratifs, à identifier et promouvoir les gisements d'information et de connaissance du domaine public et à les rendre accessibles à tous, ainsi qu'à entreprendre la conservation et la numérisation de l'information du domaine public détenue par les gouvernements.

78. L'UNESCO a intensifié ses efforts pour encourager des partenariats entre de multiples parties prenantes afin de favoriser l'accès universel à l'information en continuant d'assumer son rôle dans le suivi du **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)** et notamment sa fonction de facilitateur de la mise en œuvre des six axes d'action du Plan d'action de Genève relevant de ses domaines de compétence. L'Organisation a également conforté sa position au Forum du SMSI et au Forum sur la gouvernance de l'Internet en mettant l'accent sur le principe de d'« ouverture » et sur l'approche de la gouvernance multiparties prenantes.

79. La portée internationale et nationale du **Programme Information pour tous** a été améliorée par la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique et en particulier par la création de groupes de travail chargés d'aider le Conseil du PIPT à planifier et à mener à bien des activités prioritaires. Des partenaires ont été identifiés afin de contribuer à élaborer des modèles de politiques de l'information et à établir un Observatoire en ligne sur la société de l'information ; l'enquête sur les comités nationaux du PIPT a débouché sur une coopération accrue avec les entités nationales sur les questions relatives aux politiques de l'information. Parmi les principales réalisations du Programme on peut citer la mise en œuvre réussie d'activités envisagées dans la Partie I de son

Plan stratégique (2008-2009) ainsi que de plusieurs projets appartenant à des domaines prioritaires du PIPT.

80. Les **partenariats public-privé** à l'appui de l'accès universel à l'information ont été augmentés, notamment pour renforcer les capacités des États membres dans le domaine des logiciels libres et gratuits. Dans le cadre d'un effort visant à mettre à profit des **partenariats internationaux pour les jeunes**, des projets ont été exécutés dans les territoires palestiniens, au Guatemala et en Côte d'Ivoire en vue de l'autonomisation des jeunes défavorisés dans les situations de conflit et de post-conflit grâce à un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur utilisation ainsi qu'aux réseaux sociaux en ligne. Les jeunes se sont vu attribuer des espaces et des outils pour pouvoir s'exprimer, échanger leurs idées et opinions et surmonter les restrictions à la mobilité. Des initiatives axées sur la jeunesse locale ont été élaborées à partir de stratégies qui visent à donner aux jeunes un accès à l'information et au savoir liés au développement et à la paix par le biais de médias tant traditionnels que nouveaux.

81. L'UNESCO a continué d'aider les pays à mettre en place des structures de gestion de l'information adaptées à une **gestion professionnelle de l'information**, en particulier en renforçant les capacités des gestionnaires de l'information, notamment en créant de nouvelles alliances pour accroître l'utilisation des nouvelles technologies numériques en Asie centrale et en organisant des conférences et des ateliers de formation sur les TIC. L'accent placé sur les **bibliothèques et les archives en tant que composantes essentielles de l'édification de sociétés du savoir** a été encore renforcé par la promotion de cadres d'action réglementaire et d'activités de sensibilisation concernant l'importance de la gestion de l'information pour le développement durable.

82. S'agissant des stratégies et méthodes concernant les **TIC au service de la création, de l'acquisition et du partage du savoir**, l'UNESCO a continué à encourager l'intégration des TIC dans le processus d'enseignement et d'apprentissage, notamment avec la **plate-forme intersectorielle** sur la « Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC ». Le cadre de compétences des enseignants en matière de TIC a fourni un plan d'action pour permettre aux élèves de développer des compétences informatiques, tout en améliorant celles des enseignants et de renforcer ainsi l'apprentissage des élèves, en particulier en **Afrique**. L'UNESCO a lancé un centre du savoir collaboratif en ligne pour les ressources en matière de formation et de renforcement des capacités en vue du développement. La plate-forme constitue un répertoire de ressources permettant aux organismes, praticiens et parties prenantes d'accéder aux **ressources pédagogiques numériques** pertinentes qui sont nécessaires pour le développement local et l'élimination de la pauvreté. L'action dans le domaine des ressources éducatives libres (REL), y compris la publication intitulée « Ressources éducatives libres : pour aller de l'avant » a été menée dans un esprit d'association véritable entre une multiplicité de parties prenantes, donnant accès aux outils et ressources numériques et permettant à une communauté internationale de partager et d'échanger des informations.

83. L'UNESCO a soutenu les grandes initiatives des États arabes, notamment la planification des opérations d'un centre régional de catégorie 2 pour les TIC à Manama (Bahreïn). De nouvelles plates-formes de coopération ont été créées pour renforcer les capacités des gestionnaires de l'information et des infrastructures intégrant les TIC. Les stratégies en vue de l'utilisation des TIC au service du développement ont servi à mettre en évidence le fait que les ordinateurs à bas coût devraient être adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs. L'UNESCO a commencé à traiter les questions relatives à la durabilité des équipements à bas coût et les problèmes liés à la gestion des déchets électroniques.

84. Dans le cadre de l'**axe d'action 3**, « Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des collectivités au développement durable à travers les médias communautaires », le **Programme international pour le développement de la communication (PIDC)** a encore consolidé son rôle de mécanisme de mobilisation des ressources pour le développement des médias. Le succès du PIDC favorise le rôle mondial de

chef de file de l'UNESCO dans la promotion du développement de médias libres, indépendants et pluralistes. Grâce à une enveloppe budgétaire de près de 3,7 millions de dollars, 26 projets régionaux et 107 projets nationaux ont été lancés en avril 2008 et en février 2009 dans 71 pays, dont plus d'un tiers situé en **Afrique**. Le PIDC a acquis une large reconnaissance en tant que mécanisme de financement multilatéral en faveur du développement des médias. Cependant, le nombre de propositions reçues est bien trop élevé par rapport aux moyens financiers du Programme.

85. L'ensemble complet d'**indicateurs du développement des médias**², qui a été approuvé par le Conseil intergouvernemental du PIDC en mars 2008, est utilisé par l'UNESCO, en coopération avec ses partenaires, pour lancer des analyses pilotes complètes de la situation des médias dans plusieurs pays, dont la Croatie, les Maldives et le Mozambique dans le but de produire des recommandations fondées sur des informations factuelles pour renforcer le développement de médias libres, indépendants et pluralistes. Les indicateurs du développement des médias se sont révélés être un instrument de diagnostic précieux non seulement pour évaluer la situation des médias dans un pays donné mais aussi pour aider les parties prenantes à déterminer les domaines nécessitant une aide au développement. Les indicateurs du développement des médias sont désormais reconnus comme un instrument majeur de normalisation par les parties prenantes et les organismes des Nations Unies chargés du développement des médias et de la bonne gouvernance.

86. L'UNESCO a poursuivi son initiative stratégique pour renforcer les **capacités des instituts de formation aux médias**, avec 36 écoles de journalisme dans 30 pays en développement qui ont adopté les programmes modèles d'enseignement du journalisme de l'UNESCO. Parallèlement à cette initiative, une stratégie de développement de centres potentiels d'excellence pour l'enseignement du journalisme fondés sur des critères d'excellence reconnus a été lancée avec la participation de 21 institutions africaines d'éducation et de formation aux médias et a été soutenue par le biais d'activités menées au titre du Programme ordinaire et des projets du PIDC. La démarche adoptée par l'UNESCO, qui a été largement admise par toutes les parties prenantes, privilégie un enseignement multidisciplinaire complet pour les journalistes et non une simple formation, et vise à renforcer les capacités institutionnelles au niveau national à cette fin.

87. La promotion d'**approches tenant compte des besoins des deux sexes** s'est poursuivie dans toutes les activités du Secteur CI, notamment dans celles relatives au développement des médias, en veillant particulièrement à assurer l'égalité participation des femmes et des hommes aux ateliers de formation soutenus par l'UNESCO. L'Organisation a apporté son appui à la Fédération internationale des journalistes pour la production et la diffusion d'un ensemble de directives en faveur de l'égalité entre les sexes dans les organisations de médias et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Un rapport sur le statut de la femme dans les médias de 66 pays a été produit en coopération avec la Fondation internationale des femmes dans les médias.

88. Le soutien de l'UNESCO aux radios et centres multimédia communautaires (CMC) a augmenté avec la mise en œuvre de projets dans 34 pays³, dont 19 situés en Afrique. En amont, un processus a été lancé pour recenser les bonnes pratiques dans les **médias communautaires** dans les domaines de la politique et de la législation, de la gestion et de la durabilité, de l'innovation dans la programmation et de la mise en commun de programmes. En outre, une initiative a été lancée pour déterminer le potentiel des téléphones portables dans la fourniture de services dans le domaine des médias. Les réunions régionales qui ont eu lieu à Windhoek (Namibie, mai 2009) et Nouakchott (Mauritanie, juillet 2008) ont promu des mesures législatives

² Publié en anglais, français, espagnol, arabe, russe, cingalais et tamoul.

³ Il s'agit des pays suivants : (i) en Afrique : Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Tchad et Zambie ; (ii) en Asie et dans le Pacifique : Bangladesh, Inde, Kirghizistan, Népal, Palaos, Thaïlande, Timor-Leste et Vanuatu ; (iii) en Europe : Arménie et République de Moldova ; (iv) en Amérique latine et dans les Caraïbes : Chili, Guyana, Jamaïque, Nicaragua, Paraguay et Saint-Kitts-et-Nevis.

destinées à soutenir la radiotélédiffusion communautaire, notamment des lois d'habilitation, des conditions d'attribution des licences transparentes et des tarifs réduits.

89. La nécessité d'inscrire la communication pour le développement dans les stratégies et activités de l'ensemble du système des Nations Unies et de renforcer le suivi et l'évaluation des activités relevant de ce domaine a été soulignée au cours de la 11^e Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la **communication pour le développement** (Washington D.C., février 2009) coorganisée par l'UNESCO et accueillie par la Banque mondiale et le PNUD. En aval, l'UNESCO a mené cinq études dans des pays où le processus « Unis dans l'action » est mis en œuvre à titre pilote (Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Uruguay) afin d'étudier les possibilités d'intégrer les principes et la pratique de la communication pour le développement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et a formulé des recommandations à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.

90. L'UNESCO a soutenu la création d'un **réseau de journalistes spécialisés dans les questions relatives au journalisme scientifique et au développement durable** en Asie centrale et a encouragé la mise en place de réseaux dans le Maghreb, dans le Pacifique et en Afrique, et ce dans le cadre de la sixième Conférence mondiale des journalistes scientifiques soutenue par l'UNESCO (Londres, Royaume-Uni, juin-juillet 2009), qui a réuni des formateurs de journalistes scientifiques venant d'écoles de journalisme africaines. Un élément important dans ce contexte est de dispenser aux membres du réseau la formation requise en se fondant sur le module sur le journalisme scientifique inclus dans le Modèle de programme d'enseignement du journalisme de l'UNESCO. La durabilité de ces réseaux de journalistes exige des institutions capables d'animer les réseaux de manière permanente. C'est déjà le cas en Asie centrale avec le Réseau d'information numérique dans le domaine de l'environnement et du développement durable (CARNet) mais il va falloir déployer davantage d'efforts pour consolider les autres réseaux.

91. Avec la tendance accrue à intégrer dans les médias des contenus générés par les utilisateurs, il devient essentiel de promouvoir l'initiation aux médias et la maîtrise de l'information. L'UNESCO a été à l'origine d'un modèle universel de **maîtrise des médias et de l'information** destiné à enrichir les programmes de formation des enseignants. L'un des aspects importants du travail du Secteur CI consiste à renforcer les capacités des utilisateurs des médias pour qu'ils en fassent un usage critique, ce qui permet d'obtenir un retour d'information utile sur les produits. L'UNESCO a renforcé sa coopération avec des parties prenantes comme la Commission européenne, l'Alliance des civilisations et l'Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA). Un groupe international d'experts réuni par l'UNESCO a préparé du matériel pédagogique type visant à enrichir les programmes en matière de maîtrise des médias et de l'information pour la formation des enseignants qui sera adapté par les institutions de formation des enseignants. Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, l'UNESCO a contribué à la préparation d'une résolution du Parlement européen qui reconnaît l'importance de la maîtrise de l'information et des médias et le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation aux médias.

92. Dans le cadre de l'**axe d'action 4**, « Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit », la démarche de l'UNESCO a contribué à faire prendre davantage conscience de l'importance des activités du Secteur de la communication et des médias en tant qu'éléments essentiels de l'édification de la paix et de la gouvernance dans le contexte plus large de l'assistance aux États fragiles et en situation de post-conflit. Les efforts ont continué de porter sur la fourniture d'une assistance pour la création d'environnements propices à la liberté et l'indépendance des médias, ainsi que sur le renforcement des capacités des médias et des TIC dans les pays en transition et en situation de post-conflit afin de favoriser la gouvernance et la démocratie. Au cours des cinq dernières années, l'UNESCO a mis au point une stratégie globale d'aide aux **médias dans les zones de conflit et de post-conflit** qui s'est traduite en programmes d'aide dans plusieurs pays en conflit, dont bon nombre ont été financés par des fonds extrabudgétaires et se sont appuyés sur les capacités locales et la collaboration des

Nations Unies. Les activités se sont concentrées non seulement sur les médias traditionnels et numériques mais aussi sur la consolidation ou la restructuration des bibliothèques et archives ainsi que les services éducatifs en ligne dans ce cadre.

93. Le système souple de collaboration qui a été maintenu avec les principaux organismes des Nations Unies (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD) ainsi qu'avec des organisations œuvrant pour le développement des médias et la liberté de la presse actives dans ce domaine a permis à l'UNESCO d'agir dans de nombreux pays en dépit de ses ressources limitées. L'application très efficace du modèle triangulaire Sud-Sud-Nord de renforcement des capacités a été consolidée.

94. En outre, les activités de l'UNESCO destinées à promouvoir le dialogue et faciliter les projets conjoints pour les pays en conflit ont continué de démontrer l'impact important du Secteur de la communication et des médias sur la **réconciliation, la reconstruction et l'édification de la paix**, en particulier sur les groupes de jeunes et les réseaux de femmes. Dans ce contexte, l'initiative de l'UNESCO d'élaborer une stratégie concernant les médias locaux dans le domaine de l'**information humanitaire**, en particulier pendant et immédiatement après les catastrophes a encore bénéficié d'une importante collaboration intersectorielle.

95. Enfin, l'UNESCO a poursuivi le renforcement de sa coopération avec les médias, en respectant pleinement leur autonomie éditoriale, pour aider à répondre aux attentes, construire la confiance, contribuer à la formation d'une identité nationale inclusive et favoriser une citoyenneté participative et engagée.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

96. Dans le but global d'améliorer la qualité et l'actualité des données, l'ISU a défini un cadre de ses procédures internes servant à mesurer et contrôler la qualité des données et privilégiant l'exhaustivité, l'actualité et la transparence. L'Institut continue par ailleurs régulièrement à reconsidérer et perfectionner les instruments d'enquête, les procédures et les séries chronologiques utilisés. Grâce au dispositif de publication en continu mis en service en 2007, les statistiques relatives à l'éducation ont été publiées bien plus tôt qu'auparavant. Du fait de l'organisation d'ateliers régionaux tout au long de 2008, le taux de réponse a augmenté et une cartographie de la CITE incluant de nombreux pays a pu être établie.

97. Au cours de l'exercice 2008-2009, l'ISU a considérablement renforcé sa présence sur le terrain en nommant des conseillers statistiques dans divers bureaux multipays de l'UNESCO, notamment en Afrique. Leur mission principale consistera à fournir une assistance et des conseils techniques à leurs homologues nationaux. Ils participeront à l'élaboration de « plans statistiques » nationaux, lesquels simplifieront grandement la tâche des États membres au moment de remplir les questionnaires de l'ISU sur l'éducation. L'Institut s'emploie également à renforcer les relations avec les partenaires et experts régionaux du développement dans le but d'accroître l'efficacité et d'harmoniser les activités.

98. L'ISU demeure la principale source de données des rapports internationaux, y compris des analyses du suivi de l'EPT et des OMD. De plus, conformément à la demande formulée par la Conférence générale, l'ISU – avec le concours d'experts internationaux – a entrepris le réexamen de la classification CITE en vigueur sur la base de consultations régionales. Ses résultats seront soumis à l'approbation de la prochaine Conférence générale. En outre, à partir d'une série de tests de terrain dans des pays pilotes, les instruments et modalités du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) ont été améliorés en préparation de l'évaluation proprement dite. Des travaux sont également en cours pour améliorer la collecte de données et les méthodologies d'élaboration d'indicateurs portant sur le financement de l'éducation, le personnel enseignant, la maîtrise de l'information et l'enseignement supérieur, notamment pour la région Afrique.

99. La Commission de statistique de l'ONU a approuvé l'inclusion d'un ensemble d'indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC et conçus par l'ISU dans la liste internationale d'indicateurs utilisés

pour suivre les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'ISU a également élaboré un projet d'annexe au *Manuel de Frascati* proposant une méthode d'évaluation du Secteur recherche-développement (R-D) des pays en développement. En outre, l'Institut a défini le nouveau Cadre de statistiques culturelles 2009 en collaboration avec le Secteur de la culture de l'UNESCO, qui sera soumis à la prochaine Conférence générale.

100. Enfin, le plan d'action de l'ISU a prévu une large diffusion de ses données. L'Institut s'est lancé dans un projet de grande envergure visant à intégrer un nouveau système informatique, le SDMX, assurant la diffusion « en un clic » des données de l'ISU et améliorant ainsi l'actualité, l'efficacité et la disponibilité des métadonnées. L'ISU est également en pleine rénovation de son site Web, dans le but d'offrir plus de transparence au traitement de données, d'accroître le taux de diffusion des données électroniques et d'apporter une valeur ajoutée en changeant les données en informations. Les sites Web des Bureaux régionaux de Bangkok et de Santiago consacrent des rubriques spéciales à la diffusion des données et des publications de l'ISU dans leur région.

PLATE-FORME INTERSECTORIELLE SUR L'ANTICIPATION ET LA PROSPECTIVE

101. Grâce à sa plate-forme intersectorielle sur l'anticipation et la prospective, l'UNESCO a renforcé de diverses manières sa fonction de veille intellectuelle tournée vers l'avenir ainsi que son rôle de laboratoire d'idées. Elle a lancé une nouvelle édition du Forum UNESCO du Futur et une série de Conférences UNESCO du Futur portant sur les grands défis du XXI^e siècle. Ces forums interdisciplinaires, organisés en étroite coopération avec l'ensemble des secteurs de programme, ont stimulé et favorisé une réflexion interne sur les questions clés axées sur l'avenir et relevant des domaines de compétence de l'UNESCO, telles que les effets de la crise économique et financière mondiale dans les domaines sociaux, l'économie verte ou l'avenir de l'acquisition et du partage des connaissances. Lors de ces forums, des groupes d'experts et d'orateurs de renom ont contribué à affiner les orientations stratégiques de l'UNESCO et à définir des approches possibles. Au plan mondial et au niveau des pays, l'UNESCO a pris une part active au Forum économique international des Amériques (Canada, juin 2009) et au Forum civique mondial (République de Corée, mai 2009), avec des contributions émanant de la plate-forme intersectorielle. La première Conférence UNESCO du Futur, qui avait pour thème le G-20 et son rôle quant aux perspectives de développement, a été délivrée par M. Kemal Dervis, ancien administrateur du PNUD et président du GNUD. D'autres orateurs de premier plan sont programmés dans les mois à venir. Le Forum et les conférences ont été accompagnés d'autres initiatives sous forme de séminaires et d'ateliers sur des questions de méthodologie, à l'instar de l'atelier de formation tenu en juillet 2009 pour présenter au Secrétariat de l'UNESCO et aux délégations permanentes certaines évolutions récentes et de nouvelles approches en matière d'études prospectives. Cet atelier a permis de bien comprendre ce que peuvent être le rôle et la contribution de la prospective dans la programmation, ainsi que la façon d'intégrer la prospective aux processus décisionnels. D'autres activités sont en cours d'élaboration, telles que l'inclusion d'une rubrique « prospective » dans le Courrier de l'UNESCO. La participation pleine et substantielle de tous les secteurs de programme à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de différentes activités a été au cœur de toutes les activités au cours des 18 derniers mois, répondant ainsi à la demande de la Conférence générale. Tous les fonds disponibles pour les activités de prospective ont été alloués et distribués conjointement par les secteurs de programme et BSP.

**CONTRIBUTION DE L'UNESCO AUX POLITIQUES ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES
DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES**
(Décision 167 EX/8.1)

102. L'UNESCO contribue et participe activement aux mesures de suivi, par l'ensemble du système des Nations Unies, des dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007) – à l'échelle mondiale, au sein du CCS/GNUD et de ses divers groupes subsidiaires ; à l'échelle régionale au sein des équipes de directeurs régionaux ; au plan national, dans le cadre des initiatives des équipes de pays des Nations Unies. Outre ce suivi à l'échelle du système, l'UNESCO fait régulièrement rapport à ses organes directeurs sur la mise en application de ladite résolution. En réponse à une demande du Conseil exécutif de l'UNESCO, le Directeur général a présenté un plan d'action détaillé sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes qu'elle contient : basé sur une analyse de la situation, il présente des propositions pour les étapes futures en indiquant leurs incidences sur le budget, sur le programme et sur la stratégie de décentralisation, le cas échéant. Par ailleurs, il tient compte des résultats de l'action intergouvernementale menée dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne la cohérence du système en vertu du principe « Unis dans l'action », l'harmonisation des pratiques administratives, le financement et la gouvernance. Il inclut en outre une réflexion critique sur les problèmes que peuvent susciter certaines dispositions.

103. L'UNESCO demeure pleinement attachée aux mesures qui visent à accroître la cohérence à l'échelle du système, en particulier en ce qui concerne les opérations au niveau des pays. L'Organisation contribue activement aux processus de programmation commune par pays sous les auspices des équipes de pays des Nations Unies et à l'exécution au moyen des programmes conjoints. L'accent est mis plus particulièrement sur la participation stratégique de l'UNESCO au programme/plan unique des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une « nouvelle génération » de PNUAD, en intégrant les nouvelles modalités définies et les leçons tirées de l'initiative « Unis dans l'action ». Au niveau mondial/interinstitutions, l'UNESCO prend part aux travaux des diverses instances du CCS qui guident les efforts d'harmonisation du système des Nations Unies, notamment le HLCCM, le HLCP, le GNUD et son Groupe consultatif. Concernant la définition des activités opérationnelles communes au sein du système, le Groupe de travail sur les questions de programmation du GNUD s'est révélé particulièrement utile. L'UNESCO a participé à toutes les tâches du Groupe, notamment à la révision des Principes directeurs du BCP/PNUAD destinés aux équipes de pays, à l'élaboration de mesures d'accompagnement spécifiques pour les pays dans lesquels un nouveau PNUAD est lancé et à la communication de directives pour la mise en œuvre des PNUAD au moyen d'un plan d'action. Pour les activités communes, on s'inspire également du Cadre de gestion et de responsabilisation applicable au réseau des coordonnateurs résidents et au système des Nations Unies pour le développement, que l'UNESCO a approuvé par l'entremise du CCS/GNUD.

104. Au niveau régional, l'UNESCO est désormais entièrement et systématiquement impliquée dans les équipes de directeurs régionaux, car elle est chargée de l'assurance qualité des PNUAD/Plans uniques, de la prestation d'un appui technique cohérent aux coordonnateurs résidents/équipes de pays des Nations Unies, de l'évaluation des résultats des coordonnateurs résidents et des interventions en cas de difficulté dans un pays. Afin de faciliter sa participation à ce dispositif, l'Organisation a entrepris des activités de renforcement des capacités et de formation du personnel.

105. S'agissant du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (F-OMD), l'UNESCO est une institution participante de premier plan, puisque sa contribution s'est étoffée pour atteindre 51 programmes conjoints par pays – tous les volets thématiques étant inclus – ce qui représente un budget d'un montant indicatif de 65,2 millions de dollars des États-Unis réparti sur trois ans. Les fonds reçus à ce jour (fin avril 2009) s'élèvent à 14,7 millions.

106. Dans les huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », l'UNESCO participe à 23 programmes thématiques conjoints de portée nationale, les fonds transférés à cette fin atteignant un montant de 3,7 millions de dollars des États-Unis. De manière générale, l'ensemble des programmes et projets de l'UNESCO financé par le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs prévu à cet effet se développe parallèlement aux autres programmes et projets financés par le système des Nations Unies.

107. L'UNESCO a participé activement aux travaux du Groupe de travail sur le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui ont abouti à la révision des accords standard, qui incluent désormais des dispositions plus fermes en matière de responsabilisation, ainsi que l'avaient demandé les donateurs. Suite à cette révision, la Lettre d'accord signée entre l'agent administratif et le donateur a été renommée arrangement administratif standard et d'importantes modifications y ont été apportées en ce qui concerne les rapports, la lutte contre la corruption, le suivi, l'évaluation et l'audit. Le Cadre de gestion et de responsabilisation applicable au réseau des coordonnateurs résidents et système des Nations Unies pour le développement a en outre permis de réorganiser et de renforcer la gouvernance du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

108. Par ailleurs, l'UNESCO a conclu des accords de partenariats stratégiques avec le PNUD et avec le PNUE.

**RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE RÉVISÉE
POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)**
(Décision 181 EX/8)

109. À l'issue de l'adoption du projet de stratégie pour l'EFTP par le Conseil exécutif à sa 181^e session, l'UNESCO a entrepris un certain nombre d'activités en vue de préparer la mise en œuvre de cette stratégie.

110. Elle a mis au point une version révisée de la stratégie (182 EX/INF.5), qui prend en considération les préoccupations et recommandations exprimées par les membres du Conseil exécutif, à savoir : accorder une place plus grande à la question de la parité des sexes ; mettre davantage l'accent sur les liens avec le secteur privé ; promouvoir la coopération régionale et interrégionale (coopération Sud-Sud) ; créer des centres régionaux d'excellence ; veiller à ce que le contexte local soit pris en compte lors de l'élaboration d'indicateurs internationaux pour le suivi et l'évaluation et lorsque la coopération interinstitutions est encouragée.

111. Le 3 avril 2009, à Paris, l'UNESCO a organisé la première réunion interinstitutions sur l'EFTP, qui a rassemblé de hauts fonctionnaires de la Fondation européenne pour la formation (ETF), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'UNESCO.

112. Elle a permis de faire le point sur la stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP et de déterminer les domaines de coopération possibles suivants : l'élaboration d'un cadre conceptuel ; la mise au point d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de l'EFTP ; le suivi de l'application des instruments normatifs ; la création d'une base de données rassemblant de bonnes pratiques ; l'instauration d'un programme de formation estival à l'EFTP à l'intention du personnel ; la recherche de domaines propices à des recherches conjointes ; la participation conjointe à l'élaboration et à la révision des politiques nationales d'EFTP.

113. La deuxième réunion interinstitutions a eu lieu à l'ETF, à Turin, le 23 juin 2009. La version révisée de la stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP a été présentée aux participants. Tous les organismes partenaires ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble en faveur de l'EFTP, en particulier dans les domaines qui les intéressent au premier chef.

114. Conformément aux mesures recommandées lors de la réunion interinstitutions d'avril, l'UNESCO prévoit de mener au cours des prochains mois les activités suivantes : clarification des concepts les plus fréquemment employés dans la terminologie de l'EFTP ; conduite d'un examen des politiques nationales d'EFTP faisant intervenir plusieurs institutions dans les pays pilotes ; analyse des indicateurs relatifs à l'EFTP ; création d'une base de données sur les bonnes pratiques en matière d'EFTP et organisation d'un programme de formation estival pour le personnel des organisations participantes qui est chargé de l'EFTP. La troisième réunion interinstitutions sera organisée par l'OIT à Genève en novembre 2009.

**RAPPORT D'ÉTAPE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PLANÈTE TERRE**
(Résolution 33 C/24)

115. L'Année internationale de la planète Terre (IYPE), initiative conjointe de l'UNESCO et de l'Union internationale des sciences géologiques, a été lancée en 2008 pour faire connaître les sciences de la Terre et faire en sorte que la société utilise plus largement et plus efficacement les connaissances et compétences qu'elles produisent.

116. Cette initiative bénéficie du plein soutien politique de 192 États membres de l'ONU. L'Année internationale de la planète Terre a été proclamée Année des Nations Unies par l'Assemblée générale des Nations Unies, désignant 2008 comme l'année centrale de cette période de trois ans consacrée à la planète Terre, qui s'étend de début 2007 à fin 2009. Onze partenaires fondateurs, 25 partenaires associés et plusieurs organisations internationales partenaires de tous les continents, représentant l'ensemble des grandes communautés géoscientifiques de la planète, se sont associés à cette initiative. Avec l'appui des commissions nationales pour l'UNESCO, des comités nationaux ont également été créés dans 80 pays.

117. Les activités menées dans le cadre des programmes scientifiques et de l'action de vulgarisation de l'IYPE pendant ces trois années ont eu un grand effet mobilisateur dans le monde entier, non seulement auprès des spécialistes des sciences de la Terre, mais également auprès du grand public, et en particulier des jeunes.

118. Le Programme de communication a permis de resserrer la coopération entre les spécialistes des sciences de la Terre, les responsables des politiques et la société civile, ainsi que de sensibiliser le grand public à l'importance des géosciences pour le développement durable. Il a également contribué à améliorer la connaissance de la planète Terre et à mieux faire comprendre son importance pour bâtir une société plus sûre, plus saine et plus riche.

119. Le Programme scientifique, axé sur une dizaine de thèmes intéressant la société (la santé, le climat, les eaux souterraines, l'océan, le sol, le sous-sol, les mégapoles, les risques naturels, les ressources, et la vie), a fait prendre conscience aux géoscientifiques de la nécessité d'une meilleure coordination de leurs activités sur le plan international. Il a par ailleurs permis de définir plus clairement les principaux défis que doivent relever les géosciences pour un programme d'action au profit de la société.

120. Pendant les trois années de l'IYPE, de grandes manifestations internationales ont été organisées, notamment le lancement mondial de l'Année internationale de la planète Terre à Paris (2008), le Congrès géologique international consacré aux thèmes de l'IYPE (2008) et le lancement africain à Arusha (2008). C'est au cours de ce dernier que l'Initiative intersectorielle pour l'enseignement des sciences de la Terre en Afrique a été lancée dans le but d'améliorer l'enseignement des géosciences en Afrique, ainsi que les perspectives de carrière des géologues africains.

121. Dix lancements régionaux, et 40 nationaux, ont été organisés à travers le monde. L'UNESCO a accueilli plusieurs expositions scientifiques et artistiques en rapport avec l'Année

internationale de la planète Terre et d'autres expositions sur les thèmes de l'IYPE ont été organisées dans le monde. Plusieurs concours internationaux de dessin, de photographie ou de rédaction ont également été lancés ; des « chants de la Terre » et des œuvres musicales ont été créés et des spectacles de danse ont été montés. Plusieurs pays ont émis des timbres ou des pièces de monnaie commémorant l'événement. De nombreuses activités scientifiques nationales et internationales, ainsi que des manifestations liées à l'IYPE, ont été organisées en 2009 à l'intention du grand public.

122. L'Année internationale de la planète Terre a stimulé le dialogue entre les responsables des politiques et le secteur privé sur la nécessité de mieux mettre à profit les connaissances en sciences de la Terre dans des domaines tels que la planification des mégapoles, la gestion des ressources naturelles, l'atténuation des effets du changement climatique et l'évaluation des risques naturels.

123. Les comités nationaux pour l'IYPE ont favorisé la communication avec le grand public et les médias concernant la nécessité d'une meilleure connaissance de notre planète pour contribuer à rendre nos sociétés plus sûres et plus prospères. Selon une étude réalisée par ces comités nationaux, les activités de communication se sont traduites par une amélioration de la coopération nationale entre tous les acteurs du domaine des sciences de la Terre dans l'ensemble des régions et des 80 pays qui ont participé à l'IYPE.

124. Pendant ces trois années, l'enseignement des sciences de la Terre a été réintroduit dans les programmes scolaires de plusieurs pays et le nombre d'étudiants inscrits dans ces filières a considérablement augmenté. Les étudiants qui ont assisté au lancement mondial de l'Année internationale de la planète Terre à l'UNESCO en février 2008 ont mis en place l'initiative Young Earth Science (YES). Celle-ci tiendra son premier congrès international consacré aux jeunes spécialistes des géosciences à Beijing (Chine) en octobre 2009. Ce congrès sera l'occasion de nouer des relations entre de jeunes géologues et la nouvelle génération de planificateurs et de décideurs.

125. La célébration de l'Année internationale de la planète Terre a suscité un soutien accru de la part des États membres pour les programmes de l'Organisation relatifs aux sciences de la Terre, avec des contributions au PICG reçues de la Chine, des États-Unis et de nouveaux partenaires industriels. Plusieurs autres pays ont fait part de leur intention d'apporter une contribution au PICG en affectant des fonds supplémentaires à ses projets de recherche et de renforcement des capacités. Les activités des Géoparcs de l'UNESCO ont également bénéficié d'une attention accrue pendant l'Année internationale de la planète Terre : plusieurs nouveaux Géoparcs ont été créés, offrant un espace unique pour promouvoir le patrimoine géologique et faire découvrir la beauté de notre planète au grand public. La première revue scientifique sur le patrimoine géologique a été lancée durant l'IYPE et plusieurs magazines spécialisés de premier plan lui ont consacré des suppléments. Par ailleurs, une série d'ouvrages professionnels sur les dix thèmes scientifiques de l'IYPE, présentant une analyse de l'état actuel des connaissances sur des sujets tels que l'évolution du paléoclimat, seront publiés cette année et en 2010.

126. Une nouvelle carte géologique interactive du monde, le projet « OneGeology », a été lancée sur le Web et rendra plus accessibles aux décideurs et au grand public les informations sur les ressources minérales et énergétiques, les géorisques et l'évolution de la planète à l'échelle de temps géologique ; elle devrait également grandement faciliter la planification du développement durable. Ce projet bénéficie du soutien d'une centaine de services géologiques nationaux qui sont convenus de rassembler leurs données géologiques numériques pour produire une seule et même carte géologique.

127. L'Année internationale de la planète Terre s'achèvera officiellement le 30 juin 2010. Toutefois, son Conseil étudie la possibilité de lancer de nouvelles initiatives dans son prolongement. L'une d'entre elles serait un programme d'envergure mondiale sur un ou deux thèmes majeurs en rapport avec la notion « Vivre avec la Terre ». Une autre voie à explorer serait

celle d'une action de communication destinée à sensibiliser le grand public aux possibilités qu'offre notre planète pour les générations futures et à encourager les jeunes à approfondir leur connaissance de notre planète, de ses forces, de sa beauté et des défis auxquels elle doit faire face.

128. L'Année internationale de la planète Terre a jeté une passerelle vers l'avenir, dans l'espoir que son action et son message perdureront et permettront de trouver un équilibre bénéfique entre les êtres humains et la planète qui les abrite.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/4

Partie I Add.

PARIS, le 28 août 2009
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE I

ADDENDUM

Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la plate-forme intersectorielle de l'UNESCO intitulée : « Soutien aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe ».

Des informations détaillées concernant les résultats obtenus pour cette plate-forme peuvent être consultées sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse www.unesco.org/fr/mlaunitassessment.

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ou financières.

1. La plate-forme intersectorielle de l'UNESCO intitulée « Soutien aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe » a pour objet d'institutionnaliser la coordination stratégique entre les hauts responsables au Siège et les bureaux hors Siège de manière à permettre une prise rapide de décisions à l'appui des actions menées par l'UNESCO pour faire face aux situations de sortie de crise.

2. La plate-forme relative aux situations de post-conflit et de post-catastrophe, sous la direction du Directeur général adjoint, s'est attelée à la tâche difficile consistant à améliorer l'intégration de l'UNESCO au sein des cadres communs de coordination des Nations Unies pour faire face aux situations de sortie de crise. Depuis le début de l'exercice biennal, l'UNESCO a participé aux réponses coordonnées des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, aux interventions consécutives au séisme du Sichuan en Chine, aux cyclones à Cuba et en Haïti, au cyclone Nargis au Myanmar et aux inondations en Namibie et a pris part à la reconstruction de l'Iraq. L'UNESCO a également renforcé sa position au sein des groupes humanitaires du Comité permanent interorganisations sur l'éducation et le relèvement accéléré, et elle a été invitée à participer pour la première fois aux réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

3. La plate-forme s'est également efforcée d'encourager l'intersectorialité dans l'élaboration des programmes de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD). Le « programme d'aide global pour la reconstruction du Liban » a été une initiative pilote visant à mettre au point une véritable réponse programmatique intersectorielle fondée sur une coordination de haut niveau entre les hauts responsables au Siège et le bureau hors Siège chargé de l'exécution. Pour participer au volet thématique « Prévention des conflits et consolidation de la paix » du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD, huit bureaux hors Siège de l'UNESCO bénéficieront des mêmes modalités de coordination et de soutien intersectoriels favorisées par la plate-forme.

4. La plate-forme a entrepris d'améliorer rapidement les capacités institutionnelles de partage des connaissances et de réponse globale. Des représentants de tous les bureaux hors Siège des régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes ont participé à des ateliers PCPD de trois jours et demi sur l'efficacité de la coopération dans le cadre de la coordination des Nations Unies, les mécanismes de collecte de fonds et sur le renforcement des réseaux pour l'échange d'informations. Des formations complémentaires seront organisées dans la région Afrique et au Siège de l'UNESCO dans le courant de l'année en cours. À l'appui de la plate-forme intersectorielle, un site Extranet sur la gestion des connaissances concernant les situations de post-conflit et de post-catastrophe a été mis au point ; il donnera des conseils spécifiques aux situations de crise, présentera des modèles de projet et des exemples de bonnes pratiques à l'intention des bureaux hors Siège. De même, un site Web sera lancé en 2009 afin d'améliorer la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe. Enfin, en application de la décision 174 EX/39 du Conseil exécutif, un nouveau compte spécial pour les situations de sortie de crise a été créé et utilisé dans le cadre de la mobilisation de ressources en faveur de l'Appel éclair de 2009 pour Gaza.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/4
Partie II

PARIS, le 11 août 2009
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ
PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

Partie II

**Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur
de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 (34 C/5 approuvé)
État au 31 mai 2009**

n° 44

Résumé

La Partie II du document 182 EX/4 contient :

- A. Un rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009. Conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009 (résolution 34 C/93, paragraphes 3.A (b), (d) et (e)), le Directeur général présente au Conseil exécutif :
- (i) un rapport sur les ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif ;
 - (ii) le virement de crédits qu'il a été proposé d'effectuer à partir de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite ; et
 - (iii) les virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation.

Décision requise : paragraphe 19.

- B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 (34 C/5 approuvé) au 31 mai 2009.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

A. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2008-2009

- A.I Ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif
- A.II Virement de crédits de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite au Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) pour le Prix UNESCO du travail d'équipe
- A.III Virements de crédits proposés du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à l'inflation statutaire et autres facteurs
- A.IV Action attendue du Conseil exécutif

ANNEXE I Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2008-2009

B. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 31 mai 2009

Tableau 1	Exécution globale par article budgétaire principal (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)
Tableau 2	Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire par axe d'action (coûts de personnel et coûts d'activités)
Tableau 3 (A)	Exécution du programme par axe d'action, budget ordinaire (coûts d'activités)
Tableau 3 (B)	Exécution, par article budgétaire principal, du programme financé par la contribution des États-Unis d'Amérique au budget 2002-2003 (budget ordinaire)
Tableau 4	Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région (ressources du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires)
Tableau 5	Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire)
Tableau 6	Exécution du Programme de participation par région
Tableau 7	Situation des postes et coûts de personnel (budget ordinaire)

(ii)

Analyse des ressources extrabudgétaires

Figure 1	Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement et par grand programme
Figure 2	Programmes opérationnels extrabudgétaires : décaissements
Tableau 8	Exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement
Tableau 9	Exécution des programmes extrabudgétaires (décaissements) par donateur et par région
Tableau 10	Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur

ANNEXE II Évolution des coûts afférents au Conseil exécutif sur les six dernières années

INTRODUCTION

1. Le présent document contient :

Partie A : Le Rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009

Partie B : Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2008-2009 au 31 mai 2009

2. Bien que le Tableau de bord soumis à la session d'automne du Conseil exécutif présente habituellement la situation telle qu'elle était à la fin du mois de juin, le présent document se rapporte à la situation au **31 mai 2009** en raison du calendrier de la session, qui prévoit de tenir celle-ci plus tôt que les années précédentes. Des données actualisées au 30 juin 2009 seront néanmoins présentées pour les principaux tableaux dans un document d'information d'ici la 182^e session du Conseil.

3. Comme à l'accoutumée, la **Partie A** de ce document présente les ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales. Elle fait par ailleurs état du virement de crédits de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite au Bureau de la gestion des ressources humaines pour couvrir les coûts de la Récompense UNESCO pour le meilleur travail en équipe. Par ailleurs, ce rapport soumet à l'approbation du Conseil exécutif des propositions concernant des virements de crédits budgétaires du Titre IV « Augmentations prévisibles des coûts » aux Titres I à III pour financer les dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation statutaire des traitements du personnel et à l'augmentation du coût des biens et services.

4. La **Partie B** contient un Tableau de bord dont l'objet est de présenter un état global de l'exécution des programmes pour l'exercice biennal au 31 mai 2009, tant pour le Programme ordinaire que pour les fonds extrabudgétaires. Pour les ressources extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, les chiffres des allocations et des dépenses sont présentés sur une base annuelle.

5. Bien que le Tableau de bord porte sur l'exercice biennal 2008-2009, il inclut l'état de l'utilisation de la contribution reçue des États-Unis en 2003 qui, conformément à la résolution de la Conférence générale, a servi à mettre en place des activités sur une période pluriannuelle. La Partie B continue également à indiquer la situation budgétaire par article budgétaire principal pour trois grands postes de dépenses que les États membres ont plus particulièrement souhaité examiner, à savoir l'assistance temporaire, les voyages officiels et les services contractuels (réf. : décision 166 EX/3.1.1).

6. Des explications sont fournies concernant les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense est supérieur à 86 % ou inférieur à 56 %, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1 dans lesquelles le Directeur général est invité à inclure « avec des explications pertinentes les activités pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ».

7. La consolidation des informations sur les ressources extrabudgétaires des instituts ne peut se faire qu'après la clôture des comptes, au 30 juin 2009. Les tableaux sur les « Ressources extrabudgétaires gérées par l'UNESCO et ses instituts, par donateur » et la « Ventilation des fonds gérés par les instituts de l'UNESCO », qui sont habituellement inclus aux tableaux de bord, ne figurent donc pas dans le présent document. Ils seront cependant présentés dans le document d'information susmentionné d'ici la 182^e session du Conseil exécutif.

8. Enfin, pour donner suite à la demande faite lors des débats du Conseil exécutif à sa 181^e session, un récapitulatif de l'évolution des coûts de fonctionnement du Conseil exécutif est présenté à l'**annexe II**.

Partie A

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR
DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2008-2009**

I. Ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif

9. Conformément à l'alinéa (b) du paragraphe 3.A de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2008-2009 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général a le plaisir de fournir ci-dessous des informations sur les dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif :

Source	But	Montant \$
Grand programme I – Éducation		
A. Gouvernements		
• Ministères finlandais de l'éducation, de la culture et des relations internationales	Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans la région Europe, organisé du 21 au 24 mai 2009 à Bucarest (Roumanie)	12 953
• Département d'État des États-Unis d'Amérique	Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne	30 000
• Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche (BMBF)	Organisation du Forum régional sur l'enseignement supérieur	26 247
• Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche (BMBF)	Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, tenue à Bonn du 31 mars au 2 avril 2009	164 690
• Gouvernement suisse	Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) 2009	99 975
B. Autres contributions		
• Fondation Calouste Gulbenkian	Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans la région Europe organisé du 21 au 24 mai 2009 à Bucarest (Roumanie)	10 014
• Sultanat d'Oman	Conférence régionale pour les pays arabes en préparation de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES+10)	19 745
• Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	Promotion de l'éducation de qualité dans le cadre de l'Éducation en vue du développement durable (EDD)	10 000

Source	But	Montant \$
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Panama	Élaboration d'un cours international sur les politiques relatives aux enseignants	17 480
• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Activités dans le domaine du VIH et du SIDA	3 856
• Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU)	Activités dans le domaine du VIH et du SIDA	3 936
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Éducation et cohésion sociale	9 975
• Institut coréen de développement de l'éducation (KEDI), République de Corée	Organisation de l'édition 2008 du séminaire conjoint KEDI/Bureau de l'UNESCO à Bangkok sur le thème : Décentralisation de la mise en œuvre des politiques et des réformes du secteur de l'éducation, tenue à Séoul (République de Corée) du 15 au 17 décembre 2008	11 747
• Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)	Préparation de la réunion du groupe de travail sur l'EPPE (comité directeur)	53 000
• Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)	Organisation de la CONFINTEA VI, tenue à Nairobi (Kenya) en novembre 2008	20 000
• Fondation WordForge	Aide technique pour le développement des TIC dans l'éducation et l'organisation d'un atelier sur les TIC à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques éducatives au Bangladesh	13 228
Total, GP I		506 846

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

A. Gouvernements

• Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO	Mise en œuvre du Plan d'action de Madrid par Israël	25 000
• Département d'État des États-Unis d'Amérique	Programme international de géosciences (PICG)	10 000
• Département d'État des États-Unis d'Amérique	Projet d'apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique de l'UNESCO	10 000

Source	But	Montant \$
• Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis (USACE)	Principes directeurs pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux	6 522
• Commission nationale chinoise pour l'UNESCO et Académie des sciences géologiques de Chine	Renforcement de la coopération dans le cadre du Programme international de géosciences (PICG)	19 980
B. Autres contributions		
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Séminaire de formation sur l'utilisation et l'application des systèmes d'énergie renouvelable et mise en œuvre d'un projet connexe à titre pilote, Cotonou (Bénin)	14 955
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Examen des stratégies et du profil énergétiques des pays du Maghreb (Maroc)	9 975
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Formation et sensibilisation des formateurs sur la gestion de l'eau	3 978
• Red Éthique	Services d'interprétation pour le Symposium « Resolving the Water Energy Nexus », novembre 2008	15 156
• Tetra Pak	Innovation scientifique et technologique dans le domaine de l'ingénierie des déchets industriels – projet d'initiative arabe dans le domaine du recyclage	26 666
• Agence universitaire de la Francophonie	Organisation d'un colloque sur l'eau et l'assainissement ; célébration de la Journée mondiale de l'eau au Ghana dans le cadre du réseau AUF SIST-GIRE	4 108
• Agence spatiale européenne	Conférence OceanObs' 09 – Venise (Italie), du 21 au 25 septembre 2009	62 660
• US Geological Survey (USGS)	Programme RELEMR de l'UNESCO – atelier international sur la sismicité et le génie parasismique dans la région élargie de la Méditerranée (du 25 au 28 mai 2009)	100 000
• International Society for Optical Engineering (SPIE)	Octroi d'un parrainage spécial du programme, à l'appui des activités menées en 2009 au titre du Projet d'enseignement de l'optique de l'UNESCO intitulé « Projet d'apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique (ALOP) »	20 000

Source	But	Montant \$
• Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	Projet du FEM/PNUD de dialogue régional et de jumelage pour améliorer la gouvernance des eaux transfrontalières en Afrique	40 000
Total, GP II		369 000

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

A. Gouvernements

• Ministère chypriote de l'éducation et de la culture	Activités de sensibilisation de l'opinion en vue de faire connaître le message de la Déclaration universelle des droits de l'homme	3 145
• Gouvernement cubain	Soutien au Prix international José Martí/UNESCO	4 294
• Gouvernement lituanien	Soutien au programme Youth PATH dans les Caraïbes	27 855

B. Autres contributions

• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Réalisation d'études de recherche-action intitulées « Grande Corne de l'Afrique : tour d'horizon de la littérature disponible et planification de la recherche future » (activité entreprise à Djibouti)	9 988
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Atelier sur le thème : « Identité, citoyenneté et intégration régionale », organisé les 25 et 26 mai 2009 à Djibouti	9 987
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Réunion UNESCO/ISESCO du réseau ARADESC sur « Les droits culturels au Maghreb et en Égypte », tenue les 18 et 19 décembre 2008 à Rabat (Maroc)	4 980
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Soutien à l'élaboration de politiques nationales pour les jeunes à Beyrouth	4 758
• Contributions internationales aux activités scientifiques, éducatives et culturelles (ICSECA), Délégation des États-Unis	Traduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans des langues autochtones	11 900
• Revue <i>Insistance</i> , Paris	Colloque « Psychanalyse, droits, savoirs » de l'UNESCO, tenu au Siège de l'Organisation les 20 et 21 novembre 2008 et coorganisé avec la Revue « <i>Insistance</i> » à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la philosophie 2008	7 153

Source	But	Montant \$
• Espacio Vinculación A.C. (EVAC), Mexique	Consultations concernant les réseaux et forums de jeunes EVAC, Espacio et Vanguardia et leur articulation avec les activités de l'UNESCO concernant la jeunesse ; promotion et renforcement de la participation des jeunes de la région des Amériques au rapprochement entre recherche et politiques dans le domaine du développement social et des politiques	15 000
• Centre du Psychotrauma de l'Institut de victimologie, Paris	Soutien à l'Outil en ligne MOST de recherche pour les politiques	3 204
• Fondation Calouste Gulbenkian, Lisbonne	Soutien au Programme sur la recherche et l'analyse des politiques dans la lutte contre la pauvreté dans le cadre des droits de l'homme	29 955
Total, GP III		132 219

Grand programme IV – Culture

A. Gouvernements

• Ambassade des Pays-Bas en République-Unie de Tanzanie	Engagement d'un consultant débutant pour une période de cinq mois à l'appui du Programme de gestion du patrimoine culturel subaquatique en République-Unie de Tanzanie	6 562
• Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO	Élaboration des projets de déclarations de valeur universelle exceptionnelle dans les États arabes	44 990
• Commission nationale malaisienne pour l'UNESCO	Soutien à l'activité intitulée « BRIDGES – Dialogues pour une culture de la paix »	5 000

B. Autres contributions

• Mme Marianna V. Vardinoyannis, ambassadrice de bonne volonté	Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, 21 mai 2008	64 767
• Agence de voyages du Rits-DMUCH	Colloque sur la protection contre les séismes des sites du patrimoine mondial et de leur environnement urbain historique (du 16 au 19 février 2009)	2 068
• UN-Habitat - Islamabad	Publication du manuel « Don't tear it down! - Preserving the earthquake resistant traditional construction of Kashmir »	4 970
• Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU)	Étude de faisabilité pour la création d'un centre CRIPS à La Havane	1 312

Source	But	Montant \$
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à la mise en place de systèmes de trésors humains vivants au Maghreb	4 492
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Formation à « la gestion des musées et la conservation des collections » à l'intention des conservateurs de musées au Maghreb	3 992
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à la production et à la diffusion de supports encourageant la compréhension des interactions entre la diversité culturelle et le dialogue interculturel dans les pays du Maghreb, d'Afrique occidentale et d'Europe	5 491
• Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), PNUE	Partenariats relatifs aux indicateurs de biodiversité pour 2010 (BIP 2010) pour une réduction du taux d'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondial, moyennant de meilleures décisions pour la conservation de la biodiversité mondiale	35 980
• Fonds africain du patrimoine mondial	Préparation de la proposition d'inscription de l'île de Meroe sur la Liste du patrimoine mondial	15 000
• Centre conjoint Shaikh Ibrahim bin Mohammed Al-Khalifa pour la culture et la recherche	Réunion d'experts sur la mise en œuvre du programme du patrimoine mondial sur l'architecture en terre, en Afrique et dans la région arabe	28 000
• Kashmir Earthquake Relief	Publication du manuel intitulé : « Don't tear it down! - Preserving the earthquake resistant vernacular architecture of Kashmir »	12 500
• République de Corée	Participation au remboursement des dépenses occasionnées par la célébration du 30 ^e anniversaire du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, à Séoul (République de Corée), du 25 au 28 novembre 2008	31 943
• MECI International	Participation au remboursement des dépenses occasionnées par la célébration du 30 ^e anniversaire du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, à Séoul (République de Corée), du 25 au 28 novembre 2008	5 837
• Technical Spa, Vérone (Italie)	Don privé en faveur du Concert pour la Paix organisé au théâtre Fenice, à Venise, le 20 avril 2009, et intitulé : « UNESCO per la Pace – Musica per il Dialogo e la Riconciliazione »	3 950

Source	But	Montant \$
• Zago Assicurasio, Vérone (Italie)	Don privé en faveur du Concert pour la Paix organisé au théâtre Fenice, à Venise, le 20 avril 2009, et intitulé : « UNESCO per la Pace – Musica per il Dialogo e la Riconciliazione »	1 974
• Bianca Bortot, Villorba (Italie)	Don privé en faveur du Concert pour la Paix organisé au théâtre Fenice, à Venise, le 20 avril 2009, et intitulé : « UNESCO per la Pace – Musica per il Dialogo e la Riconciliazione »	63
• Lord Wilson Heritage Trust	Soutien à la publication d'études de cas de l'UNESCO en vue de la remise des prix pour la conservation du patrimoine de la région Asie-Pacifique	4 379
• Chico Bouchikhi	Festival international de la diversité culturelle, du 11 au 25 mai 2009	6 588
• Mme Ghada Sakir	Festival international de la diversité culturelle, du 11 au 25 mai 2009	13 223
Total, GP IV		303 081

Grand programme V – Communication et information

A. Gouvernements

- | | | |
|---|---|--------|
| • Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO | Soutien au projet Bezalel, Archive Axlerod, Université de Haifa – multiculturalisme, Internet | 75 000 |
|---|---|--------|

B. Autres contributions

- | | | |
|--|---|--------|
| • Microsoft Informatica Ltda (Brésil) | Critères de compétences en TIC à l'intention des enseignants au Brésil | 20 956 |
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Yaoundé | Mission de suivi-évaluation des radios communautaires et des CMC au Cameroun | 24 000 |
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Jordanie | Organisation d'événements à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse en Iraq, dans le cadre d'activités conjointes avec le Bureau du PNUD en Iraq | 10 000 |
| • Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), LBV | Soutien aux activités du projet RACOM de février 2009 à novembre 2009 | 26 707 |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Tenue d'un colloque régional sur les moyens de stimuler la coopération dans les pays du Maghreb afin d'édifier la société de l'information et de la communication | 9 960 |

Source	But	Montant \$
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Traduction en arabe de programmes modèles d'enseignement du journalisme pour des pays en développement et démocraties émergentes	3 980
• Infodesarrollo	Amélioration du réseau Infodesarrollo – processus de communication et positionnement	17 628
• Fondation James Ottaway Jr	Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano – Journée mondiale de la liberté de la presse 2009	20 000
• JP/Politiken	Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano – Journée mondiale de la liberté de la presse 2009	19 980
• Guillermo Cano	Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano – Journée mondiale de la liberté de la presse 2009	5 000
Total, GP V		233 211

Titre I.B – Direction

Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA)

A. Gouvernements

• Lituanie	Contribution à l'établissement de l'historique de la décision 104 EX/3.3	31 088
Total, LA		31 088

Titre III.A – Gestion et coordination des unités hors Siège

Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination des unités hors Siège (BFC)

Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des unités hors Siège :

• Népal	Bureau de Katmandou	9 435
• Mozambique	Bureau de Maputo	2 400
• Cuba	Bureau de La Havane	20 500
• Liban	Bureau de Beyrouth	199 867
• Kenya	Bureau de Nairobi	12 541
• Costa Rica	Bureau de San José	19 971
• Inde	Bureau de New Delhi	29 245
Total, Coûts indirects		293 959

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

Titre III.B – Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

B. Autres contributions

• Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Tunis	Soutien en faveur du Forum des parlementaires arabes pour l'éducation (FARPED)	9 984
• Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Tunis	Soutien à l'organisation du FARPED III (Le Caire, 8 et 9 avril 2009)	9 984
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à l'organisation du FARPED III (Le Caire, 8 et 9 avril 2009)	9 975
• Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe (ABEGS)	Soutien à l'organisation du FARPED III (Le Caire, 8 et 9 avril 2009)	14 980
• Sheikh Hamdan Bin Rashid Al-Maktoum	Soutien à la cérémonie de signature du « Prix UNESCO-Hamdan Bin Rashid Al-Maktoum récompensant des pratiques et des performances exemplaires pour améliorer l'efficacité des enseignants »	4 975
• Linguamón (Espagne)	Événement en lien avec le multilinguisme au Siège de l'ONU (services de traduction)	20 981
Total, ERC		70 879
Total général, Dons et contributions spéciales		1 940 283

10. Outre les contributions monétaires susmentionnées, les gouvernements ci-après apportent des contributions en nature aux unités hors Siège en mettant gracieusement à leur disposition des locaux au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Pour élargir l'éventail de contributions en nature fournies par les gouvernements, il est demandé aux bureaux hors Siège de rendre régulièrement compte au Bureau du budget des différentes sortes de contributions reçues en nature, comme l'utilisation de véhicules, le paiement des services collectifs pour les bureaux, etc., ainsi que l'estimation de leur valeur. Il en sera fait état dans le Tableau de bord dès qu'elles seront identifiées :

Pays	Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux
• Brésil	Bureau de Brasilia - contribution partielle
• Cameroun	Bureau de Yaoundé
• Chili	Bureau de Santiago
• Cuba	Bureau de La Havane
• République démocratique du Congo	Bureau de Kinshasa
• Gabon	Bureau de Libreville
• Iran, République islamique d'	Bureau de Téhéran

Pays	Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux
• Italie	Bureau de Venise
• Jamaïque	Bureau de Kingston
• Jordanie	Bureau d'Amman et Bureau national pour l'Iraq au Moyen-Orient
• Kazakhstan	Bureau d'Almaty
• Liban	Bureau de Beyrouth
• Mali	Bureau de Bamako
• Mexique	Bureau de Mexico
• Maroc	Bureau de Rabat
• Nigéria	Bureau d'Abuja
• Pérou	Bureau de Lima
• Qatar	Bureau de Doha
• République du Congo	Bureau de Brazzaville
• Roumanie	Bucarest (CEPES)
• Sénégal	Bureau de Dakar
• Thaïlande	Bureau de Bangkok
• République-Unie de Tanzanie	Bureau de Dar es-Salaam
• Uruguay	Bureau de Montevideo
• Ouzbékistan	Bureau de Tachkent
• Zimbabwe	Bureau de Harare
• Fédération de Russie	Bureau de Moscou

II. Virement de crédits de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite au Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) pour le Prix UNESCO du travail d'équipe

11. Dans le cadre du programme de promotion au mérite que le Directeur général a décidé d'instaurer à titre pilote pour 2008-2009, a également été établi le Prix du travail d'équipe. Ce prix est décerné en reconnaissance d'une contribution de très grande valeur apportée à la mission et aux objectifs de l'UNESCO par une équipe dont les performances ont été exceptionnelles et ont concouru substantiellement à l'exécution des programmes de l'Organisation. Ce programme a été lancé en juin 2009 et, bien que le prix en lui-même ne comporte pas de récompense pécuniaire, sa mise en œuvre a entraîné des frais, d'un montant de **10 290 dollars**. Ces derniers ont été supportés par le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM), qui a coordonné le programme, et ont été financés par le solde résiduel au titre de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite, laquelle était prévue pour financer ce prix en sus des reclassements de postes et des promotions au mérite.

12. Aux termes de la première phrase du paragraphe 3.A (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, « Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». Le Directeur général informe en conséquence les membres du Conseil exécutif du virement d'un montant de 10 290 dollars de la Réserve à HRM aux fins du Prix UNESCO du travail d'équipe.

III. Virements de crédits proposés du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à l'inflation statutaire et autres facteurs

13. Aux termes du paragraphe 3.A (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, « pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget ». En conséquence, le Directeur général soumet ses propositions de virements de crédits du Titre IV à d'autres titres du budget en vue de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services ci-après imputables à l'inflation statutaire et autres facteurs :

Coûts de personnel	Montant dont le virement est proposé du Titre IV (\$)
<p>14. Augmentation de l'ajustement pour affectation du personnel du cadre organique et de rang plus élevé à Paris : Conformément à la méthode approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le classement de Paris aux fins du calcul de l'ajustement pour affectation est effectué tous les 12 mois pour tenir compte de l'inflation locale, des fluctuations des taux de change, des variations des prix de l'immobilier, de l'assurance médicale, des cotisations à la Caisse des pensions, etc. Il est procédé à cet examen soit à intervalle de 12 mois, soit lorsqu'une modification de 5 % du coût de la vie est mesurée, si cette dernière intervient avant. La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a informé l'UNESCO que l'ajustement pour affectation du personnel du cadre organique et de rang supérieur travaillant à Paris avait été relevé de 3,6 % à compter du 1^{er} mai 2009, ce qui entraînera, pour la période de l'exercice qui reste à courir, des coûts supplémentaires d'un montant approximatif de :</p>	1 710 000
<p>15. Augmentation des traitements du personnel hors Siège imputable à l'inflation et à la hausse du coût de la vie : Les coûts standard pour les coûts de personnel ont été révisés au cours de l'exercice biennal, nécessitant des virements de crédits entre articles budgétaires. Une demande en vue de procéder à ces virements a été présentée au Conseil à sa 181^e session (réf. : 181 EX/4 Partie II, paragraphe 12). Cette révision des coûts standard a principalement été effectuée pour remédier au déséquilibre entre les coûts standard des postes au Siège et hors Siège, mais les coûts standard révisés représentent encore le niveau des coûts au début de l'exercice. Depuis lors, les augmentations intervenues concernant certains éléments des traitements du personnel travaillant au Siège ont nécessité des ressources supplémentaires par rapport aux coûts budgétisés et, à cet effet, des demandes de virements du Titre IV ont déjà été faites. Pour le personnel du cadre organique hors Siège, le traitement de base n'a pas augmenté, mais l'ajustement pour affectation a évolué en fonction de l'indice d'ajustement publié chaque mois par la CFPI qui correspond au coût de la vie dans chaque lieu d'affectation.</p>	

Pour les postes locaux et les postes d'administrateurs nationaux, les barèmes des traitements sont eux-mêmes périodiquement révisés pour chaque pays afin de refléter l'évolution du coût de la vie en monnaie locale. À ce stade, en analysant les variations des coefficients d'ajustement publiés par la CFPI pour tous les pays où se trouvent des bureaux hors Siège de l'UNESCO, l'augmentation moyenne des coefficients, c'est-à-dire du coût de la vie, entre le début de l'exercice et ce jour est de **4,6 %**. Si les coefficients ont effectivement augmenté en 2008, la hausse a été minimale depuis le début 2009. On table donc sur une augmentation totale de 4,6 % pour l'ensemble de l'exercice pour calculer le montant supplémentaire requis au titre des coûts de personnel hors Siège du fait de l'augmentation du coût de la vie. Il est proposé de n'appliquer cette augmentation qu'à l'article budgétaire « **Hors Siège** » – **Gestion des programmes décentralisés (BFC), Titre II.A**, où l'évolution des dépenses montre clairement la nécessité de crédits supplémentaires. Pour ce qui est des coûts afférents aux postes hors Siège relevant des grands programmes, le Secrétariat s'efforcera d'absorber tout coût supplémentaire dans le cadre du budget total des coûts de personnel de chaque secteur. Par conséquent, le montant total du virement requis du Titre IV à BFC, Titre II.A est estimé à :

1 680 000

Montant total des ressources nécessaires au titre des coûts de personnel

3 390 000

Biens et services

16. **Ressources supplémentaires nécessaires aux bureaux hors Siège en raison de l'inflation** : Les dépenses générales de fonctionnement des bureaux hors Siège subissent fréquemment l'inflation locale et doivent donc être réexaminées périodiquement. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le coût exact de l'inflation pour chaque poste de dépense dans chaque pays, l'analyse récemment entreprise a révélé que dans les pays où sont situés les bureaux hors Siège de l'UNESCO, un taux moyen d'inflation de 5,1 % peut être appliqué, pour l'année 2009, aux dépenses générales de fonctionnement telles que services collectifs, maintenance, matériel, assistance temporaire, etc. Si ce taux était appliqué, l'augmentation effective des ressources nécessaires pour 2009 découlant de l'inflation serait 500 000 dollars environ. Cependant, compte tenu du faible solde disponible au Titre IV, il est proposé de virer à cette fin le reliquat de 210 100 dollars de ce Titre.

210 100

Montant total des ressources nécessaires pour les biens et services

210 100

Montant total des virements proposés du Titre IV

3 600 100

Financement des augmentations

17. Compte tenu de l'autorisation donnée par la Conférence générale (réf. : paragraphe 13 ci-dessus), le Directeur général soumet au Conseil exécutif pour approbation une proposition tendant à ce qu'un montant de **3 600 100 dollars** soit prélevé sur le Titre IV et réparti entre les divers articles budgétaires comme indiqué dans le projet de décision figurant au paragraphe 19.

18. Si ce transfert est approuvé par le Conseil exécutif, la situation du Titre IV sera la suivante :

	\$
• Montant approuvé par la Conférence générale à sa 34 ^e session	13 731 800
• Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 180 ^e session (décision 180 EX/4)	(2 080 000)
• Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 181 ^e session (décision 181 EX/4)	(8 051 700)
• Moins prélèvement proposé dans le présent document	(3 600 100)
Solde du Titre IV	0

IV. Action attendue du Conseil exécutif

19. S'il entérine les propositions faites par le Directeur général dans le présent rapport, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif et ajoutés au crédit du budget ordinaire ainsi que sur les virements proposés du Titre IV aux Titres I à III du budget, conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 34^e session (résolution 34 C/93, paragraphes 3.A (b), (d) et (e), document 182 EX/4 Partie II et recommandations de sa Commission financière et administrative à ce sujet (182 EX/...)),

I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, le Directeur général a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **1 940 283 dollars** se répartissant comme suit :

	\$
Titre II.A Grand programme I	506 846
Titre II.A Grand programme II	369 000
Titre II.A Grand programme III	132 219
Titre II.A Grand programme IV	303 081
Titre II.A Grand programme V	233 211
Titre I.B Direction (LA)	31 088
Titre III.A Gestion et coordination des unités hors Siège (coûts indirects pour les bureaux hors Siège)	293 959
Titre III.B Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)	70 879
Total	1 940 283

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe 9 du document 182 EX/4 Partie II ;

II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, et selon laquelle il doit fournir par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,
5. Note que le Directeur général a opéré un virement de **10 290 dollars** de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite au Bureau de la gestion des ressources humaines pour la mise en œuvre du Prix UNESCO du travail d'équipe ;
6. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle, pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et du coût des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III,
7. Approuve le virement de **3 600 100 dollars** du Titre IV aux Titres I à III du budget afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et du coût des biens et services imputables à des facteurs statutaires ;
8. Prend note du Tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe I à la présente décision.

ANNEXE I

Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2008-2009

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	34 C/5 approuvé et ajusté (181 EX/Déc., 4)	I		II		III		34 C/5 approuvé et ajusté
			Dons reçus	Utilisation de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	Virements proposés du Titre IV pour les coûts de personnel et les biens et services				
					Virements proposés du Titre IV pour les coûts de personnel	Virements proposés du Titre IV pour les coûts d'activités			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs									
1. Conférence générale	5 513 400	5 611 500	-	-	7 100	-	-	5 618 600	
2. Conseil exécutif	7 882 800	9 388 500	-	-	11 000	-	-	9 399 500	
Total, Titre I.A	13 396 200	15 000 000	-	-	18 100	-	-	15 018 100	
B. Direction <i>(Direction générale : Cabinet du Directeur général ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Programme de déontologie)</i>	20 677 100	20 510 537	31 088	-	152 400	-	-	20 694 025	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 234 600	10 891 600	-	-	-	-	-	10 891 600	
TOTAL, TITRE I	44 307 900	46 402 137	31 088	-	170 500	-	-	46 603 725	
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Grand programme I - Éducation ¹	108 468 300	112 881 508	506 846	-	213 600	-	-	113 601 954	
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles ²	56 774 300	57 437 443	369 000	-	174 900	-	-	57 981 343	
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	29 196 900	29 656 956	132 219	-	112 800	-	-	29 901 975	
Grand programme IV - Culture	51 382 600	52 671 214	303 081	-	194 500	-	-	53 168 795	
Grand programme V - Communication et information	31 919 900	32 386 896	233 211	-	94 400	-	-	32 714 507	
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 020 000	9 020 000	-	-	-	-	-	9 020 000	
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 473 600	51 190 000	-	-	1 689 400	-	-	52 879 400	
Total, Titre II.A	332 235 600	345 244 016	1 544 357	-	2 479 600	-	-	349 267 973	
B. Programme de participation	18 800 000	18 800 000	-	-	-	-	-	18 800 000	
C. Services liés au programme									
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655 100	4 615 100	-	-	24 300	-	-	4 639 400	
2. Programme de bourses	1 775 900	1 793 900	-	-	-	-	-	1 793 900	
3. Information du public	13 813 500	13 705 500	-	-	73 100	-	-	13 778 600	
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 927 300	8 496 647	-	-	50 100	-	-	8 546 747	
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871 300	4 953 600	-	-	37 000	-	-	4 990 600	
6. Anticipation et prospective	1 355 300	-	-	-	-	-	-	-	
Total, Titre II.C	32 398 400	33 564 747	-	-	184 500	-	-	33 749 247	
TOTAL, TITRE II	383 434 000	397 608 763	1 544 357	-	2 664 100	-	-	401 817 220	
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION									
A. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	24 178 800	24 990 575	293 959	-	34 900	210 100	-	25 529 534	
B. Relations extérieures et coopération	19 564 500	19 632 183	70 879	-	105 700	-	-	19 808 762	
C. Gestion des ressources humaines	33 506 500	34 306 500	-	10 290	99 600	-	-	34 416 390	
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	11 043 600	10 976 600	-	-	58 800	-	-	11 035 400	
E. Administration	99 732 900	100 458 218	-	-	256 400	-	-	100 714 618	
TOTAL, TITRE III	188 026 300	190 364 077	364 838	10 290	555 400	210 100	-	191 504 705	
TOTAL, TITRES I-III	615 768 200	634 374 977	1 940 283	10 290	3 390 000	210 100	-	639 925 650	
Reserve pour les reclassements /promotions au mérite	2 000 000	273 500	-	(10 290)	-	-	-	263 210	
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 731 800	3 600 100	-	-	(3 390 000)	(210 100)	-	-	
TOTAL	631 500 000	638 248 577	1 940 283	-	-	-	-	640 188 860	
<i>Montant à absorber dans le Titre I et /ou le Titre III</i>	<i>(500 000)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	631 000 000	638 248 577	1 940 283	-	-	-	-	640 188 860	

1 Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation.

2 Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science.

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres

Partie B**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE****TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 31 mai 2009****TABLEAU 1****EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL****Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires
(y compris les coûts de personnel et le Programme de participation au 31 mai 2009)**

Le tableau 1 présente un état d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, faisant apparaître l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation, la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire étant ainsi couverte.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits de ce Titre aux autres Titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à sa 181^e session ainsi que des crédits additionnels correspondant aux dons reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses portent sur une période d'un an.

Observations

Pour le budget ordinaire, le taux de dépense global au 31 mai 2009 s'établissait à 71,1 %, soit un taux de dépense conforme à l'objectif linéaire et théorique de 70,8 % pour la période écoulée.

Concernant les ressources extrabudgétaires, la plupart des projets sont élaborés et gérés sur une base pluriannuelle, et les fonds alloués pour une année donnée incluent les allocations non utilisées reportées de l'année précédente. Dès lors, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires par le simple taux de dépense annuel (montant des dépenses divisé par le montant total des fonds alloués pour l'année) ne reflète pas toujours le niveau exact de leur mise en œuvre. Faute d'échéance biennale, le calendrier de l'exécution des projets extrabudgétaires tend à subir des ajustements fréquents par rapport au plan de travail initial. Un même niveau d'exécution des projets peut engendrer des taux de dépense différents selon que le montant de l'allocation a ou n'a pas été géré et ajusté avec précision au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. À partir de cette réflexion, le modèle pour les projets extrabudgétaires ne fait pas apparaître de comparaison des dépenses rapportées aux allocations (tableaux 8-12). Cela dit, le tableau 1 montre uniquement à titre indicatif les taux de dépense pour les projets extrabudgétaires au 31 mai 2009, qui ont pu être calculés par rapport au taux théorique de 41,7 %. Le taux de dépense global pour les projets extrabudgétaires s'établit à 42,5 %.

TABLEAU 1

EXÉCUTION GLOBALE DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL
(Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)

du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire				Ressources extrabudgétaires		
	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs							
1. Conférence générale	5 513	5 612	1 572	28,0	-	-	-
2. Conseil exécutif	7 883	9 389	7 196	76,6	-	-	-
Total, Titre I.A	13 396	15 001	8 768	58,4	-	-	-
B. Direction							
<i>(Direction générale : Cabinet du Directeur général ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques : Programme de déontologie)</i>							
	20 677	20 541	13 402	65,2	1 399	419	29,9
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 235	10 892	9 155	84,1	-	-	-
TOTAL, TITRE I	44 308	46 434	31 325	67,5	1 399	419	29,9
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I Éducation	108 468	113 389	81 530	71,9	122 498	51 860	42,3
II Sciences exactes et naturelles	56 774	57 806	39 942	69,1	56 124	25 618	45,6
III Sciences sociales et humaines	29 197	29 789	20 796	69,8	36 729	18 037	49,1
IV Culture	51 383	52 974	37 953	71,6	77 430	34 969	45,2
V Communication et information	31 920	32 620	21 634	66,3	27 525	6 220	22,6
Projet interdisciplinaire (SC - CLT)	-	-	-	-	518	160	30,9
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	9 020	100,0	19	-	-
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 474	51 190	37 384	73,0	-	-	-
Total, Titre II.A	332 236	346 788	248 259	71,6	320 843	136 864	42,7
B. Programme de participation	18 800	18 800	12 997	69,1			
C. Services liés au programme							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655	4 615	3 380	73,2	299	266	89,0
2. Programme de bourses	1 776	1 794	1 542	86,0	-	-	-
3. Information du public	13 814	13 706	9 297	67,8	52	32	61,5
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 283	8 497	6 167	72,6	788	337	42,8
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871	4 953	3 351	67,7	89	32	36,0
Total, Titre II.C	32 398	33 565	23 737	70,7	1 228	667	54,3
TOTAL, TITRE II	383 434	399 153	284 993	71,4	322 071	137 531	42,7
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION							
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	24 179	25 284	19 276	76,2	1 540	559	36,3
B. Relations extérieures et coopération	19 565	19 703	13 224	67,1	3 547	1 320	37,2
C. Gestion des ressources humaines	33 507	34 316	22 188	64,7	176	40	22,7
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	11 044	10 976	7 043	64,2	-	-	-
E. Administration	99 733	100 458	77 109	76,8	103	38	36,9
TOTAL, TITRE III	188 026	190 737	138 840	72,8	5 366	1 957	36,5
TOTAL, TITRES I-III	615 768	636 324	455 158	71,5	328 836	139 907	42,5
Réserve pour les reclassements	2 000	263	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 732	3 600	-	-	-	-	-
<i>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</i>	<i>(500)</i>	-					
TOTAL, TITRES I-IV	631 000	640 187	455 158	71,1	328 836	139 907	42,5

TABLEAU 2**TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION****Budget ordinaire (coûts d'activités et coûts de personnel)
(au 31 mai 2009)**

Le tableau 2 présente un état d'ensemble de l'exécution du budget ordinaire **par axe d'action**. Il ventile de façon plus détaillée les données relatives au budget ordinaire figurant dans le tableau 1.

Selon la pratique en vigueur, les chiffres du budget ordinaire comprennent les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

La Résolution portant ouverture de crédits pour le 34 C/5 présente un seul chiffre comprenant à la fois les coûts de personnel et les coûts d'activités pour chacun des articles budgétaires. Le tableau 2 présente donc les chiffres du budget approuvé et de l'allocation pour le plan de travail de la même manière mais, pour plus de précision, les dépenses au titre de chaque article budgétaire sont ventilées en coûts de personnel et coûts d'activités.

TABLEAU 2
TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION
Coûts de personnel et coûts d'activités
du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail (personnel)	Allocation pour le plan de travail (activités)	Allocation pour le plan de travail	Dépenses			Taux de dépense
					Personnel	Activités	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs								
1. Conférence générale	5 513	1 038	4 574	5 612	680	892	1 572	28,0%
2. Conseil exécutif	7 883	1 744	7 645	9 389	1 260	5 936	7 196	76,6%
Total, Titre I.A	13 396	2 782	12 219	15 001	1 940	6 828	8 768	58,4%
B. Direction								
3. Direction générale	3 102	2 750	386	3 136	1 933	836	2 769	88,3%
4. Cabinet du Directeur général	6 975	6 428	474	6 902	4 100	282	4 382	63,5%
5. Évaluation et audit	6 162	4 892	1 134	6 026	2 862	877	3 739	62,0%
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 738	3 604	197	3 801	2 320	145	2 465	64,9%
7. Programme de déontologie	700	505	171	676	44	3	47	7,0%
Total, Titre I.B	20 677	18 179	2 362	20 541	11 259	2 143	13 402	65,2%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies								
	10 235	-	10 892	10 892	-	9 155	9 155	84,1%
TOTAL, TITRE I	44 308	20 961	25 473	46 434	13 199	18 126	31 325	67,5%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
I ÉDUCATION								
I.1 Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides	17 286	11 949	5 167	17 116	7 686	3 468	11 154	65,2%
I.2 Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs	17 868	12 773	2 893	15 666	8 217	1 943	10 160	64,9%
I.3 Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	21 078	14 089	9 590	23 679	9 063	7 437	16 500	69,7%
I.4 Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar	34 945	20 279	18 959	39 238	13 045	12 980	26 025	66,3%
Total, I	91 177	59 089	36 609	95 698	38 011	25 828	63 839	66,7%
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>								
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	-	4 591	4 591	-	4 591	4 591	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 100	-	5 100	5 100	-	5 100	5 100	100,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 300	-	2 300	2 300	-	2 300	2 300	100,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	-	1 100	1 100	-	1 100	1 100	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000	2 000	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200	-	2 600	2 600	-	2 600	2 600	100,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17 291	-	17 691	17 691	-	17 691	17 691	100,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	108 468	59 089	54 300	113 389	38 011	43 519	81 530	71,9%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES								
II.1 Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société	26 237	16 281	10 370	26 651	10 931	7 490	18 421	69,1%
II.2 Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques	9 214	5 522	3 773	9 295	3 708	2 887	6 595	70,9%
II.3 Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis	2 693	1 458	1 409	2 867	979	920	1 899	66,2%
II.4 Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie	17 616	12 565	5 413	17 978	8 437	3 575	12 012	66,8%
Total, II	55 759	35 826	20 965	56 791	24 055	14 872	38 927	68,5%
Instituts de l'UNESCO pour les sciences <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>								
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	-	1 015	1 015	-	1 015	1 015	100,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences	1 015	-	1 015	1 015	-	1 015	1 015	100,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	56 774	35 826	21 980	57 806	24 055	15 887	39 942	69,1%
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES								
III.1 Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique	7 205	4 454	2 785	7 239	2 941	2 236	5 177	71,5%
III.2 Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport	13 837	9 487	4 635	14 122	6 264	3 534	9 798	69,4%
III.3 Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination	8 154	5 686	2 743	8 429	3 754	2 067	5 821	69,1%
Total, III	29 197	19 626	10 163	29 789	12 959	7 837	20 796	69,8%
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	29 197	19 626	10 163	29 789	12 959	7 837	20 796	69,8%

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail (personnel)	Allocation pour le plan de travail (activités)	Allocation pour le plan de travail	Dépenses			Taux de dépense
					Personnel	Activités	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%
IV CULTURE								
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	13 767	9 536	4 663	14 199	6 938	3 008	9 946	70,0%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	8 341	5 165	3 467	8 632	3 758	2 585	6 343	73,5%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement	7 423	4 530	3 572	8 102	3 296	2 401	5 697	70,3%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	8 826	5 574	3 359	8 933	4 056	2 241	6 297	70,5%
IV.5 Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix	5 758	4 246	1 542	5 788	3 089	1 174	4 263	73,7%
IV.6 Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable	7 267	5 415	1 905	7 320	3 940	1 467	5 407	73,9%
Total, IV	51 383	34 466	18 508	52 974	25 077	12 876	37 953	71,6%
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	51 383	34 466	18 508	52 974	25 077	12 876	37 953	71,6%
V COMMUNICATION ET INFORMATION								
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	5 856	3 613	2 484	6 097	2 362	1 813	4 175	68,5%
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures	10 747	6 612	4 577	11 189	4 322	2 971	7 293	65,2%
V.3 Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires	9 670	5 528	4 245	9 773	3 614	2 970	6 584	67,4%
V.4 Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit	5 647	3 613	1 949	5 562	2 362	1 220	3 582	64,4%
Total, V	31 920	19 365	13 255	32 620	12 660	8 974	21 634	66,3%
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	31 920	19 365	13 255	32 620	12 660	8 974	21 634	66,3%
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 020	-	9 020	9 020	-	9 020	9 020	100,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 474	51 190	-	51 190	37 384	-	37 384	73,0%
Total, II.A	332 236	219 562	127 226	346 788	150 146	98 113	248 259	71,6%
B. Programme de participation	18 800	-	18 800	18 800	-	12 997	12 997	69,1%
C. Services liés au programme								
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655	3 512	1 103	4 615	2 524	856	3 380	73,2%
2. Programme de bourses	1 776	657	1 137	1 794	535	1 007	1 542	86,0%
3. Information du public	13 814	11 140	2 566	13 706	7 380	1 917	9 297	67,8%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 283	5 838	2 659	8 497	4 283	1 884	6 167	72,6%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871	4 205	748	4 953	2 697	654	3 351	67,7%
Total, II.C	32 398	25 352	8 213	33 565	17 419	6 318	23 737	70,7%
TOTAL, TITRE II	383 434	244 914	154 239	399 153	167 565	117 428	284 993	71,4%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	24 179	4 502	20 782	25 284	3 000	16 276	19 276	76,2%
B. Relations extérieures et coopération	19 565	16 275	3 428	19 703	10 861	2 363	13 224	67,1%
C. Gestion des ressources humaines	33 507	16 425	17 891	34 316	11 250	10 938	22 188	64,7%
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	11 044	8 316	2 660	10 976	5 291	1 752	7 043	64,2%
E. Administration								
1. Coordination administrative et soutien	3 629	3 346	266	3 612	2 167	201	2 368	65,6%
2. Achats	2 662	2 573	85	2 658	1 532	58	1 590	59,8%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	21 896	12 797	9 234	22 031	8 943	8 287	17 230	78,2%
4. Conférences, langues et documents	24 597	21 523	2 913	24 436	15 081	2 318	17 399	71,2%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	27 749	16 831	11 690	28 521	11 208	10 048	21 256	74,5%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 200	-	19 200	19 200	-	17 266	17 266	89,9%
Total, III.E	99 733	57 070	43 388	100 458	38 931	38 178	77 109	76,8%
TOTAL, TITRE III	188 026	102 588	88 149	190 737	69 333	69 507	138 840	72,8%
TOTAL, TITRES I-III	615 768	368 463	267 861	636 324	250 097	205 061	455 158	71,5%
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	2 000	263	-	263	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 732	-	3 600	3 600	-	-	-	-
Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III	(500)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	631 000	368 726	271 461	640 187	250 097	205 061	455 158	71,1%

TABLEAU 3 (A)
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION

Budget ordinaire (coûts d'activités)
(au 31 mai 2009)

Le tableau 3 (A) présente un état d'ensemble de l'exécution des **activités du programme** par axe d'action pour les ressources du budget ordinaire. Selon la pratique en vigueur, les chiffres du budget ordinaire comprennent les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

Observations

L'exécution globale des activités du budget ordinaire (Titres I à IV) au 31 mai 2009 s'établit à 75,5 %, soit un taux de dépense conforme à l'objectif linéaire et théorique de 70,8 % pour la période écoulée.

Conformément aux décisions 164 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.1, des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux de dépense supérieurs à 86 % ou inférieurs à 56 % :

Titre I – Politique générale et Direction

Conférence générale (19,5 %) : Ce faible taux de dépense est dû au fait que la Conférence générale se tient à l'automne de la seconde année de l'exercice biennal. Par conséquent, l'essentiel des dépenses seront engagées pendant la seconde moitié de 2009.

Direction générale (216,6 %) : Malgré un déficit à la rubrique Direction générale (Titre I.B.3), on veillera à ce que les dépenses restent dans les limites du total correspondant au Titre I.B.

Programme de déontologie (1,8 %) : Le Responsable de la déontologie a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2009 et va s'atteler immédiatement à la création du Bureau de déontologie en mettant en place les mécanismes nécessaires et en élaborant les politiques et les formations appropriées. Cela entraînera également le recrutement de spécialistes qui viendront compléter les effectifs existants, ce qui aura certaines incidences financières. Par conséquent, le taux de dépense devrait augmenter notablement au cours des six prochains mois.

Titre II – Programmes et services liés au programme

Instituts de l'UNESCO, ISU compris (100 %) : Ce taux de 100 % tient au fait que la totalité des crédits alloués à ces instituts a été virée à leurs comptes spéciaux respectifs au début de 2009 et inscrite en tant que dépense dans les comptes de l'Organisation.

Programme de bourses (88,6 %) : Ce taux de dépense relativement élevé de 88,6 % peut s'expliquer par le fait que le Comité intersectoriel de sélection a déjà effectué ses choix pour 2008-2009 et que la plupart des crédits alloués ont déjà été utilisés.

Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration

Systèmes informatiques et télécommunications (89,7 %) : Ce taux de dépense élevé est dû aux virements de crédits aux comptes spéciaux pour les systèmes informatiques (FABS et STEPS). Le montant total des crédits virés à ces comptes spéciaux est comptabilisé en tant que dépense dans les comptes de l'Organisation.

Entretien, conservation et rénovation des bâtiments du Siège (89,9 %) : Ce taux de dépense élevé est dû à l'engagement de crédits au titre des principaux contrats/dépenses prévus tout au long de l'année, en particulier les contrats de maintenance du Siège et le remboursement du plan Belmont.

Tableau 3 (A)
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION

Budget ordinaire (coûts d'activités)
du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	4 460	4 574	892	19,5%
2. Conseil exécutif	6 165	7 645	5 936	77,6%
Total, Titre I.A	10 625	12 219	6 828	55,9%
B. Direction				
3. Direction générale	386	386	836	216,6%
4. Cabinet du Directeur général	468	474	282	59,5%
5. Évaluation et audit	1 147	1 134	877	77,3%
6. Normes internationales et affaires juridiques	138	197	145	73,6%
7. Programme de déontologie	187	171	3	1,8%
Total, Titre I.B	2 326	2 362	2 143	90,7%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 235	10 892	9 155	84,1%
TOTAL, TITRE I	23 185	25 473	18 126	71,2%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I ÉDUCATION				
1.1 Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides	5 617	5 167	3 468	67,1%
1.2 Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs	5 394	2 893	1 943	67,2%
1.3 Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	7 319	9 590	7 437	77,5%
1.4 Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar	15 140	18 959	12 980	68,5%
Total, I	33 471	36 609	25 828	70,6%
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	4 591	4 591	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 100	5 100	5 100	100,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 300	2 300	2 300	100,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	1 100	1 100	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000	2 000	2 000	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200	2 600	2 600	100,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17 291	17 691	17 691	100,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	50 762	54 300	43 519	80,1%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES				
II.1 Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses sociétales	10 143	10 370	7 490	72,2%
II.2 Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques	3 755	3 773	2 887	76,5%
II.3 Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis	1 251	1 409	920	65,3%
II.4 Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie	5 194	5 413	3 575	66,0%
Total, II	20 343	20 965	14 872	70,9%
Instituts de l'UNESCO pour les sciences				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	1 015	100,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences	1 015	1 015	1 015	100,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	21 358	21 980	15 887	72,3%
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES				
III.1 Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique	2 778	2 785	2 236	80,3%
III.2 Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport	4 407	4 635	3 534	76,2%
III.3 Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination	2 502	2 743	2 067	75,4%
Total, III	9 687	10 163	7 837	77,1%
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	9 687	10 163	7 837	77,1%

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
IV CULTURE				
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	4 315	4 663	3 008	64,5%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	3 222	3 467	2 585	74,6%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement	2 932	3 572	2 401	67,2%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	3 301	3 359	2 241	66,7%
IV.5 Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix	1 550	1 542	1 174	76,1%
IV.6 Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable	1 900	1 905	1 467	77,0%
Total, IV	17 221	18 508	12 876	69,6%
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	17 221	18 508	12 876	69,6%
V COMMUNICATION ET INFORMATION				
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	2 267	2 484	1 813	73,0%
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures	4 179	4 577	2 971	64,9%
V.3 Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires	4 179	4 245	2 970	70,0%
V.4 Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit	2 058	1 949	1 220	62,6%
Total, V	12 683	13 255	8 974	67,7%
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	12 683	13 255	8 974	67,7%
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 020	9 020	9 020	100,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	-	-	-
Total, II.A	120 731	127 226	98 113	77,1%
B. Programme de participation	18 800	18 800	12 997	69,1%
C. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 103	1 103	856	77,6%
2. Programme de bourses	1 137	1 137	1 007	88,6%
3. Information du public	2 566	2 566	1 917	74,7%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 362	2 659	1 884	70,9%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	593	748	654	87,4%
Total, II.C	6 761	8 213	6 318	76,9%
TOTAL, TITRE II	146 291	154 239	117 428	76,1%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	19 642	20 782	16 276	78,3%
B. Relations extérieures et coopération	3 131	3 428	2 363	68,9%
C. Gestion des ressources humaines	16 953	17 891	10 938	61,1%
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	2 684	2 660	1 752	65,9%
E. Administration				
1. Coordination administrative et soutien	231	266	201	75,6%
2. Achats	72	85	58	68,2%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	9 007	9 234	8 287	89,7%
4. Conférences, langues et documents	2 853	2 913	2 318	79,6%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	10 958	11 690	10 048	86,0%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 200	19 200	17 266	89,9%
Total, III.E	42 320	43 388	38 178	88,0%
TOTAL, TITRE III	84 730	88 149	69 507	78,9%
TOTAL, TITRES I-III	254 206	267 861	205 061	76,6%
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	3 896	3 600	-	-
Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III	(500)			
TOTAL, TITRES I-IV	257 602	271 461	205 061	75,5%

TABLEAU 3(B)**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003
(budget ordinaire)**

À sa 32^e session, la Conférence générale s'est félicitée du retour des États-Unis d'Amérique à l'UNESCO, prenant effet le 1^{er} octobre 2003, et a pris note du montant de 15,1 millions de dollars représentant la contribution de ce pays pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2003. Elle a en outre invité le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du plan d'action à financer sur cette contribution. En conséquence, le tableau 3 (B) présente l'état d'utilisation de ces fonds. Il convient de noter que cette contribution est utilisée dans le cadre d'un mécanisme de compte spécial opérant sur une base pluriannuelle. En outre, les intérêts produits par ces fonds ont été alloués aux secteurs, si bien que le montant total de l'allocation dépasse le montant initial de la contribution des États-Unis d'Amérique.

Observations**Éducation (95,6 %)**

L'utilisation des fonds de la contribution des États-Unis en faveur de la reconstruction des systèmes éducatifs dans les pays en situation de post-conflit dans le cadre du Secteur de l'éducation en est à sa phase finale. Comme indiqué précédemment, une deuxième phase a été lancée début 2009 ; elle est axée sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles au service de la reconstruction et du développement de l'éducation dans les domaines des systèmes d'information de l'éducation et de la planification et de la gestion de l'éducation en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT dans quatre pays en reconstruction, en particulier en Afrique. Cette deuxième phase est financée au moyen des intérêts produits sur le compte spécial pendant la phase 1, soit quelque 900 000 dollars, ainsi que des fonds disponibles restants au titre de la phase 1, d'un montant de 200 000 dollars.

Jusqu'à présent, quelque 500 000 dollars ont été alloués au titre de la phase 2, mais pour l'instant aucune dépense n'a été engagée. L'état budgétaire intégrant la deuxième phase ne sera reflété dans les comptes et ne fera l'objet d'un rapport qu'à la prochaine session du Conseil exécutif.

Culture (86,3 %)

Dans le cadre de la contribution des États-Unis, CLT a mis en œuvre 10 projets pilotes de grande envergure et 10 projets de partenariat avec des musées dans des pays en développement et des pays en situation de post-conflit. Ces projets ont tous été menés à bonne fin, à l'exception d'un partenariat au Myanmar qui, en raison de retards répétés dans le lancement du projet, a été remplacé par un projet de musée communautaire au temple de Wat Pongsanuk dans le nord de la Thaïlande, qui a été lancé début 2009.

CLT a également mis en œuvre deux projets pilotes relatifs aux musées, l'un au Honduras (réalisation terminée) et l'autre en Géorgie (réalisation presque terminée). Un partenariat de trois ans avec l'ICCROM devrait prendre fin en 2010. Des activités complémentaires pour les projets pilotes de Mongolie, du Tadjikistan et du Pakistan ainsi que des projets de moindre ampleur en Tanzanie et au Liban s'achèveront d'ici fin 2009. Il convient de noter que le solde de la contribution non encore engagé correspond essentiellement à la troisième et dernière année du partenariat triennal avec l'ICCROM.

La baisse constatée du taux de dépense, qui est passé de 94,3 % (dernier Tableau de bord) à 86,3 %, s'explique essentiellement par la création de huit nouveaux projets pour un montant total de 530 000 dollars pour la lutte contre le trafic illicite et la sauvegarde du patrimoine culturel en Afghanistan, à Jérusalem, en République démocratique populaire lao et au Cambodge. Ces

huit nouveaux projets ont été approuvés par le Directeur général et sont financés au moyen des intérêts produits au titre de la contribution des États-Unis. Leur mise en œuvre récente explique donc la baisse du taux global des dépenses engagées par CLT.

WHC (99,4 %)

WHC a confirmé que toutes les activités financées au titre de la contribution des États-Unis ont été pleinement mises en œuvre. Le solde disponible de 6 000 dollars résulte de la liquidation des engagements, certaines dépenses ayant été d'un montant inférieur au montant initialement prévu.

TABLEAU 3 (B)
EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003
Budget ordinaire
du 1^{er} janvier 2004 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I Éducation	9 550	9 129	95,6
II Sciences exactes et naturelles	-	-	-
III Sciences sociales et humaines	-	-	-
IV Culture	5 073	4 378	86,3
Centre pour le patrimoine mondial	1 000	994	99,4
V Communication et information	-	-	-
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-
Total, Titre II.A	15 623	14 501	92,8
Solde non alloué	-	-	-
TOTAL	15 623	14 501	92,8

TABLEAU 4

UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION

Ressources du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires (au 31 mai 2009)

Le **tableau 4** fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés au 31 mai 2009, **ventilée par région**, pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration). Afin de présenter de manière intégrée l'état de l'exécution des activités financées par des fonds décentralisés, ce tableau met en regard les deux sources de financement : **budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**.

Il est à noter que les chiffres pour le budget ordinaire ne comprennent pas les coûts de personnel. S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations se rapportent à une période d'un an.

Observations

Globalement, les fonds décentralisés représentent 38,9 % du budget ordinaire total pour les activités et leur taux de dépense s'établissait à 76,3 % au 31 mai 2009.

Dans le cas du Secteur de l'éducation, les fonds décentralisés s'entendent à l'exclusion des allocations financières destinées aux instituts IIPE, BIE, ITIE et UIL, car le mécanisme de virement de ces allocations financières aux comptes spéciaux ne prévoit pas d'information sur la répartition du programme par région pour ces instituts. Pour la même raison, l'allocation financière destinée au CIPT n'est pas comprise dans les fonds décentralisés au titre des sciences exactes et naturelles. Cette approche donne aussi une vue plus exacte des dépenses des secteurs, étant donné qu'elle exclut les taux de dépense des instituts. En effet, les budgets annuels de ces instituts étant virés sur compte spécial et enregistrés comme dépense complète dans les comptes de l'UNESCO au début de chaque année, les dépenses ne reflètent pas le véritable niveau d'exécution du programme. En revanche, les allocations financières destinées à l'IIRCA, à l'IESALC et à l'ISU figurent sous les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord, respectivement.

En ce qui concerne le Titre II - Programmes et services liés au programme, 55,3 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités sont décentralisés et alloués aux unités hors Siège, où le taux de dépense s'établit à 74,7 %.

TABLEAU 4
UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION
Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires
du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					
	Montant total des allocations pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail)	Allocations pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail)	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Allocations pour toutes les unités hors Siège	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%	%	\$	%	\$	\$	%	%	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	25 472						1 399					
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes												
I Éducation	54 299	29 185	53,7		21 766	74,6	122 498	87 810	71,7		41 830	47,6
- Afrique		10 692		37	8 035	75,1		13 006		14,8	4 988	38,4
- États arabes		3 114		11	2 323	74,6		17 486		19,9	10 040	57,4
- Asie et Pacifique		6 570		23	4 640	70,6		13 839		15,8	4 438	32,1
- Europe et Amérique du Nord		517		2	317	61,3		3 630		4,1	1 558	42,9
- Amérique latine et Caraïbes		8 292		28	6 451	77,8		39 849		45,4	20 806	52,2
II Sciences exactes et naturelles	21 980	6 810	31,0		4 486	55,9	56 124	31 733	56,5		14 732	46,4
- Afrique		2 048		30	1 446	70,6		945		3,0	400	42,3
- États arabes		1 151		17	853	56,7		5 241		16,5	1 331	25,4
- Asie et Pacifique		1 646		24	1 092	66,3		3 082		9,7	1 422	46,1
- Europe et Amérique du Nord		394		6	280	71,1		13 731		43,3	7 040	51,3
- Amérique latine et Caraïbes		1 571		23	1 015	64,6		8 734		27,5	4 539	52,0
III Sciences sociales et humaines	10 163	4 618	45,4		3 490	75,6	36 729	32 790	89,3		17 016	51,9
- Afrique		1 373		30	1 076	78,4		1 088		3,3	457	42,0
- États arabes		1 060		23	777	73,3		1 262		3,8	820	65,0
- Asie et Pacifique		800		17	587	73,4		67		0,2	56	83,6
- Europe et Amérique du Nord		294		6	246	83,7		-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes		1 091		24	804	73,7		30 373		92,6	15 683	51,6
IV Culture	18 508	8 299	44,8		5 774	69,6	77 430	44 879	58,0		22 213	49,5
- Afrique		2 445		29	1 790	73,2		6 603		14,7	3 060	46,3
- États arabes		1 627		20	1 049	64,5		10 947		24,4	7 170	65,5
- Asie et Pacifique		2 145		26	1 516	70,7		5 903		13,2	3 392	57,5
- Europe et Amérique du Nord		520		6	345	66,3		5 941		13,2	3 284	55,3
- Amérique latine et Caraïbes		1 562		19	1 074	68,8		15 485		34,5	5 307	34,3
V Communication et information	13 255	7 671	57,9		5 466	71,3	27 525	19 822	72,0		5 190	26,2
- Afrique		2 539		33	1 833	72,2		2 572		13,0	1 049	40,8
- États arabes		1 083		14	671	62,0		1 147		5,8	251	21,9
- Asie et Pacifique		2 074		27	1 456	70,2		1 307		6,6	684	52,3
- Europe et Amérique du Nord		277		4	248	89,5		514		2,6	202	39,3
- Amérique latine et Caraïbes		1 698		22	1 258	74,1		14 282		72,1	3 004	21,0
Projet transdisciplinaire (SC - CLT)							518	518	100,0		160	30,9
- Europe et Amérique du Nord								518		100,0	160	30,9
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	100,0	100	9 020	100,0	19	19	100,0		-	-
- Europe et Amérique du Nord		9 020		100	9 020	100,0		19		100,0	-	-
Total, Titre II.A	127 225	65 603	51,6		50 002	76,2	320 843	217 571	67,8		101 141	46,5
B. Programme de participation	18 800	18 800	100,0		12 999	69,1	-	-	-		-	-
C. Services liés au programme												
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	1 103	300			225	75,0	299	4	1,3		4	100,0
- Afrique		300			225	75,0		4		100,0	4	100,0
2. Programme de bourses	1 137	-			-	-	-	-	-	-	-	-
3. Information du public	2 566	70	2,7		43	61,4	52	-	-	-	-	-
- Afrique		-			-	-	-	-		-	-	-
- États arabes		-			-	-	-	-		-	-	-
- Asie et Pacifique		20		29	9	45,0	-	-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord		50		71	34	68,0	-	-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes		-			-	-	-	-		-	-	-
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	2 659	571	21,5		471	82,5	788	-	-	-	-	-
- Afrique		205		36	169	82,4		-		-	-	-
- États arabes		49		9	49	-		-		-	-	-
- Asie et Pacifique		257		45	196	76,3		-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord		37		6	37	100,0		-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes		23		4	20	87,0		-		-	-	-
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	748	-			-	-	89	-	-	-	-	-
6. Prospective	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Titre II.C	8 213	941	11,5		739	78,5	1 228	4	0,3		4	100,0
TOTAL, TITRE II	154 238	85 344	55,3		63 740	74,7	322 071	217 575	67,6		101 145	46,5
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION												
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	20 782	18 205	87,6		15 253	83,8	1 540	1 502	97,5		551	36,7
- Afrique		5 733		31	4 840	84,4		-		-	-	-
- États arabes		2 676		15	2 173	81,2		317		21,1	214	67,5
- Asie et Pacifique		5 030		28	4 310	85,7		-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord		1 063		6	758	71,3		1 094		72,8	246	22,5
- Amérique latine et Caraïbes		3 703		20	3 172	85,7		91		6,1	91	-
B. Relations extérieures et coopération	3 428	21	0,6		65	N/A	3 547	-	-		-	-
- Europe et Amérique du Nord		21			65	N/A		-		-	-	-
C. Gestion des ressources humaines	17 891	631	3,5		458	72,6	176	-	-		-	-
- Afrique		145		23	105	72,4		-		-	-	-
- États arabes		73		12	43	58,9		-		-	-	-
- Asie et Pacifique		178		28	137	77,0		-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord		71		11	27	38,0		-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes		164		26	146	89,0		-		-	-	-
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	2 660	-			-	-	103	-	-		-	-
E. Administration	43 389	-			-	-	-	-	-		-	-
TOTAL, TITRE III	88 150	18 857	21,4		15 776	83,7	5 366	1 502	28,0		551	36,7
TOTAL (Titres I-III)	267 860	104 201	38,9		79 516	76,3	328 836	219 077	66,6		101 696	46,4

TABLEAU 5

DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS

(budget ordinaire au 31 mai 2009)

L'accent étant placé de plus en plus sur la programmation et la gestion axées sur les résultats, le suivi traditionnel par objet de dépenses aurait dû être abandonné. Toutefois, tenant compte des observations précédemment formulées par les États membres sur le suivi de certaines catégories de dépenses (réf. : décision 166 EX/3.1.1), le **tableau 5** fournit des détails sur trois postes de dépenses : **Assistance temporaire, Voyages en mission** et **Services contractuels**.

Ce tableau indique, par article budgétaire principal, les crédits prévus pour ces postes dans le 34 C/5 approuvé (budget indicatif) au titre du budget ordinaire. Il convient de noter que :

- la ventilation des crédits budgétaires a été établie sur la base du budget de 631 millions de dollars, tandis que les dépenses tiennent également compte des ressources supplémentaires enregistrées comme « crédits additionnels » ;
- l'assistance temporaire est ventilée en deux catégories : « assistance temporaire et surnuméraires » et « consultants », dont le financement relève des coûts d'activités ;
- les voyages en mission sont eux aussi ventilés en deux catégories : voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaison ;
- les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, les contrats de traduction externes, les contrats d'impression et de publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires du Commissaire aux comptes.

Comme cela a souvent été souligné, la ventilation du budget total en « objets de dépenses » par secteur et par bureau est un exercice extrêmement complexe étant donné que l'exécution effective du programme n'intervient qu'une à trois années plus tard. Par ailleurs, si l'on entend privilégier la budgétisation et la gestion axées sur les résultats, l'utilisation des fonds, c'est-à-dire ce à quoi ils sont affectés, ne devrait pas être l'indicateur prépondérant car elle peut varier par rapport à ce qui était prévu au départ, sans que pour autant la réalisation des résultats escomptés en soit compromise. En outre, mesurer l'exécution du programme à l'aune du taux de dépense pour tel ou tel objet de dépenses n'est peut-être pas la meilleure méthode étant donné que les dépenses ne sont pas toujours encourues de manière linéaire au cours de l'exercice biennal.

L'indication du taux de dépense pour chaque objet de dépenses et chaque ligne budgétaire peut également donner une représentation erronée de la situation budgétaire réelle étant donné que l'ampleur des crédits budgétaires varie fortement d'une ligne budgétaire à l'autre. Il est évident qu'un écart, même minime, sur un budget de très faible ampleur peut se traduire par un écart important une fois exprimé en « taux de dépense », alors que l'impact de cet écart est en réalité négligeable.

Compte tenu des considérations qui précèdent, ce tableau indique, au lieu du taux de dépense, la part (%) de chaque ligne budgétaire dans le budget total de l'objet de dépenses. Cette indication du poids relatif de chaque ligne budgétaire permet de se faire une idée plus précise de l'impact budgétaire réel pour chaque objet de dépenses.

Observations**Voyages du personnel**

Les dépenses au titre des voyages du personnel ont ralenti en grande partie du fait du suivi très rigoureux et des mesures restrictives appliqués dans l'ensemble du Secrétariat. Sur la base de l'évolution actuelle des dépenses, d'après laquelle les décaissements au 31 mai 2009 ne représentent que 62 % du budget indicatif, le montant total des dépenses à la fin de l'exercice biennal ne devrait pas dépasser les crédits alloués. Le Secrétariat poursuivra ses efforts en vue de réduire encore les dépenses afférentes aux voyages du personnel.

TABLEAU 5
DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS
(budget ordinaire)
du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire																					
	Assistance temporaire						Voyages								Services contractuels							
	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Assistance temporaire et sumuméraires	Consultants	Dépenses totales	% des dépenses totales	Voyages des délégués				Voyages du personnel				Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales
							Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Décaissements	Engagements de dépense non liquidés								
\$	%	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%			\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION																						
A. Organes directeurs																						
1. Conférence générale	2 962	9,8%	46	16	62	0,3%	120	0,8%	5	0,0%	6	0,0%	3	4	7	0,1%	434	0,9%	490	1,6%		
2. Conseil exécutif	3 834	12,7%	2 893	2	2 895	12,8%	1 810	11,8%	1 253	11,9%	-	0,0%	1	-	1	0,0%	-	0,0%	323	1,0%		
Total, Titre I.A	6 796	22,6%	2 939	18	2 957	13,1%	1 930	12,6%	1 258	12,0%	6	0,0%	4	4	8	0,1%	434	0,9%	813	2,6%		
B. Direction																						
3. Direction générale	78	0,3%	21	-	21	0,1%	3	0,0%	2	0,0%	212	1,3%	447	8	455	3,7%	-	0,0%	46	0,1%		
4. Cabinet du Directeur général	72	0,2%	7	15	22	0,1%	16	0,1%	10	0,1%	111	0,7%	17	-	17	0,1%	16	0,0%	41	0,1%		
5. Évaluation et audit	10	0,0%	13	83	96	0,4%	-	0,0%	23	0,2%	267	1,6%	284	7	291	2,4%	788	1,6%	328	1,1%		
6. Normes internationales et affaires juridiques	32	0,1%	8	-	8	0,0%	-	0,0%	4	0,0%	20	0,1%	19	-	19	0,2%	30	0,1%	33	0,1%		
7. Programme de déontologie	20	0,1%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	-	-	-	0,0%	100	0,2%	-	0,0%		
Total, Titre I.B	212	0,7%	49	98	147	0,6%	19	0,1%	39	0,4%	630	3,8%	767	15	782	6,4%	935	1,9%	448	1,4%		
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies																						
	-	0,0%	86	-	86	0,4%	-	0,0%	-	0,0%	50	0,3%	10	4	14	0,1%	2 500	5,1%	13	0,0%		
TOTAL, TITRE I	7 008	23,3%	3 074	116	3 190	14,1%	1 949	12,7%	1 297	12,4%	686	4,1%	781	23	804	6,6%	3 869	7,9%	1 274	4,1%		
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME																						
A. Programmes																						
I Éducation	4 500	14,9%	2 431	2 827	5 258	23,2%	4 500	29,4%	2 835	27,0%	5 500	32,8%	2 638	433	3 071	25,0%	14 621	29,7%	8 224	26,3%		
II Sciences exactes et naturelles	3 392	11,3%	972	1 399	2 371	10,5%	2 549	16,7%	2 179	20,8%	2 213	13,2%	1 789	193	1 982	16,2%	8 488	17,3%	4 783	15,3%		
III Sciences sociales et humaines	500	1,7%	463	917	1 380	6,1%	2 200	14,4%	1 453	13,8%	1 000	6,0%	619	265	884	7,2%	3 710	7,5%	2 539	8,1%		
IV Culture	3 247	10,8%	1 579	1 330	2 909	12,9%	1 900	12,4%	967	9,2%	2 017	12,0%	1 002	99	1 101	9,0%	6 557	13,3%	4 238	13,6%		
V Communication et information	900	3,0%	579	535	1 114	4,9%	1 300	8,5%	729	6,9%	1 400	8,4%	874	110	984	8,0%	6 583	13,4%	3 893	12,5%		
Institut de statistique de l'UNESCO	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%		
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%		
Total, Titre II.A	12 539	41,6%	6 024	7 008	13 032	57,6%	12 448	81,4%	8 163	77,7%	12 130	72,4%	6 922	1 100	8 022	65,4%	39 958	81,2%	23 677	75,8%		
B. Programme de participation																						
	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	88	0,3%		
C. Services liés au programme																						
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	95	0,3%	162	26	188	0,8%	80	0,5%	12	0,1%	223	1,3%	205	12	217	1,8%	292	0,6%	145	0,5%		
2. Programme de bourses	4	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	4	0,0%	2	-	2	0,0%	3	0,0%	1	0,0%		
3. Information du public	445	1,5%	96	220	316	1,4%	4	0,0%	1	0,0%	172	1,0%	84	44	128	1,0%	1 206	2,5%	698	2,2%		
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	250	0,8%	437	183	620	2,7%	34	0,2%	260	2,5%	403	2,4%	391	36	427	3,5%	350	0,7%	200	0,6%		
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	9	0,0%	152	203	355	1,6%	-	0,0%	-	0,0%	45	0,3%	26	10	36	0,3%	462	0,9%	166	0,5%		
Total, Titre II.C	803	2,7%	847	632	1 479	6,5%	117	0,8%	273	2,6%	847	5,1%	708	102	810	6,6%	2 313	4,7%	1 210	3,9%		
TOTAL, TITRE II	13 342	44,3%	6 871	7 640	14 511	64,1%	12 565	82,1%	8 436	80,3%	12 977	77,4%	7 630	1 202	8 832	72,0%	42 271	85,9%	24 975	80,0%		
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION																						
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	4 923	16,4%	3 096	249	3 345	14,8%	-	0,0%	27	0,3%	1 864	11,1%	897	220	1 117	9,1%	548	1,1%	278	0,9%		
B. Relations extérieures et coopération	326	1,1%	133	10	143	0,6%	528	3,5%	473	4,5%	570	3,4%	356	49	405	3,3%	1 176	2,4%	766	2,5%		
C. Gestion des ressources humaines*	1 397	4,6%	90	909	999	4,4%	110	0,7%	234	2,2%	364	2,2%	650	272	922	7,5%	332	0,7%	3 176	10,2%		
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	90	0,3%	106	233	339	1,5%	-	0,0%	1	0,0%	80	0,5%	46	83	129	1,1%	100	0,2%	106	0,3%		
E. Administration	3 026	10,0%	77	21	98	0,4%	145	0,9%	32	0,3%	217	1,3%	60	2	62	0,5%	904	1,8%	652	2,1%		
TOTAL, TITRES III-IV	9 762	32,4%	3 502	1 422	4 585	20,3%	783	5,1%	767	7,3%	3 094	18,5%	2 009	626	2 635	21,5%	3 060	6,2%	4 978	15,9%		
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	-	-	-	-	15 297	100,0%	10 500	100,0%	16 757	100,0%	10 420	1 851	12 271	100,0%	49 200	100,0%	31 227	100,0%		
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS																						
TOTAL, TITRES I-IV	30 112	100,0%	13 447	9 178	22 625	100,0%	15 297	100,0%	10 500	100,0%	16 757	100,0%	10 420	1 851	12 271	100,0%	49 200	100,0%	31 227	100,0%		

* La majorité des dépenses au titre de HRM sont liées au budget pour la formation décentralisé vers les secteurs/bureaux et unités hors Siège

TABLEAU 6
EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION PAR RÉGION
au 31 mai 2009

Le tableau 6 présente l'exécution du Programme de participation (PP) par région ainsi que l'utilisation des fonds fournis à des organisations internationales non gouvernementales et en réponse à des demandes d'aide d'urgence. Les montants indiqués sont ceux arrêtés au 31 mai 2009.

Observations

Pour l'exercice 2008-2009, 1 450 demandes au titre du Programme de participation (PP), représentant un montant total de 35 741 939 dollars des États-Unis, ont été reçues. Sur ce nombre, 891 demandes, pour un montant de 17 158 100 dollars, ont été approuvées par le Directeur général (hors demandes d'aide d'urgence). En ce qui concerne l'aide d'urgence, 28 demandes, représentant un montant de 1 297 159 dollars, ont été approuvées par le Directeur général. Cependant, les dernières d'entre elles datant de fin mai 2009, les crédits n'avaient pas été totalement alloués au 31 mai 2009. Les détails relatifs à l'exécution du Programme de participation peuvent être consultés dans le document 182 EX/43 « Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence ».

Le taux global de dépense des fonds alloués au Programme de participation, aux ONG et à l'aide d'urgence s'établissait à 69,1 % au 31 mai 2009.

TABLEAU 6
PROGRAMME DE PARTICIPATION
EXÉCUTION PAR RÉGION
du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

Région	Fonds alloués	Dépenses	Taux de dépense
	\$	\$	%
Afrique	4 167	3 077	73,8%
Asie et Pacifique	3 163	2 610	82,5%
États arabes	1 236	1 196	96,8%
Europe 1 (Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada)	472	472	100,0%
Europe 2 (Europe orientale et centrale)	1 643	1 457	88,7%
Amérique latine et Caraïbes	2 772	2 350	84,8%
Organisations internationales non gouvernementales	832	689	82,8%
Programme d'aide d'urgence	1 248	1 148	92,0%
Total partiel	15 533	12 999	83,7%
Solde non alloué	3 267	-	0,0%
TOTAL	18 800	12 999	69,1%

TABLEAU 7
SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL
(budget ordinaire au 31 mai 2009)

Le **tableau 7** indique l'évolution mois par mois, de janvier 2008 à mai 2009, des postes pourvus et des postes vacants. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont **budgétairement vacants**, c'est-à-dire qui génèrent des économies, déduction faite de ceux qui servent à financer une assistance temporaire. Ces informations ne sont donc pas directement comparables aux données qui peuvent être publiées par HRM et qui comptabilisent tous les postes vacants ouverts au recrutement. Aussi le nombre de postes budgétairement vacants figurant dans ce tableau est-il généralement inférieur au nombre de postes vacants indiqué par HRM.

Le tableau 7 récapitule aussi les dépenses totales de personnel au 31 mai 2009, ventilées entre le Siège et les bureaux hors Siège.

Observations

De janvier 2008 à mai 2009, le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 88, soit environ 4,6 % du nombre total de postes établis.

Comme à l'accoutumée, le Bureau du budget assure un suivi rigoureux des coûts de personnel afin de faire en sorte que les dépenses totales restent dans les limites des crédits ouverts à cet effet. Au 31 mai 2009, les dépenses effectives de personnel atteignaient 250,1 millions de dollars, soit 67,8 % de l'allocation totale destinée à financer ces dépenses et s'élevant à 368,7 millions de dollars.

TABLEAU 7
SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL

A. Ventilation mensuelle des postes budgétairement vacants pendant la période janvier 2008 - mai 2009

Nombre total de postes établis financés au titre du budget ordinaire : 1 925

ANNÉE	MOIS	Nombre de postes pourvus (Total 34 C/5 approuvé = 1 925)			Nombre de postes budgétairement vacants (Total 34 C/5 approuvé = 1 925)				
		Siège	hors Siège	TOTAL	Siège		hors Siège		TOTAL
					P	GS	P/NPO	L	
2008	Janvier	1 199	642	1 841	31	22	27	4	84
	Février	1 207	638	1 845	30	15	29	6	80
	Mars	1 203	636	1 839	33	16	28	9	86
	Avril	1 205	636	1 841	32	15	28	9	84
	Mai	1 211	632	1 843	27	14	30	11	82
	Juin	1 202	631	1 833	36	14	32	10	92
	Juillet	1 204	628	1 832	31	17	24	21	93
	Août	1 198	631	1 829	30	24	22	20	96
	Septembre	1 192	632	1 824	33	27	21	20	101
	Octobre	1 195	638	1 833	38	19	20	15	92
	Novembre	1 199	647	1 846	35	18	16	10	79
	Décembre	1 195	649	1 844	42	15	14	10	81
2009	Janvier	1 196	622	1 818	41	15	38	13	107
	Février	1 198	634	1 832	37	17	28	11	93
	Mars	1 205	642	1 847	34	13	23	8	78
	Avril	1 213	637	1 850	31	8	27	9	75
	Mai	1 209	625	1 834	30	13	35	13	91
Moyenne		1 202	635	1 837	34	17	26	12	88

B. État cumulatif des coûts de personnel du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009 (en milliers de dollars des États-Unis)

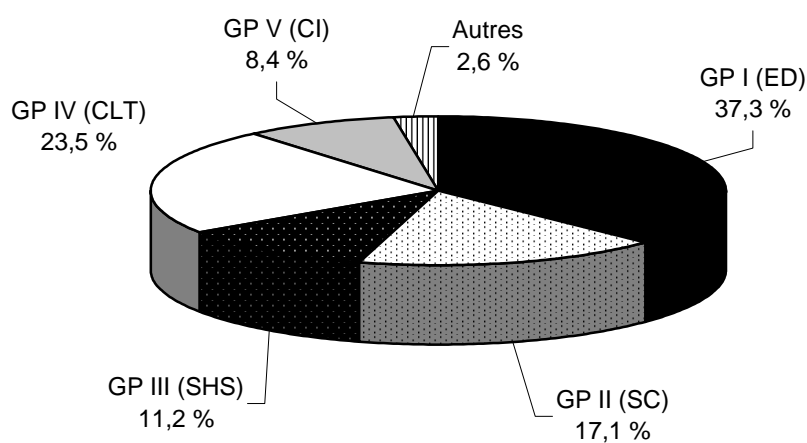
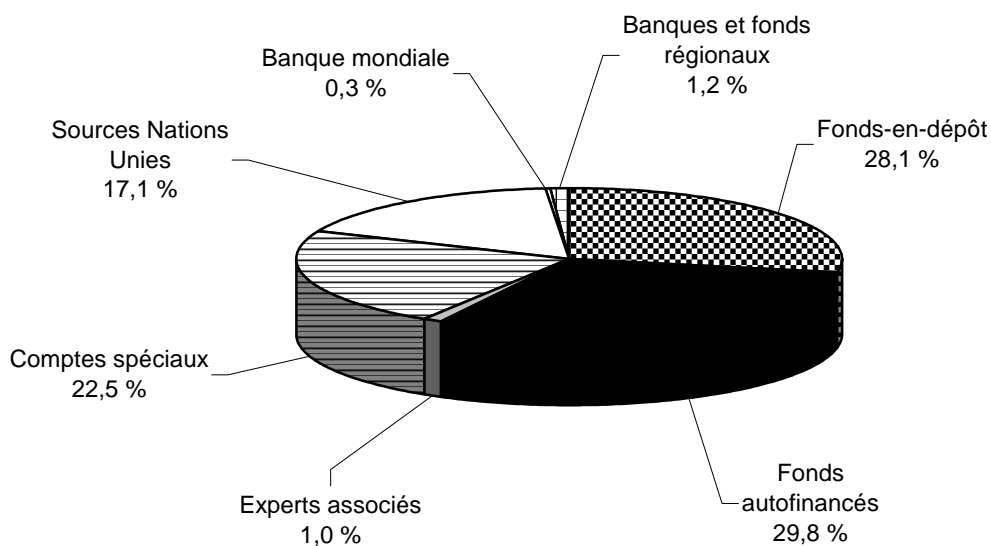
	Allocation \$	Dépenses \$	%
Siège	249 781	169 655	67,9
hors Siège	118 946	80 441	67,6
Réserve pour les reclassements	-	-	-
TOTAL	368 727	250 096	67,8

ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

FIGURE 1

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES
PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR GRAND PROGRAMME

Allocations au 31 mai 2009
Total : 328,8 millions de dollars des États-Unis



Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires.

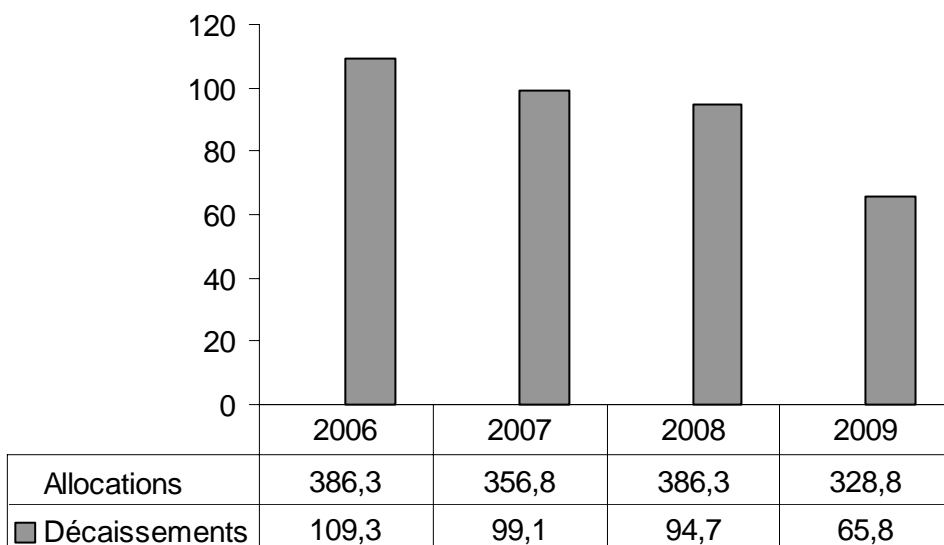
La **figure 1** ci-dessus comprend deux graphiques qui indiquent les allocations au 31 mai 2009 par source de financement et par grand programme, respectivement.

- Les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs (fonds autofinancés) représentent toujours la majeure partie des ressources extrabudgétaires, puisqu'ils constituent 29,8 % du montant total des allocations. Cependant, il convient de noter que la part de ce mode de financement a considérablement diminué par rapport à la même période l'année dernière.
- Le Secteur de l'éducation, qui a reçu 37,1 % du montant total des fonds alloués, reste le principal bénéficiaire des programmes extrabudgétaires (122,5 millions de dollars sur 328,8 millions).

FIGURE 2

**Programmes opérationnels extrabudgétaires :
décaissements au 31 mai 2009
(en millions de dollars des États-Unis)**

Décaissements



La **figure 2** illustre l'évolution des décaissements ces quatre dernières années. Par rapport à la même période en 2008, les allocations ont diminué d'environ 15 %. Comme mentionné précédemment à propos du tableau 1, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires à l'aune des taux de dépense (les dépenses divisées par les allocations) ne permettrait pas d'en donner une image exacte, car les taux de dépense varient selon que le niveau d'allocation a été ou non géré et ajusté minutieusement au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. Aussi ne figurent-ils pas dans le graphique ci-dessus.

Les tableaux figurant dans ce Tableau de bord suivent la présentation modifiée adoptée dans le dernier rapport annuel sur l'état des projets extrabudgétaires. Au lieu de faire apparaître les taux de dépense, qui mesurent les « dépenses » annuelles en les rapportant aux « allocations », la nouvelle présentation met en évidence l'évolution des « **décaissements** » sur les dernières années. La notion de « dépenses » se compose de deux éléments, à savoir les « décaissements » et les « engagements de dépense non liquidés ». Les décaissements correspondent aux dépenses effectivement engagées, tandis que les engagements de dépense non liquidés correspondent à des engagements juridiques pour lesquels des paiements devront être effectués dans le futur. À mesure que les projets avancent, les engagements de dépense non liquidés à la fin d'une année deviennent des « décaissements » l'année suivante. Il ne serait donc pas logique de comparer les dépenses totales (décaissements plus engagements de dépense non liquidés) sur des séries de plusieurs années car cela impliquerait de compter deux fois les « engagements de dépense non liquidés ». En se concentrant sur les seuls « décaissements », l'analyse donnera une image plus précise et plus exacte de l'évolution des projets extrabudgétaires au fil des ans. (Le problème du double comptage des engagements de dépense non liquidés ne se pose pas pour le budget ordinaire, puisque chaque exercice financier - biennal - est totalement indépendant et que les engagements de dépense non liquidés d'un exercice ne sont pas ajoutés aux dépenses de l'exercice suivant.)

Les paragraphes qui suivent apportent quelques explications concernant les tableaux 8 à 10 présentés ci-après.

Le **tableau 8** indique la répartition détaillée des ressources extrabudgétaires par source de financement. Le volume global des fonds s'établissait à 328,8 millions de dollars au 31 mai 2009.

- Dans le cadre de la coopération avec les sources de financement des Nations Unies, le montant des décaissements au 31 mai 2009 s'établit à 10,8 millions de dollars, ce qui représente 16,4 % du montant total des décaissements pour les projets extrabudgétaires et constitue une augmentation, par rapport à la même période l'année dernière, d'environ 0,9 million de dollars, soit 9,5 %. Si les décaissements au titre de la coopération traditionnelle avec le PNUD ont diminué de manière importante, ceux liés à d'autres entités des Nations Unies, telles que le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, ou à la Programmation conjointe des Nations Unies ont augmenté respectivement de 1,3 million de dollars et de 0,4 million de dollars. Compte tenu des efforts progressivement entrepris par l'Organisation pour s'inscrire dans le cadre de l'Unité d'action des Nations Unies, cette modalité devrait occuper une place importante dans la stratégie extrabudgétaire. Cette tendance confirme la ferme volonté de l'Organisation de s'impliquer toujours plus dans l'initiative Unis dans l'action.
- Les décaissements au titre des **fonds-en-dépôt**, qui représentent 34,4 % du montant total des décaissements au 31 mai 2009, sont restés relativement stables, n'enregistrant qu'une légère diminution de 0,9 million de dollars, soit 4,1 %, par rapport à la même période en 2008. Cependant, l'évolution des décaissements par rapport à 2008 varie selon les sources de financement ou les donateurs. Il est à noter également que les chiffres mentionnés dans le présent document correspondent à un état au 31 mai 2009 et ne peuvent donc pas être comparés avec exactitude avec ceux de l'année précédente, correspondant à un état au 30 juin.
- Les projets au titre de fonds-en-dépôt au profit des donateurs continuent de représenter la majeure partie des ressources extrabudgétaires avec des décaissements d'un montant de 30,4 millions de dollars, soit 46,2 % du total des projets extrabudgétaires. Cela tient essentiellement au programme de coopération avec le Brésil, qui représente à lui seul 21,3 % du total des projets extrabudgétaires en termes de décaissements. Cependant, il convient de noter que, par rapport à la situation au 30 juin 2008, les décaissements au titre du programme de coopération avec le Brésil ont diminué de 24,1 millions de dollars, soit 63,3 %. La baisse considérable du volume des transactions réalisées par le Bureau

découle essentiellement de l'abandon de certains grands projets dans le cadre du processus de réorientation.

Le **tableau 9** indique les décaissements extrabudgétaires par source de fonds et région bénéficiaire. La région « Amérique latine et Caraïbes » demeure la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires du fait de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil, bien que ce programme ait été considérablement réduit. La région Afrique se place au deuxième rang, en raison du volume des projets financés au titre de fonds-en-dépôt par des donateurs tels que l'Italie ou le Japon. Il convient de noter que si l'on fait abstraction du programme de coopération avec le Brésil, la région Afrique est celle qui a bénéficié des décaissements les plus importants.

Le **tableau 10** présente la répartition des allocations et des dépenses par grand secteur de programme. Le Secteur de l'éducation reste le premier bénéficiaire de ressources extrabudgétaires en termes tant d'allocations que de dépenses, bien que l'on observe une tendance à la baisse, due essentiellement au recul de la coopération avec le Brésil au titre des fonds-en-dépôt au profit des donateurs.

TABLEAU 8

EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

du 1^{er} janvier 2009 au 31 mai 2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Décaissements au 30/06/2007	Décaissements au 30/06/2008	Allocations au 31/05/2009			Dépenses au 31/05/2009		
			Report de 2008	Allocations 2009	Total	Décaissements au 31/05/2009	Engagements non liquidés au 31/05/2009	Total
SOURCES NATIONS UNIES								
GNUD	3 811	4 498	13 470	5 402	18 872	3 470	8 359	11 829
Espagne (F-OMD)	0	85	7 763	5 910	13 673	1 371	2 284	3 655
OMS/ONUSIDA	2 157	2 094	5 008	3 736	8 744	2 047	1 535	3 582
FNUPI	1 053	1 337	1 871	752	2 623	735	545	1 280
Programmation conjointe Nations Unies	61	642	1 449	963	2 412	1 041	457	1 498
Autres	1 765	1 227	3 674	6 375	10 049	2 161	1 644	3 805
Total partiel, Sources Nations Unies	8 847	9 883	33 235	23 138	56 373	10 825	14 824	25 649
AUTRES PROGRAMMES								
Banque mondiale	883	728	718	370	1 088	467	398	865
Banques régionales de développement	2 850	1 201	2 792	1 152	3 944	1 441	1 115	2 556
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons								
Japon	5 734	5 003	12 485	9 329	21 814	3 842	3 444	7 286
Italie	3 581	6 356	8 716	10 944	19 660	5 755	4 195	9 950
Sources de financement privées	1 533	1 869	2 778	5 315	8 093	2 797	1 482	4 279
Espagne	1 060	1 672	4 112	3 162	7 274	1 747	1 145	2 892
Commission européenne	1 762	1 405	1 860	4 840	6 700	1 310	945	2 255
Norvège	1 159	1 627	2 349	2 278	4 627	1 272	1 235	2 507
Flandre	702	846	1 493	2 795	4 288	681	868	1 549
France	956	492	890	1 633	2 523	890	395	1 285
Allemagne	618	683	801	1 450	2 251	603	595	1 198
Suède	896	655	1 567	578	2 145	631	885	1 516
Corée	351	342	605	1 318	1 923	240	252	492
Autres	5 779	2 659	6 408	4 667	11 075	2 879	1 731	4 610
Fonds-en-dépôt autofinancés								
Brésil	45 848	38 167	77 898	3 341	81 239	14 013	21 237	35 250
Libye	354	1 160	8 517	447	8 964	226	382	608
Iraq	1	149	271	3 449	3 720	346	3 133	3 479
Albanie	0	0	182	750	932	2	748	750
Autres	628	1 123	1 810	1 207	3 017	791	732	1 523
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	15 576	18 717	26 673	50 513	77 186	15 048	14 360	29 408
Total partiel, Autres programmes	90 271	84 854	162 925	109 538	272 463	54 981	59 277	114 258
Total	99 118	94 737	196 160	132 676	328 836	65 806	74 101	139 907

TABLEAU 9
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES (DÉCAISSEMENTS) PAR DONATEUR ET PAR RÉGION
 du 1^{er} janvier 2009 au 31 mai 2009
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total décaissement	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Projets interrégionaux et mondiaux
SOURCES NATIONS UNIES							
GNUD	3 470	-	3 470	-	-	-	-
Espagne (F-OMD)	1 371	563	126	302	32	348	-
OMS/ONUSIDA	2 047	462	16	410	101	259	799
FNUPI	735	243	-	181	-	210	101
Programmation conjointe Nations Unies	1 041	583	86	345	6	-	21
Autres	2 161	991	136	368	127	357	182
Total partiel, Sources Nations Unies	10 825	2 842	3 834	1 606	266	1 174	1 103
AUTRES PROGRAMMES							
Banque mondiale	467	266	-	-	-	38	163
Banques et fonds régionaux	1 441	383	-	28	-	1 030	-
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons							
Japon	3 842	563	271	1 758	97	339	814
Italie	5 755	1 852	66	339	888	139	2 471
Sources de financement privées	2 797	330	311	608	513	196	839
Espagne	1 747	396	-	220	-	249	882
Commission européenne	1 310	291	151	-	31	-	837
Norvège	1 272	89	371	399	-	-	413
Flandre	681	160	83	16	24	111	287
France	890	716	-	7	-	-	167
Allemagne	603	86	-	183	113	-	221
Suède	631	196	-	-	-	-	435
Corée	240	-	-	125	-	-	115
Autres	2 879	802	244	594	129	31	1 079
Fonds-en-dépôt autofinancés							
Brésil	14 013	-	-	-	-	14 013	-
Libye	226	-	226	-	-	-	-
Iraq	346	-	346	-	-	-	-
Albanie	2	-	-	-	2	-	-
Autres	791	266	100	-	1	424	-
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	15 048	587	787	381	91	3 706	9 496
Total partiel, Autres programmes	54 981	6 983	2 956	4 658	1 889	20 276	18 219

TABLEAU 10
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SECTEUR
 du 1^{er} janvier 2009 au 31 mai 2009
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Secteur	Décaissements au 30/06/2007	Décaissements au 30/06/2008	Allocations au 31/05/2009			Dépenses au 31/05/2009		
			Report de 2008	Allocations 2009	Total	Décaissements au 31/05/2009	Engagements non liquidés au 31/05/2009	Total
ED	55 251	43 886	79 258	43 240	122 498	25 211	26 649	51 860
SC	14 857	18 025	24 044	32 080	56 124	13 295	12 323	25 618
SHS	7 487	8 503	20 177	16 552	36 729	7 090	10 947	18 037
CLT	13 440	15 844	34 170	43 260	77 430	15 118	19 851	34 969
CI	5 932	6 241	34 822	-7 297	27 525	3 016	3 204	6 220
Autres	2 151	2 238	3 689	4 841	8 530	2 076	1 127	3 203
TOTAL	99 118	94 737	196 160	132 676	328 836	65 806	74 101	139 907

ANNEXE II

Conformément au paragraphe 12 de la décision 166 EX/5.2 par laquelle le Directeur général a été invité « à faire rapport au Conseil exécutif, à sa première session de chaque année, sur les coûts de fonctionnement du Conseil de l'année précédente, ventilés par poste de dépense », un rapport a été soumis au Conseil exécutif à sa 181^e session (réf. : 181 EX/4 Partie II, annexe II). Lors des débats portant sur ce rapport, il a été demandé que le point soit fait à la présente session sur l'évolution des coûts de fonctionnement du Conseil exécutif ces dernières années.

Un récapitulatif de cette évolution sur les six dernières années, de 2003 à 2008, est donc présenté ci-dessous. Les coûts sont classés selon les trois postes habituels.

- **Dépenses au cours des sessions du Conseil exécutif :**

- Assistance temporaire
- Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)
- Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (Président, représentants, groupe d'experts des questions financières et administratives et débat thématique)
- Services contractuels
- Dépenses générales de fonctionnement
- Acquisition de mobilier et de matériel

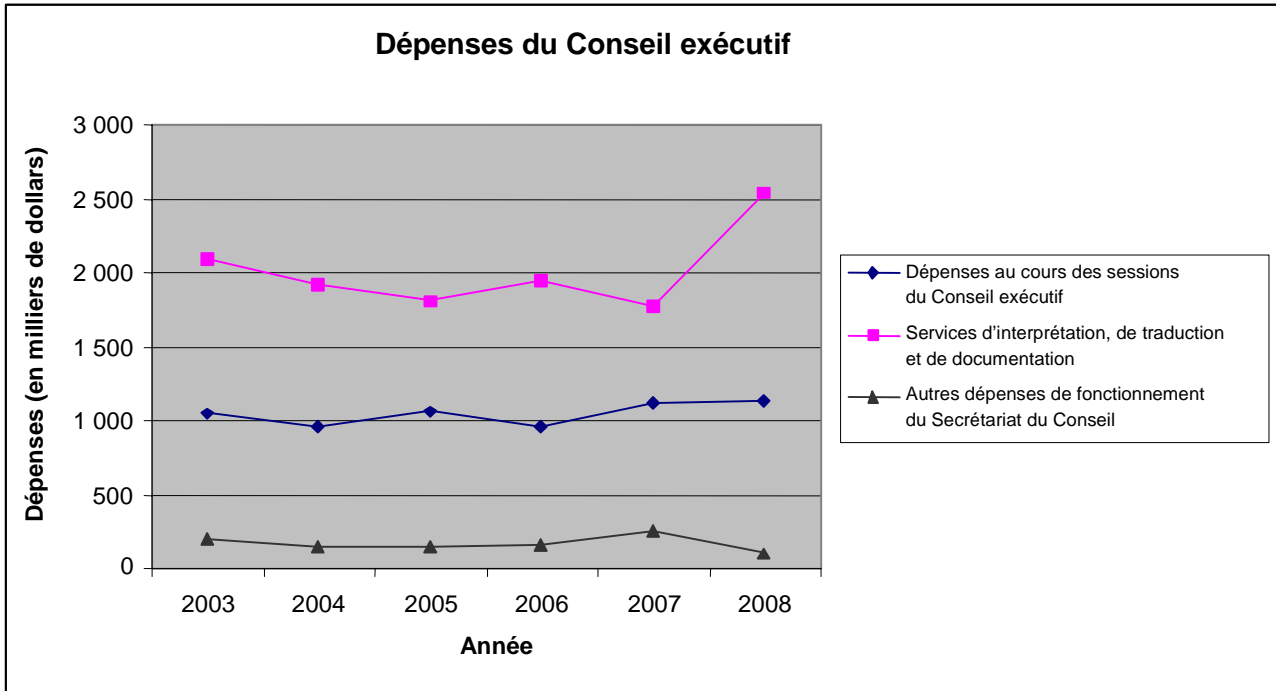
- **Services d'interprétation, de traduction et de documentation :**

- Assistance temporaire
- Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)
- Services contractuels
- Dépenses générales de fonctionnement (les communications, la location et l'entretien de mobilier, etc.)

- **Autres dépenses de fonctionnement :**

- Assistance temporaire
- Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)
- Services contractuels
- Dépenses générales de fonctionnement
- Fournitures et accessoires
- Acquisition de mobilier et de matériel

	Dépenses du Conseil exécutif de 2003 à 2008 (en milliers de dollars)					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses au cours des sessions du Conseil exécutif	1 056	966	1 064	963	1 125	1 140
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	2 103	1 928	1 815	1 949	1 767	2 549
Autres dépenses de fonctionnement du Secrétariat du Conseil exécutif	206	146	154	160	259	105
Total	3 365	3 040	3 033	3 072	3 151	3 794



On constate que si les « dépenses au cours des sessions » et « autres dépenses de fonctionnement du Secrétariat » sont restées relativement stables, les coûts relatifs aux « Services d'interprétation, de traduction et de documentation », qui représentent le poste de dépense le plus important, varient selon les années. En 2008 particulièrement, les dépenses engagées à ce titre ont été élevées.